



Membre de l'association AM3D



## ANTI-NUISIBLES

# FACTEURS TECHNIQUES



Membre de l'association AM3D

**ANTI-NUISIBLES**

**DERATISATION**

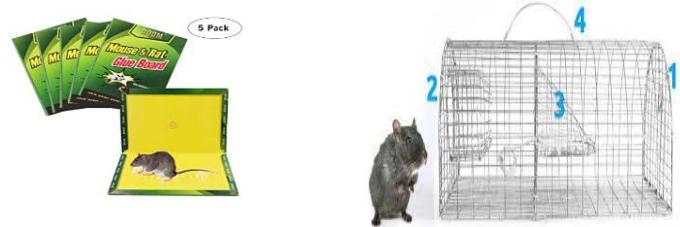
## ANTI-NUISIBLES

### MATERIELS ET METHODES UTILISES

Boites



Pièges

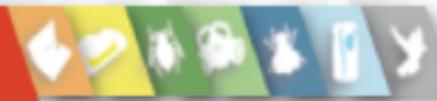


## ANTI-NUISIBLES

### PRODUITS RATICIDES

<b>Bloc</b>	
<b>pâte</b>	
<b>Bloc</b>	
<b>Pâte</b>	
<b>GRANULES</b>	
<b>Piège Collant</b>	

# Fiches Techniques (F.T)



## RAT CONTROL Pâte

### Pâte fraîche et molle très attractive

*Rodenticide anticoagulant réservé aux professionnels 3D*



- ✓ Pâte très efficace sur Rats et Souris
- ✓ Mélange d'ingrédients hautement attractifs
- ✓ Idéal pour les intérieurs infestés
- ✓ Matière active de 2<sup>ème</sup> génération

#### DESCRIPTION :

RAT CONTROL Pâte est destiné à la lutte contre les rongeurs nuisibles (Surmulot, Rat noir, Souris) dans les lieux publics, privés, industriels et agricoles. Spécial intérieurs, notamment les zones où le choix de nourriture est large pour les rongeurs (compétition alimentaire) : bureaux, restaurants, boulangeries, grandes surfaces alimentaires...

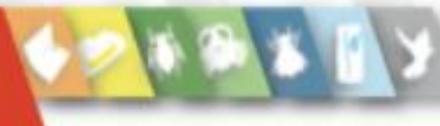
La matière active de 2<sup>ème</sup> génération, la Bromadiolone, est un anticoagulant reconnu pour son efficacité. Il provoque la mort du rongeur quelques jours après l'ingestion de l'appât et n'éveille donc pas la méfiance naturelle des autres rongeurs qui continuent ainsi à consommer le rodenticide.

RAT CONTROL Pâte est un appât rouge qui contient un mélange d'ingrédients et de graisse très apprécié des rongeurs, notamment les souris en intérieur. Il peut aussi s'utiliser pour le contrôle des rats (rat noir et surmulot). La fixation dans les postes d'appâtage est rapide afin d'éviter les risques de dispersion.

Tous les appâts RAT CONTROL incorporent un amérisant très fort pour éviter les risques d'ingestion accidentelle par les êtres humains (enfants notamment). Il ne diminue absolument pas l'attractivité sur rongeurs.

Positionner les appâts à l'aide de postes sécurisés pour éviter la contamination et les risques pour les enfants et animaux domestiques. PAN recommande les postes DUAL MONITOR ou TOTAL BOX ou FUSION BOX.

Caractéristiques	Cible(s)	N° Homologation	Référence(s)
Pâte de 12g en sachet à 0,005% de Bromadiolone	Rats et Souris	RAT-III-24-15	130-05 Seau de 5 kg



## RAT CONTROL Bloc

### Appât Bloc efficace et polyvalent

*Rodenticide anticoagulant réservé aux professionnels 3D*



- ✓ Bloc extrudé très attractif sur Rats et Souris
- ✓ Bonne résistance à l'humidité et en extérieur
- ✓ Trou central pour faciliter la fixation
- ✓ Matière active de 2<sup>ème</sup> génération

#### DESCRIPTION :

RAT CONTROL Bloc est destiné à la lutte contre les rongeurs nuisibles (Surmulot, Rat noir, Souris) dans les lieux publics, privés, industriels et agricoles. Spécial extérieurs, caves, égouts, entrepôts, locaux techniques...

La matière active de 2<sup>ème</sup> génération, la Bromadiolone, est un anticoagulant reconnu pour son efficacité. Il provoque la mort du rongeur quelques jours après l'ingestion de l'appât et n'éveille donc pas la méfiance naturelle des autres rongeurs qui continuent ainsi à consommer le rodenticide.

RAT CONTROL Bloc est un appât extrudé à la recette alimentaire étudiée et dont la forme est appréciée des rongeurs (avec de multiples angles pour favoriser la consommation).

Les blocs sont également troués en leur milieu afin de permettre une fixation rapide et simple dans les postes d'appâillage et éviter ainsi les risques de dispersion au sein des locaux traités.

Tous les appâts RAT CONTROL incorporent un amérisant très fort pour éviter les risques d'ingestion accidentelle par les êtres humains (enfants notamment). Il ne diminue absolument pas l'attractivité sur rongeurs.

*Il est recommandé un positionnement des appâts à l'aide de postes sécurisés pour éviter la contamination et les risques pour les enfants et animaux domestiques. PAN recommande les postes TOTAL BOX ou FUSION BOX*

Caractéristiques	Cible(s)	N° Homologation	Référence(s)
Bloc de 20g avec trou central à 0,005% de Bromadiolone	Rats et Souris	RAT-III-14-18	131-10 Carton de 10 kg



## MASTERBRODY Pâte

### Redoutable contre les rongeurs

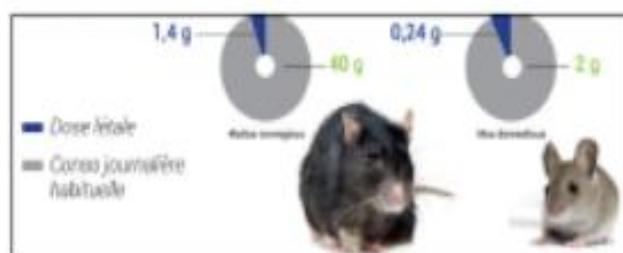


- ✓ Pâte très efficace, notamment sur Souris
- ✓ Mélange d'ingrédients hautement attractifs
- ✓ Spécial bureaux, restaurants, supermarchés...
- ✓ Puissante matière active (Brodifacoum)

#### DESCRIPTION :

MASTERBRODY Pâte est destiné à la lutte contre les rongeurs nuisibles (Surmulot, Rat noir, Souris) dans les lieux publics, privés, industriels et agricoles. Spécial intérieurs, notamment les zones où le choix de nourriture est large pour les rongeurs (compétition alimentaire) : bureaux, restaurants, boulangeries, grandes surfaces alimentaires...

La matière active de dernière génération, le BRODIFACOUUM, est un puissant anticoagulant efficace à faible dose et sans résistance connue à ce jour. Contrairement aux anticoagulants de 1ère génération, il peut provoquer la mort quelques jours après la première prise.



MASTERBRODY Pâte est un appât bleu qui contient un mélange d'ingrédients et de graisse très apprécié des rongeurs, notamment les souris en intérieur. Il peut aussi s'utiliser dans le contrôle des rats (rat noir et surmulot). La fixation dans les postes d'appâillage est rapide afin d'éviter ainsi les risques de dispersion.

Tous les appâts MASTERBRODY incorporent un amérisant très fort pour éviter les risques d'ingestion accidentelle par les êtres humains (enfants notamment). Il ne diminue absolument pas l'attractivité sur rongeurs.

Positionner les appâts à l'aide de postes sécurisés pour éviter la contamination et les risques pour les enfants et animaux domestiques. PAN recommande les postes DUAL MONITOR ou TOTAL BOX ou FUSION BOX.

Caractéristiques	Cible(s)	N° Homologation	Référence(s)
Pâte de 12g en sachet à 0,005% de Brodifacoum	Rats et Souris	RAT-III-29-16	160-05 Seau de 5 kg



## MASTERBRODY Bloc

### La puissance du Brodifacoum

*Rodenticide anticoagulant réservé aux professionnels 3D*

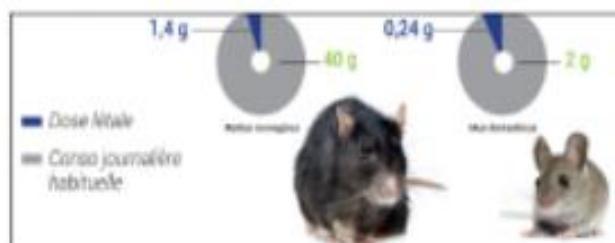


- ✓ Bloc extrudé très attractif sur Rats et Souris
- ✓ Bonne résistance à l'humidité et en extérieur
- ✓ Trou central pour faciliter la fixation
- ✓ Puissante matière active (Brodifacoum)

#### DESCRIPTION :

MASTERBRODY Bloc est destiné à la lutte contre les rongeurs nuisibles (Surmulot, Rat noir, Souris) dans les lieux publics, privés, industriels et agricoles. Spécial extérieurs, caves, égouts, entrepôts, locaux techniques...

La matière active de dernière génération, le BRODIFACOUUM, est un puissant anticoagulant efficace à faible dose et sans résistance connue à ce jour. Contrairement aux anticoagulants de 1<sup>ère</sup> génération, il peut provoquer la mort quelques jours après la première prise



MASTERBRODY Bloc est un appât extrudé à la recette alimentaire étudiée et dont la forme est appréciée des rongeurs (avec de multiples angles pour favoriser la consommation).

Les blocs sont également troués en leur milieu afin de permettre une fixation rapide et simple dans les postes d'appâtage et éviter ainsi les risques de dispersion au sein des locaux traités.

Tous les appâts MASTERBRODY incorporent un amérisant très fort pour éviter les risques d'ingestion accidentelle par les êtres humains (enfants notamment). Il ne diminue absolument pas l'attractivité sur rongeurs.

Il est recommandé un positionnement des appâts à l'aide de postes sécurisés pour éviter la contamination et les risques pour les enfants et animaux domestiques. PAN recommande les postes TOTAL BOX ou FUSION BOX

Caractéristiques	Cible(s)	N° Homologation	Référence(s)
Bloc de 20g avec trou central à 0,005% de Brodifacoum	Rats et Souris	RAT-III-30-16	162-10 Carton de 10 kg



## FUSION PÂTE

### Raticide bi-composants breveté

*Rodenticide anticoagulant réservé aux professionnels 3D*



- ✓ Pâte combinant deux matières actives
- ✓ Base huileuse et stable en matière d'attractivité
- ✓ Idéal pour les intérieurs infestés en rats et souris
- ✓ Excellente palatabilité favorisant la consommation
- ✓ Formulation brevetée (Brevet EU 2090164B)

#### DESCRIPTION :

FUSION PÂTE est un appât prêt à l'emploi conditionné en sachets individuels microporeux de 10g. Ce produit est un rodenticide bi-composants à très forte attractivité grâce à une formulation exclusive.

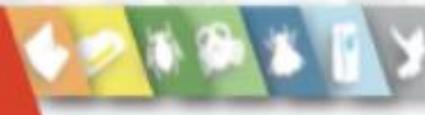
FUSION PÂTE possède ces caractéristiques uniques et brevetées :

- Association de deux substances actives (Brevet européen n° 2 090 164 B1) : étudié pour tirer profit de la combinaison d'anticoagulants de 2<sup>ème</sup> génération pour un contrôle massif des espèces cibles (souris domestiques et rats du stade juvénile au stade adulte)
- PASTA PLUS (Brevet européen n° 1 279 334 B1) : une formulation brevetée combinant un mélange bien équilibré de composants d'origine alimentaire, tels que farine lactée, sucre et graisses enrichies en céréales, particulièrement appétent pour les espèces cibles mentionnées ci-dessus.

Grâce à sa forte appétence et sa base huileuse, FUSION PÂTE est indiqué dans des zones présentant une forte concurrence alimentaire, comme dans les industries alimentaires et les entrepôts de stockage, hôtels, restaurants, bars, etc. Le produit peut aussi être utilisé dans les installations de distribution d'énergie et dans les transports.

Appât rouge qui incorpore un amérisant très fort pour éviter les risques d'ingestion accidentelle par les humains. Positionner à l'aide de postes sécurisés pour éviter la dispersion et les risques pour les enfants et animaux domestiques. PAN recommande les postes TOTAL BOX, MASTERBOX PLUS, ou FUSION BOX.

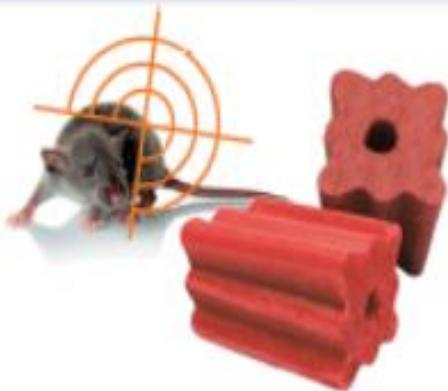
Caractéristiques	Cible(s)	N° Homologation	Référence(s)
Pâte de 10g en sachet à 0,0025% de Bromadiolone et 0,0025% de Difénacoum	Souris domestique Rat brun Rat noir	RAT-III-18-20	FPAT-05 Seau de 5 kg



## FUSION BLOC

### Raticide bi-composants breveté

*Rodenticide anticoagulant réservé aux professionnels 3D*



- ✓ Bloc extrudé avec des propriétés hydrofuges
- ✓ Riche en ingrédients hautement attractifs
- ✓ Polyvalent : usage intérieurs et extérieurs
- ✓ Combinaison de deux matières actives
- ✓ Formulation brevetée (Brevet EU 2090164B1)

#### DESCRIPTION :

FUSION BLOC est un appât prêt à l'emploi conditionné en bloc extrudé compact de 25g.

Ce produit est un rodenticide bi-composants à très forte polyvalence grâce à une formulation exclusive.

FUSION BLOC possède des caractéristiques très avantageuses :

- Association de deux substances actives (Brevet européen n° 2 090 164 B1) : étudié pour tirer profit de la combinaison d'anticoagulants de 2<sup>ème</sup> génération pour un contrôle massif des espèces cibles (souris domestiques et rats du stade juvénile au stade adulte)
- Teneur en paraffine renforcée permettant une résistance du bloc dans les environnements humides
- Recette attractive composée d'un mélange équilibré de sucres et de composants d'origine alimentaire rendant FUSION BLOC particulièrement appétent pour les espèces cibles mentionnées ci-dessus.

Les multiples arrêtes du bloc facilitent la consommation de part l'aptitude naturelle des rongeurs à attaquer les aliments et objets par leurs bords. FUSION BLOC peut être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments ruraux, civils et industriels (y compris les entrepôts, les dépôts, les cales de navires), des maisons, sous-sols, garages, placards...

*Appât rouge qui incorpore un amerisant très fort pour éviter les risques d'ingestion accidentelle par les humains. Positionner à l'aide de postes sécurisés pour éviter la dispersion et les risques pour les enfants et animaux domestiques. PAN recommande les postes TOTAL BOX, MASTERBOX PLUS, ou FUSION BOX.*

Caractéristiques	Cible(s)	N° Homologation	Référence(s)
Bloc de 25g extrudé à 0,0025% de Bromadiolone 0,0025% de Difénacoum	Souris domestique Rat brun Rat noir	RAT-III-17-20	FBLC-10 Carton de 10 kg



## **Poste TOTAL BOX Noir**

### **Pour les professionnels exigeants**

*Poste d'appâtage sécurisé pour la lutte contre les rongeurs*



- ✓ Fabriqué en polypropylène anti-choc, anti-UV
- ✓ Mangeoire amovible et support mural inclus
- ✓ Ouverture latérale ingénieuse
- ✓ Fermeture de sécurité (avec clef)

#### **DESCRIPTION :**

TOTAL BOX Noir est un solide poste d'appâtage qui conviendra pour vos opérations de dératisation en intérieur et extérieur. Un véritable best-seller sur le marché professionnel de part son excellent rapport qualité-prix et sa conception ingénieuse.

Les avantages de TOTAL BOX par rapport aux postes concurrents sont nombreux :

- Construction en polypropylène renforcé
- Fermeture de sécurité avec clef
- Ouverture latérale permettant de ne pas laisser d'espace entre le mur et l'emplacement
- Doté de supports intérieurs pour fixer les appâts horizontalement ou à la verticale
- Mangeoire extractible (support pour les appâts) pour un nettoyage et rechargeement très rapide du poste
- Support mural inclus et qui est associé au système de fermeture pour empêcher le décrochage!

TOTAL BOX peut contenir des appâts en blocs, pâtes ou en grains. Les appâts sont surélevés par rapport au sol afin de ne pas être contaminés par l'eau si les lieux sont nettoyés à grande eau.

Chaque poste inclus une tige de fixation en inox (horizontal), 3 tiges de fixation en plastique (verticale), un support mural, et une clef de sécurité.

Caractéristiques	Cible(s)	Dimensions	Référence(s)
Poste d'appâtage sécurisé et renforcé	Rats et Souris	24 x 17 x 8,5 cm	146 Carton de 12 unités

## TOTAL BOX TRANSPARENT

100% de visibilité

### POSTE SPÉCIAL LUTTE NON-CHIMIQUE CONTRE LES RONGEURS

- Plastique dur transparent (base et couvercle)
- Fenêtre de visualisation des prises
- Surveillance et contrôles facilités !
- Spécial lutte non-chimique en intérieur

#### Caractéristiques:

Matériaux : polypropylène antichoc UV  
Fermeture : clé de sécurité et CLIP MÉTALLIQUE  
Support mural intégré



#### DESCRIPTION :

Le célèbre poste TOTAL BOX est disponible en version 100% transparente Blanc ou bleu. Il peut contenir des appâts chimiques, mais c'est en lutte non-chimique qu'il fait toute la différence !

En effet, il peut parfaitement s'associer à la plaque adhésive plastique MASTERTRAP BLANC (réf. 141-TB), ou avec la plaque adhésive carton MASTERTRAP RATS (réf 129), pour former un dispositif efficace et sécurisé de capture des Rats et Souris. Une fenêtre de visualisation facilite le contrôle pour les techniciens 3D. Ce poste est conforme à une approche IPM de la lutte intégrée contre les nuisibles. (Plaques vendues séparément)

TOTAL BOX Transparent est toujours fourni avec de généreux accessoires pour la lutte professionnelle : un support mural ingénieux, une clé de sécurité, ainsi qu'une mangeoire avec support horizontal en acier inox pour la fixation des appâts (lutte chimique). Cette mangeoire est extractible pour laisser la place à la plaque collante MASTERTRAP (lutte non-chimique).

Peut aussi contenir des appâts en blocs, pâtes ou en grains lorsqu'il est utilisé en mode « chimique ».

Le nouveau modèle Bleu est idéal pour l'industrie agro-alimentaire.

La version « Blanc » est privilégiée dans l'industrie manufacturière et le secteur CHR.

Caractéristiques	Cible(s)	Dimensions	Référence(s)
Poste TOTAL BOX Transparent version Blanc	Rats et Souris	24 x 17 x 8,5 cm	146-BT Carton de 12 unités
Poste TOTAL BOX Transparent version Bleu	Rats et Souris	24 x 17 x 8,5 cm	146-BL Carton de 12 unités
Plaque MASTERTRAP BLANC adhésif en base plastique	Rats et Souris	19 x 12 cm	141-TB Carton de 50 unités
Plaque MASTERTRAP RATS adhésif en base carton	Rats et Souris	24 x 17 x 8,5 cm	129 Carton de 50 unités



## Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles

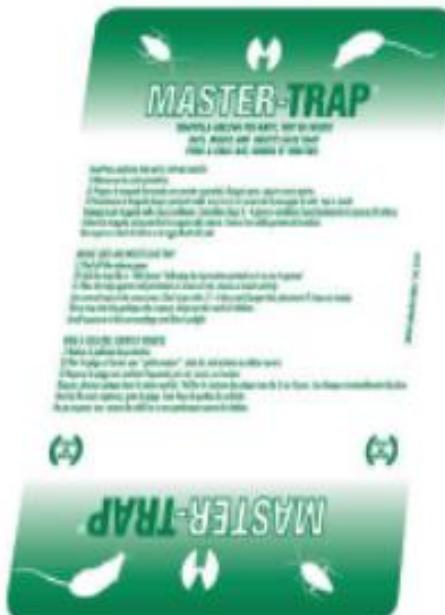
PRODUITS ANTI NUISIBLES - S.A.R.L.A.U. au Capital de 10.000,00 Dhs

Siège Social: Chez Fiduciaire BELFORT - Bd. Y. Menieur, rue Haj Jilali el Oufir - RDC N°15 20000 CASABLANCA ANFA

RC: 297109 - Patent: 35891677 - IF: 1448024 - Tel: (+212) 522 235412 \* Fax: (+212) 522 996220

E-mail: produitsantinuisibles@gmail.com - www.produitsantinuisibles.com

### PLAQUE COLLANTE « MASTERTRAP RATS » *Fiche Technique*



#### Présentation :

MASTERTRAP RATS est destiné à la capture et/ou le monitoring des rongeurs. Contient une colle renforcée, avec attractifs intégrés, pour assurer une efficacité et une prise immédiate.

Le support cartonné s'insère parfaitement dans le TOTAL Box transparent (réf 146-BT), créant ainsi un poste sécurisé et non-chimique pour vos lutte anti-rongeurs en environnement normé (industries agro-alimentaires par exemple).

De plus, la plaque collante MASTERTRAP RATS est ainsi protégée et gagne en durée d'efficacité.

#### Dimensions :

190 x 130 mm

#### Référence :

129 (Carton de 50 unités)



Membre de l'association AM3D

# Autorisation Mis sur Marche (A.M.M)

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale

Le Ministre



16 JUIN 2023

المملكة المغربية  
المملکة المغربية

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

الوزير  
الوزير

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT RATICIDE  
RAT CONTROL PÂTE

Valable pour 4 ans du 19/06/2023 au 20/06/2027

1322

N.Réf.N°: .....DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénimeuses.

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA - Italie

Nom commercial :

Rat Control Pâte

Matière active :

Bromadiolone 0,005%

Formulation :

Pâte

Classification toxicologique (OMS) :

III – légèrement dangereux

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

RAT-HI-12-23

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les rongeurs

Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :

- Porter un masque de protection, des lunettes de protection et des gants de caoutchouc ou de PVC lors de la préparation et de l'emploi ;
- Stocker le produit hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux ;
- Stocker le produit dans son emballage original, dans un endroit sec, à l'abri des rayons solaires ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurantes sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.



Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

Khalid AIT TALEB



ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale

Le Ministre



04 AOÛT 2022

المملكة المغربية  
+XHAXAT | HCYDDE

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+LBBOT | +LBBOT A XEOX LELLI

الوزير  
LBBOT

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT RATICIDE  
RAT CONTROL BLOC

Valable pour quatre ans du 02/08/2022 au 01/08/2026

1488

N.Réf.N°: .....DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia H 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA - Italie

Nom commercial :

Rat Control Bloc

Matière active :

Bromadiolone 0,005%

Formulation :

Bloc

Classification toxicologique (OMS) :

III - légèrement dangereux

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

RAT-III-20-22

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les rats et les souris.

Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :

- Porter un masque de protection, des lunettes de protection et des gants de caoutchouc ou de PVC lors de la préparation et de l'emploi ;
- Stocker le produit hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux ;
- Stocker le produit dans son emballage original, dans un endroit sec, à l'abri des rayons solaires ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurantes sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.IbnSina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.



Ministre de la Santé  
et de la Protection Sociale

Khalid AIT TALEB



ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

Le Ministre



المملكة المغربية  
+٩١٨٦٣٤٢٥٤٦

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+٩١٦٣٥٤٤٧٥٣٦

الوزير  
+٩١٦٣٥٤٦

30 SEP. 2024

**AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT RATICIDE  
MASTERBRODY PÂTE**

Valable pour 4 ans du 30/09/2024 au 29/09/2028

N.Réf.N°: 1916 DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabiâ II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénimeuses

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA SRL - Italie

Nom commercial :

Masterbrody Pâte

Matière active :

Brodifacoum 0,005%

Formulation :

Pâte

Classification toxicologique (OMS) :

III – légèrement dangereux

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

RAT-III-78-24

**POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les rongeurs**

**Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :**

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Porter un masque de protection, des lunettes de protection et des gants de caoutchouc ou de PVC lors de la préparation et de l'emploi ;
- Stocker le produit hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux ;
- Stocker le produit dans son emballage original, dans un endroit sec, à l'abri des rayons solaires ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.



Ministre de la Santé  
et de la Protection Sociale

Khalid ATT TALEB



ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

Le Ministre



المملكة المغربية  
المملکة المغربية

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

الوزير  
الوزير

30 SEP. 2024

**AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT RATICIDE  
MASTERBRODY BLOCK**

Valable pour 4 ans du 30/09/2024 au 29/09/2028

N.Réf.N°: 1915 DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabta II /341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides.

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA SRL, Italie

Nom commercial :

Masterbrody Block

Matière active :

Brodifacoum 0,005%

Formulation :

Bloc

Classification toxicologique (OMS) :

III – légèrement dangereux

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

RAT-III-77-24

FOURNI A TITRE INFORMATIF

LE: 08/11/2024

**FORCE DISTRIBUTION  
SERVICES**

**POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les rongeurs**

**Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :**

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Porter un masque de protection, des lunettes de protection et des gants de caoutchouc ou de PVC lors de la préparation et de l'emploi ;
- Stocker le produit hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux ;
- Stocker le produit dans son emballage original, dans un endroit sec, à l'abri des rayons solaires ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

Ministre de la Santé  
et de la Protection Sociale

Khalid AIT TALEB



ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale

Le Ministre



19 DEC. 2023

المملكة المغربية  
+212 37 76 11 21 | 05 37 76 38 95

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+212 37 76 11 21 | 05 37 76 38 95

الوزير  
الوزير  
الوزير

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT RATICIDE  
FUSION PÂTE

Valable pour 4 ans du 18/12/2023 au 17/12/2027

N.Réf.N°: 26.7.0.....DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénimeuses

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

Zapè - Italie

Nom commercial :

Fusion Pâte

Matière active :

Bromadiolone 0,0025%

Formulation :

Difenacoum 0,0025%

Classification toxicologique (OMS) :

Pâte

FOURNI A TITRE INFORMATIF

21/03/2024

LE :

FD SERVICES

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

III – légèrement dangereux

RAT-III-04-24

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutter contre les rongeurs

AMN MAROC

Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Porter un masque et des lunettes de protection et des gants en caoutchouc ou en PVC lors de la préparation et de l'emploi ;
- Stocker le produit hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux ;
- Stocker le produit dans son emballage original, dans un endroit sec, à l'abri des rayons solaires ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMN) et de tenir délicatement informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

KHADID AIT TALEB



ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

Le Ministre



المملكة المغربية

+ ٢٣٦٤٤٩٥٧٥٤

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

+ ٢٣٦٠٤٤٨٣٤٦٣٥٦٣٦٣٦

الوزير

د. عزيز

30 SEP. 2024

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT RATICIDE  
MASTERBRODY BLOCK

Valable pour 4 ans du 30/09/2024 au 29/09/2028

N.Réf.N°: 1915 DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses

Vue la décision ministérielle N°738 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA SRL, Italie

FOURNI A TITRE INFORMATIF

Nom commercial :

Masterbrody Block

LE: 08/11/2024

Matière active :

Brodifacoum 0,005%

Formulation :

Bloc

FORCE DISTRIBUTION

Classification toxicologique (OMS) :

III – légèrement dangereux

SERVICES

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

RAT-III-77-24

PAN MAROC

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les rongeurs

Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Porter un masque de protection, des lunettes de protection et des gants de caoutchouc ou de PVC lors de la préparation et de l'emploi ;
- Stocker le produit hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux ;
- Stocker le produit dans son emballage original, dans un endroit sec, à l'abri des rayons solaires ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

Ministre de la Santé  
et de la Protection Sociale

Khalid AIT TALEB



ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale

Le Ministre



19 DEC. 2023

المملكة المغربية  
المملكة المغربية

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

الوزير  
 الوزير

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT RATICIDE  
FUSION PÂTE

Valable pour 4 ans du 18/12/2023 au 17/12/2027

N.Réf.N°: 2670 .....DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

Zapi - Italie

Nom commercial :

Fusion Pâte

Matière active :

Bromadiolone 0,0025%

Formulation :

Difenacoum 0,0025%

Classification toxicologique (OMS) :

III – légèrement dangereux

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

RAT-III-04-24

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les rongeurs

Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Porter un masque et des lunettes de protection et des gants en caoutchouc ou en PVC lors de la préparation et de l'emploi ;
- Stocker le produit hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux ;
- Stocker le produit dans son emballage original, dans un endroit sec, à l'abri des rayons solaires ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir délicatement informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat, Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

Ministre de la Santé  
et de la Protection Sociale

KHALED AIT TALEB





Membre de l'association AM3D

## ANTI-NUISIBLES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

### Fiche de données de sécurité conformément au règlement 830/2015, annexe II

#### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

##### 1.1 - Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit: RAT CONTROL

##### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Appât rodenticide prêt à utiliser dans les pâtes fraîches

Ne sont pas pertinentes autres utilisations outre à l'utilisation indiquée.

##### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORMA S.r.l. - via U. Saba 4 - 10028 TROFARELLO (TO). Tel +39/011/6499064 Fax +39/011/6804102. Le courriel de la personne compétente: [regulatory@ormatorino.it](mailto:regulatory@ormatorino.it)

##### 1.4 - Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Société: +39.011.6499064 (ORMA, heures de bureau)

CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON EN MAROC Tel: 06 01 00 01 80

#### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classification	Toxiques pour la reproduction; Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée Catégorie 1; Catégorie 1
Pictogrammes GHS	GH506 
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger	H360D H372
Informations additionnelles sur les dangers	—

Pag. 1 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax: +39 0116804102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

DANGER



Mentions de danger

H360D Peut nuire au foetus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P306 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements nationales.

### 2.3 - Autres dangers

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance: non pertinent

3.2 Mélange:

Contient

Nom	N° De Registration	N° CAS	N° EINECS	Classification CLP	%
Bromadiolone	N.D.	28772-56-73	N.D.	Acu. Tox Cat 1 H300 Acu. Tox. 1 H310 Acu. Tox Cat 1 H330 STOT RE 1 H372 Reproto. CAT1A H360D Acu. Acu. 1 H400 Aqua. Chron. 1 H410	0.005

Voir la section 16 pour le texte complète.



## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:	Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médicin et lui donner les informations contenu dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.
Contact avec les yeux:	Rincer abondamment à l'eau, si possible courant, avec les paupières ouverts, pendant 10 minutes et consulter un médicin.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement à grande eau courant.
Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médicin.
Ingestion:	Consulter immédiatement le médicin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour symptômes dus à les substances contenu voir la section 11. Les symptômes de empoisonnement peuvent paraître après beaucoup de heures, pour ce motif il peut être nécessaire la surveillance médique pour les 48 heures suivantes à l'accident.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et contrôle des fonctions vitales.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction appropriés: Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

Moyen d'extinction inappropriés: Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposé à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie: En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Peuvent être créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

5.3 Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

Equipement de protection: endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux fermé) et vêtements protectives complets.

Procédures spéciales: Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

### RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

#### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des l'égouts, de eau fluviale et marine pour éviter le pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes).

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbent pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux. Éviter de manger, boire et fumer. Employer équipement protectives (voir la section 8). Après la manipulation laver les mains avec eau et savon: assurer une bonne ventilation des lieux de travaille. Ne pas fumer et ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. Récipient sou pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, pour exemple de lampes à incandescences. Ne pas percer et brûler même après l'usage.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y a compris ceux pour animaux. Conserver hors de la porté des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliqué, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Nom	AEL:	PNEC:
BROMADIOLONE	Court terme - oral - consommateur $2,3 \times 10^{-6} \text{ g/Kg/jour}$	Eau douce 1,7 10-5 mg/L
	Longue terme - oral - consommateur $1,2 \times 10^{-6} \text{ g/Kg/jour}$	Sol >0,0004 mg/Kg

Pag. 4 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax: +39 0116304102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

	Court terme Facteur de sécurité 300 calculé pour 70% d'absorption orale chez les rats	Sédiment = 0,83 mg/kg seche
	Facteur de sécurité à moyen / long terme 600 calculé pour une absorption orale de 70% chez le rats	STP Microorganismes: 0,32 mg/L

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Précautions généraux	Utiliser la mélange selon les indications contenu dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiqués dans la présente section.
Protection respiratoire:	environnement peu ventilés dans lequel est possible la présence de haute concentration de produit protéger les voies respiratoires (masque avec filtre approprié pour gaz et solvants).
Protection des mains:	Utiliser gants imperméables résistants à les produits chimiques (EN 374).
Protection des yeux:	Utiliser lunettes protectives hermétiques avec protection latérales en cas de possible contacts avec les yeux.
Protection de la peau:	Utiliser vêtement de protection.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique:	solid
Couleur:	rouge/bleu
Odeur:	caractéristique
pH:	7,11
Point d'inflammation	non déterminé
Température d'allumage	344,3 °C
Danger d'explosion	produit ne pas explosif
Pression de vapeur à 20 °C	43,0 hPa
Densité	non déterminé
Solubilité/nuisibilité avec eau	peu solubilité
Teneur du solvant (organique)	non déterminé

### 9.2 Autres informations.

Informations non disponibles.

## RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

Pag. 5 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax. +39 0116804102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

### 10.4 Condition à éviter

Eviter le surchauffé, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mécanisme d'action	La molécule de Bromadiolone inhibe l'enzyme époxy-réductase Vitamine K nécessaire à la biosynthèse de la vitamine K. En considérant que la très longue demi-vie dans le sang de Bromadiolone peut diminuer la concentration sanguine en vitamine K (nécessaire à la synthèse de la prothrombine) même après des jours d'exposition.
Inhalation:	Possible irritation des voies respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).
Ingestion:	Possible irritations, nausée, vomissement, troubles abdominaux.
Contact avec la peau:	Possible irritations
Contact avec les yeux:	Possibles irritations.

Données toxicologiques:

BROMADIOLONE	Toxicité orale aiguë	Rat LD50 = 0,56 mg/kg pc
	Toxicité Acute cutanée	Rat D50 = 1,71 mg/kg pc
	Toxicité Acute da Inhalation	Rat LC50 0,43 µg/L (4h)

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Substance	Espèce	Temp	Point finale	Toxicité
POISSONS				
BROMADIOLONE	Trota iridea	96h	LC50	>8 mg/L
INVERTEBRÉS				
BROMADIOLONE	Daphnia magna	48h	LC50	2,0 mg/L

Pag. 6 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499004 - Fax. +39 0116304102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



**AIR  
CONTROL**

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

	<i>Eisenia foetida</i>	14 jours	LC50	>6.4 mg/kg
<b>ALGAE</b>				
BROMADIOLONE	<i>Spirulina spississima</i> <i>subcapitata</i>	96h 72h	EC50 ErC50	0.17 mg/L 1.0 mg/L
	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	72h	ErC50	1.14 mg/L
<b>MICRO ORGANISMES</b>				
BROMADIOLONE	Activated sludge	3h	EC50	31.6 mg/l
<b>OISEAUX</b>				
BROMADIOLONE	Japanese quail	n.a.	DL50 CL50	134 mg/kg 28.9 mg/kg
			NOEC	0.1 mg/kg

### 12.2 Persistance et biodégradabilité

BROMADIOLONE:

- Il n'est pas facilement dégradable
- ne se dégrade pas par hydrolyse à pH 7 et 9.
- La semi-vie photolithique est de 12 heures
- Le bromadiolone se dégrade rapidement dans le sol en conditions aérobiées avec une DT50 estimée entre 4 et 53 jours (à 12 ° C, extrapolée à partir de 20 et 25 ° C)
- DT50 Temps de purification > 14 jours

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

BROMADIOLONE: BCF poisson (*Lepomis macrochirus*) = 575

### 12.4 Mobilité dans le sol

BROMADIOLONE : est considéré mobile dans le sol.

### 12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

BROMADIOLONE: est considéré comme un PBT potentiel.

P: à partir des données de dégradation, BROMADIOLONE est considéré comme persistant.  
B: la méthode de calcul utilise log Kow et les valeurs BCF, basées sur le log Kow mesuré à pH 6 et pH 7, elles sont toutes deux inférieures à la valeur seuil pour la conformité avec le critère de sélection B.

T: le critère est satisfait pour BROMADIOLONE

### 12.6 Autres effets adverses

Ne pas mettre dans l'eau.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations générales: Récupérer si est possible. Agir selon les prescriptions administratives locales et national. Récipient, même si est vide, il ne devient être pas dispersent dans l'environnement. Si ils contient résidus il devient



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

classifiés, stockés et envoyé chez un approprié système de traitements. Pour un utilisation pas professionnelle le récipient vide peut être éliminé avec les ordures domestiques selon les prescriptions locales pour la collecte sélectives.

### RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

ND.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ND.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ND.

#### 14.4. Groupe d'emballage

ND.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ND.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ND.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ND.

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances en Candidate List (Art. 59 REACH): rien.

Restrictions relatives au produit ou à la substance contenus selon l'annexe XVII Réglementation (CE) 1907/2006: rien.

Substances sujets à autorisation (Annexe XIV REACH): rien.

Réglementation de référence: Sont respectés les indications données de la suivante réglementation européen:

- directive 99/45/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses) accueilli de le D.Lgs n° 65/2003;
- directive 67/548/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses);
- réglementation (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP)



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

- directive 98/24/CE (concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques) accueilli de le D.Lgs 81/2008;
- réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)
- réglementation (CE) 790/2009 du Parlement Européen (I Atip. CLP)
- réglementation (CE) 453/2010 du Parlement Européen
- réglementation (CE) 830/2015 du Parlement Européen

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATION

Considération générales: Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute la responsabilité est exclue.

Texte des indications de danger (H) cités en section 2-3 de la fiche:  
H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H360D Peut nuire au foetus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Note (section 8):

TLV-TWA (Threshold Limit Value-Time Weighted Average): valeurs limites pondérées dans les 8 heures. TLV-STEL (Threshold Limit Value-Short Term Exposure Level): valeurs limites pour bref temps d'exposition (15 minutes). Les données referant à l'ACGIH (American Conference of Governmental Industries Hygienists) sont traité da le supplément à le Vol. 31, Issue 1 du Journal des hygiénistes industrielles (AIDII) publié en avril 2010 et se réfèrent à les valeurs ACGIH du 2010.

Section modifiées:

2,3,11,12,16

Pag. 9 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax: +39 0116004102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

### Fiche de données de sécurité conformément au règlement 830/2015, annexe II

#### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

##### 1.1 - Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit: RAT CONTROL

##### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Appât rodenticide prêt à utiliser en blocs

Ne sont pas pertinentes autres utilisations outre à l'utilisation indiqué.

##### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORMA S.r.l. - via U. Saba 4 - 10028 TROFARELLO (TO). Tel +39/011/6499064 Fax +39/011/6804102. Le courriel de la personne compétente: [regulatory@ormatorino.it](mailto:regulatory@ormatorino.it)

##### 1.4 - Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Société: +39.011.6499064 (ORMA, heures de bureau)

CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON EN MAROC Tel: 08 01 00 01 80

#### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classification	Toxiques pour la reproduction; Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée Catégorie 1; Catégorie 1
Pictogrammes GHS	GHS06 
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger	HS60D HS72
Informations additionnelles sur les dangers	---



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

DANGER



#### Mentions de danger

H360D Peut nuire au foetus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

PS01 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements nationales.

### 2.3 - Autres dangers

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance: non pertinent

3.2 Mélange:

Contient

Nom	N° De Registration	N° CAS	N° EINECS	Classification CLP	%
Bromadiolone	N.D.	28772-56-73	N.D.	Acu. Tox Cat 1 H300 Acu. Tox. 1 H310 Acu. Tox Cat 1 H330 STOT RE 1 H372 Reproto. CAT1A H360D Acu. Acu. 1 H400 Aqua. Chron. 1 H410	0,005

Voir la section 16 pour le texte complète.

Pag. 2 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10023 Trivero (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0110499004 - Fax: +39 0110304102 - E-mail: [aicontrol@ormatorino.it](mailto:aicontrol@ormatorino.it)



## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:	Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médicin et lui donner les informations contenu dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.
Contact avec les yeux:	Rincer abondamment à l'eau, si possible courant, avec les paupières ouverts, pendant 10 minutes et consulter un médicin.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement à grande eau courant.
Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médicin.
Ingestion:	Consulter immédiatement le médicin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour symptômes dus à les substances contenu voir la section 11. Les symptômes de empoisonnement peuvent paraître après beaucoup de heures, pour ce motif il peut être nécessaire la surveillance médique pour les 48 heures suivantes à l'accident.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et contrôle des fonctions vitales.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction appropriés: Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

Moyen d'extinction inappropriés: Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposé à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie: En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Peuvent être créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

5.3 Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

Equipement de protection: endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux ferme) et vêtements protectives complets.

Procédures spéciales: Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

### RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

#### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des l'égouts, de eau fluviale et marine pour éviter le pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes).

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbent pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux. Éviter de manger, boire et fumer. Employer équipement protectives (voir la section 8). Après la manipulation laver les mains avec eau et savon: assurer une bonne ventilation des lieux de travaille. Ne pas fumer et ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. Récipient sou pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, pour exemple de lampes à incandescence. Ne pas percer et brûler même après l'usage.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y a compris ceux pour animaux. Conserver hors de la porté des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliquée, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Nom	AEL:	PNEC:
BROMADIOLONE	Court terme - oral - consommateur $2,3 \times 10^{-6} \text{ Kg/jour}$	Eau douce 1.7 10-5 mg/L
	Longue terme - oral - consommateur $1,2 \times 10^{-6} \text{ Kg/jour}$	Sol >0.0004 mg/Kg



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2013, Révision 3.0

	Court terme Facteur de sécurité 300 calculé pour 70% d'absorption orale chez les rats	Sédiment = 0.85 mg/kg seche
	Facteur de sécurité à moyen / long terme 600 calculé pour une absorption orale de 70% chez le rats	STP Microrganismes 0.32 mg/L

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Précautions généraux Utiliser la mélange selon les indications contenu dans cette fiche.  
Utiliser les protections individuelles indiqués dans la présente section.
- Protection respiratoire: environnement peu ventilés dans le quel est possible la présence de haute concentration de produit protéger les voies respiratoires (masque avec filtre approprié pour gaz et solvants).
- Protection des mains: Utiliser gants imperméables résistants à les produits chimiques (EN 374).
- Protection des yeux: Utiliser lunettes protectives hermétiques avec protection latérales en cas de possible contacts avec les yeux.
- Protection de la peau: Utiliser vêtement de protection.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique:	solid
Couleur:	rouge/bleu
Odeur:	caractéristique
pH:	7,11
Point d'inflammation	non déterminé
Température d'allumage	344,3 °C
Danger d'explosion	produit ne pas explosif
Pression de vapeur à 20 °C	43,0 hPa
Densité	non déterminé
Solubilité/miscibilité avec eau	peu solubilité
Teneur du solvant (organique)	non déterminé

### 9.2 Autres informations.

Informations non disponibles.

## RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

Pag. 5 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499084 - Fax: +39 0116884102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

### 10.4 Condition à éviter

Eviter le surchauffé, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mécanisme d'action	La molécule de Bromadiolone inhibe l'enzyme époxy-réductase Vitamine K nécessaire à la biosynthèse de la vitamine K. En considérant que la très longue demi-vie dans le sang de Bromadiolone peut diminuer la concentration sanguine en vitamine K (nécessaire à la synthèse de la prothrombine) même après des jours d'exposition.
Inhalation:	Possible irritation des voies respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).
Ingestion:	Possible irritations, nausée, vomissement, troubles abdominaux.
Contact avec la peau:	Possible irritations
Contact avec les yeux:	Possibles irritations.

#### Données toxicologiques:

BROMADIOLONE	Toxicité orale aiguë	Rat LD50 = 0,56 mg/kg pc
	Toxicité Acute cutanée	Rat D50 = 1,71 mg/kg pc
	Toxicité Acute da Inhalation	Rat LC50 0,43 µg/L (4h)

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Substance	Espèce	Temp	Point finale	Toxicité
POISSONS				
BROMADIOLONE	Trota iridea	96h	LC50	>8 mg/L
INVERTEBRÉS				
BROMADIOLONE	Daphnia magna	48h	LC50	2,0 mg/L

Pag. 6 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499004 - Fax: +39 0116304102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



**AIR**  
**CONTROL**

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

	<i>Eisenia foetida</i>	14 jours	LC50	>6.4 mg/kg
<b>ALGAE</b>				
BROMADIOLONE	<i>Scenedesmus subspicatus</i>	96h 72h	ErC50 ErC50	0.17 mg/L 1.0 mg/L
	<i>Pseudokirchneriella subspicata</i>	72h	ErC50	1.14 mg/L
<b>MICRO ORGANISMES</b>				
BROMADIOLONE	Activated sludge	3h	EC50	31.6 mg/l
<b>OISEAUX</b>				
BROMADIOLONE	Japanese quail	n.a.	DL50 CL50	134 mg/kg 28.9 mg/kg
			NOEC	0.1 mg/kg

### 12.2 Persistance et biodégradabilité

#### BROMADIOLONE:

- Il n'est pas facilement dégradable
- ne se dégrade pas par hydrolyse à pH 7 et 9.
- La semi-vie photolithique est de 12 heures
- Le bromadiolone se dégrade rapidement dans le sol en conditions aérobies avec une DT50 estimée entre 4 et 53 jours (à 12 ° C, extrapolée à partir de 20 et 25 ° C)
- DT50 Temps de purification > 14 jours

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

BROMADIOLONE: BCF poisson (*Lepomis macrochirus*) = 575

### 12.4 Mobilité dans le sol

BROMADIOLONE : est considéré mobile dans le sol.

### 12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

BROMADIOLONE: est considéré comme un PBT potentiel.

P: à partir des données de dégradation, BROMADIOLONE est considéré comme persistant.  
B: la méthode de calcul utilise log Kow et les valeurs BCF, basées sur le log Kow mesuré à pH 6 et pH 7, elles sont toutes deux inférieures à la valeur seuil pour la conformité avec le critère de sélection B.

T: le critère est satisfait pour BROMADIOLONE

### 12.6 Autres effets adverses

Ne pas mettre dans l'eau.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations généraux: Récupérer si est possible. Agir selon les prescriptions administratives locales et national. Récipient, même si est vide, il ne devient être pas disperser dans l'environnement. Si ils contient résidus il devient

Pag. 7 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0110499064 - Fax: +39 0116004102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

classifiés, stockés et envoyé chez un approprié système de traitements. Pour un utilisation pas professionnelle le récipient vide peut être éliminé avec les ordures domestiques selon les prescriptions locales pour la collecte sélectives.

### RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

N.D.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.D.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.D.

#### 14.4. Groupe d'emballage

N.D.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

N.D.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.D.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.D.

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances en Candidate List (Art. 59 REACH): rien.

Restrictions relatives au produit ou à la substance contenues selon l'annexe XVII Réglementation (CE) 1907/2006: rien.

Substances sujets à autorisation (Annexe XIV REACH): rien.

Réglementation de référence: Sont respectés les indications données de la suivante réglementation européen:

- directive 99/45/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses) accueilli de le D.Lgs n° 65/2003;
- directive 67/548/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses);
- réglementation (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP)



AIR  
CONTROL

## RAT CONTROL

Date d'impression: 21 Février 2018, Révision 3.0

- directive 98/24/CE (concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques) accueilli de le D.Lgs 81/2008;
- réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)
- réglementation (CE) 790/2009 du Parlement Européen (I Atp. CLP)
- réglementation (CE) 453/2010 du Parlement Européen
- réglementation (CE) 830/2015 du Parlement Européen

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### **RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATION**

**Considération générales:** Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute la responsabilité est exclue.

Texte des indications de danger (H) cités en section 2-3 de la fiche:

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H360D Peut nuire au foetus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Note (section 8):**

TLV-TWA (Threshold Limit Value-Time Weighted Average): valeurs limites pondérées dans les 8 heures. TLV-STEL (Threshold Limit Value-Short Term Exposure Level): valeurs limites pour bref temps d'exposition (15 minutes). Les données referant à l'ACGIH (American Conference of Governmental Industries Hygienists) sont traité da le supplément à le Vol. 31, Issue 1 du Journal des hygiénistes industrielles (AIDII) publié en avril 2010 et se réfèrent à les valeurs ACGIH du 2010.

**Section modifiées:**

2,3,11,12,16

Pag. 9 de 9

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

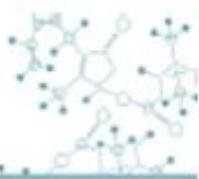
Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trifassale (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499004 - Fax: +39 0116804102 - E-mail: [aercontrol@ormatorino.it](mailto:aercontrol@ormatorino.it)



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 Lv



## MASTERBRODY PASTA

### Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement 878/2020 – Date d'impression: 8 Mai 2024, Révision 5.0

#### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

##### 1.1 – Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit: **MASTERBRODY PASTA**

Le produit ne contient pas de nanoformes

##### 1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Appât rodenticide prêt à utiliser

Ne sont pas pertinentes autres utilisations outre à l'utilisation indiqué.

##### 1.3 – Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORMA, S.r.l. – 10028 TROFARELLO (TO). Tel +39 011 6499064 Fax +39 011 6804102.

Rédacteur technique compétent du FDS: [regulatory@ormatorino.it](mailto:regulatory@ormatorino.it)

##### 1.4 – Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Société: +39 011 6499064 (ORMA, heures de bureau)

CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON EN MAROC Tel: 08 01 00 01 60

#### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et modifications et ajustements ultérieurs). Le produit nécessite donc une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions du règlement (CE) 1907/2006 et ses modifications ultérieures. Des informations complémentaires concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont données dans les rubriques. 11 et 12 de cette fiche.

##### 2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et suivantes modifications et ajustements

Classification	Toxiques pour la reproduction; Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée Catégorie 1; Catégorie 2
Pictogrammes GHS	GHS08 
Mention d'avertissement	DANGER

Pag. 1 de 15

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax +39 0116804102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
[www.ormatorino.com](http://www.ormatorino.com) - [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1130104 - Capitale sociale € 100.000 Lv



## MASTERBRODY PASTA

Mentions de danger	H360D H373
Informations additionnelles sur les dangers	--

### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

DANGER



#### Mentions de danger

H360D Peut nuire au foetus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements nationales.

- Informations supplémentaires : ne pas ingerer. Conserver le recipient bien fermé. Garder hors de portée des animaux domestiques. Ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les recipients destinés à les contenir pendant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau. En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Les appâts doivent être placés dans des contenants appropriés accessibles uniquement aux rongeurs et correctement fixés pour minimiser le risque d'ingestion par des animaux non cibles. Pendant le traitement, la zone concernée doit être clairement signalée. Pour l'utilisation dans les espaces publics, indiquer à chaque point d'appât les risques d'empoisonnement primaire ou secondaire avec le produit et les mesures de premiers secours. Les rongeurs morts doivent être retirés de la zone de traitement à des intervalles fréquents et les carcasses doivent être éliminées de manière appropriée. Dans certains cas, une inspection quotidienne peut être nécessaire. Une fois la désinfestation terminée, éliminer les appâts restants conformément à la réglementation en vigueur. En cas d'ingestion suspectée, consulter un centre antipoison. N'utilisez pas de rodenticides anticoagulants comme appâts permanents sauf sous la supervision d'opérateurs professionnels ou d'autres personnes compétentes. Dans la plupart des cas, le traitement peut être considéré comme terminé dans les 35 jours suivant son début. Pour contrôler la propagation des résistances, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différentes substances actives anticoagulantes. conserver dans un endroit frais et bien ventilé.



## MASTERBRODY PASTA

### 2.3 – Autres dangers

Ce mélange contient une substance classée PBT - Règlement REACH, annexe XIII : BRODIFACOUUM.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés d'interférence avec le système endocrinien en concentration ≥ 0,1 %, selon les critères établis par le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou par le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou établis conformément à l'Article 59(1) du REACH pour la possession de propriétés d'interférence endocrinien.

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substance: non pertinent

#### 3.2 Mélange:

Contient

Nom	N° De Registration	N° CAS	N° EINECS	Classification CLP	%
Brodifacouum	N.D.	56073-10-0	259-980-5	Repr. 1A H360D, Acute Tox. 1 H300, Acute Tox. 1 H310, Acute Tox. 1 H330, STOT RE 1 H372, Aqua. Acute 1 H400, Aqua. Chron. 1 H410	0,005
Benzoate de dénatonium	N.D.	3734-33-6	223-095-2	Ac. Tox. 4 H302 Aq. Chr. 3 H412	0,001

Le texte complet des mentions de danger (H) est indiqué à la section 16 de la fiche.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques générales:** Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui donner les informations contenu dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.

**Contact avec les yeux:** Laver abondamment à l'eau, de préférence courante, paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes ; ensuite protéger les yeux avec une compresse stérile ou un mouchoir propre et sec. CONSULTER UN MÉDECIN. Ne pas utiliser de collyres ou de pommades avant la visite ou l'avis de l'ophtalmologiste.

**Contact avec la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver à grande eau courante et avec du savon les parties du corps qui ont été en contact avec le produit.

**Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médecin.



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribini 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
[www.ormatorino.com](http://www.ormatorino.com) - [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 Lv



## MASTERBRODY PASTA

### Ingestion:

Consulter immédiatement le médicament et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissements pour éviter le risque d'aspiration par les voies respiratoires.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être retardés, peuvent inclure : saignement du nez ou des gencives. Dans les cas graves, des hématomes et la présence de sang dans les selles et les urines peuvent apparaître. Antidote : vitamine K1, administrable uniquement par du personnel médical ou vétérinaire.

### Indications pour le médecin :

**MÉCANISME D'ACTION:** la substance active contenue dans le produit est un antagoniste compétitif de la vitamine K et réduit la synthèse hépatique des facteurs dépendants de la vitamine K.

**SYMPTÔMES:** après l'ingestion de quantités importantes du produit capables de provoquer une inhibition massive de la vitamine K, des hémorragies cutanées, des muqueuses et au niveau des organes et parenchymes peuvent se manifester.

**THÉRAPIE:** en cas d'ingestion de quantités importantes du produit, provoquer le vomissement, effectuer un lavage gastrique ou administrer du charbon actif. L'activité prothrombinique doit être surveillée immédiatement après l'ingestion et dans les jours suivants. Si l'activité prothrombinique est réduite, administrer de la vitamine K. Convenir du protocole thérapeutique avec un Centre Antipoison.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement principal est l'administration de l'antidote plutôt que l'évaluation clinique. Antidote : vitamine K1 (phytomenadione). L'efficacité du traitement devrait être surveillée en mesurant le temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement tant que le temps de coagulation n'est pas revenu à la normale et n'est pas stable.

Consulter un Centre Antipoison.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié:** Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

**Moyen d'extinction inapproprié:** Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposés à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers d'incendie:** En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Peuvent créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

### 5.3 Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

**Equipement de protection:** endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux fermé) et vêtements protectives complets.



## MASTERBRODY PASTA

### Procédures spéciales:

Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.

### RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

#### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des égouts, de eau fluviale et marine pour éviter la pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes).

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

éviter de manger, boire et fumer. Utiliser des vêtements de protection appropriés (voir §8). Après manipulation, se laver avec de l'eau et du savon : assurer une bonne ventilation des lieux de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la porté des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliqué, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Ce produit est un appât rodenticide utilisé pour le contrôle des rongeurs.

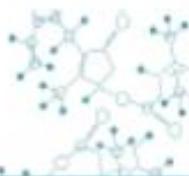
### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Substances limites spécifiques dans un environnement de travail:

Identification chimique internationale	Valeur	Paramètre	Source
BRODIFACOUUM	0,002mg/m <sup>3</sup>	TWA (8h)	ACGIH 2011
	0,008mg/m <sup>3</sup>	OSHA	ACGIH 2011

Niveau dérivé sans effet (DNEL), niveaux d'exposition acceptables (AEL) et concentration prévue sans effet (PNEC):



## MASTERBRODY PASTA

Identification chimique internationale	Valeurs
BRODIFACOUUM	<p>Valeur limite seuil : OEL UE 0,002 mg/m<sup>3</sup> (TWA/8h) TLV-ACGIH 0,002 mg/m<sup>3</sup> (TWA/8h)</p> <p>Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC :</p> <p>Valeur de référence pour l'eau douce 0,00004 mg/l Valeur de référence pour les sédiments en eau douce 0,043 mg/kg Valeur de référence pour les micro-organismes STP 0,0058 mg/l Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire) 0,000011 mg/kg Valeur de référence pour le compartiment terrestre 0,88 mg/kg</p>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Précautions généraux:** Utiliser la mélange selon les indications contenu dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiqués dans la présente section.
- Protection respiratoire:** Le mélange est dangereux par inhalation, cependant, étant un solide, il ne pose pas de problème tant que le principe actif n'est pas nébulisé ou ne produit pas d'aérosols. Évitez à tout prix de respirer les particules résultant de la nébulisation du produit. De plus, le produit contient certaines substances avec des limites d'exposition sur les lieux de travail (voir 8.1). En cas de dépassement du seuil d'exposition d'une ou plusieurs substances présentes dans la préparation par rapport à l'exposition quotidienne sur le lieu de travail ou à une fraction définie par le service de prévention et de protection de l'entreprise, et en cas de nébulisation du produit, portez un demi-masque filtrant de type FFP3 (réf. normes EN 141 / EN 143). L'utilisation de moyens de protection respiratoire, tels que les masques mentionnés ci-dessus, est nécessaire en cas de nébulisation du produit, même en présence de mesures techniques pour limiter l'exposition des travailleurs. La protection offerte par les masques est limitée. Dans le cas où la substance en question est inodore ou que son seuil olfactif est supérieur à la limite d'exposition correspondante, ou en cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou que la concentration en oxygène dans l'air de travail est inférieure à 17% en volume, portez un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou à air externe pour une utilisation avec un masque complet, un demi-masque ou un embout buccal (réf. norme EN 138).
- Protection des mains:** Gants pour produits chimiques industriels (non jetables) en nitrile conformes à la norme UNI EN374, au moins de catégorie de risque 3. Assurez-vous de les remplacer en cas de contact évident ou bien il est conseillé de les remplacer périodiquement tous les 15 jours d'utilisation intensive.



## MASTERBRODY PASTA

Protection des yeux:	Lunettes de protection chimique à monture enveloppante avec verres non filtrants : conforme à la norme UNI EN 166.
Protection de la peau:	Vêtements de protection. Porter des vêtements de travail à manches longues conformes à la norme UNI EN 465 et des chaussures de sécurité de catégorie I pour usage professionnel (réf. Directive 89/686/CEE et norme UNI EN 344). Se laver avec de l'eau et du savon après avoir retiré les vêtements de protection. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés, mais les laver avant de les réutiliser.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains après le travail. Ne pas manger ni fumer pendant l'utilisation. Tenir éloigné des aliments et des produits de consommation. Toutes les précautions habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être respectées.
Contrôle de l'exposition environnementale :	Éviter les déversements ou les fuites supplémentaires, si cela peut être fait sans danger. Ne pas laisser pénétrer le produit dans les égouts. L'élimination dans l'environnement doit être évitée.
Contrôles de l'exposition environnementale :	Les émissions des processus de production, y compris celles des équipements de ventilation, doivent être contrôlées pour respecter la législation environnementale. Les résidus du produit ne doivent pas être déversés sans contrôle dans les eaux usées ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉ PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique:	solid
Couleur:	rouge/bleu
Odeur:	caractéristique
pH:	7,11
Point d'inflammation	non déterminé
Température d'allumage	344,3 °C
Danger d'explosion	produit ne pas explosif
Pression de vapeur à 20 °C	43,0 hPa
Densité	non déterminé
Solubilité/miscibilité avec eau	peu solubilité
Teneur du solvant (organique)	non déterminé
Densité relative	1.122 g/ml

#### 9.2 Autres informations.

##### 9.2.1. Informations relatives aux classes de dangers physiques

Informations non disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives : non explosif



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 Lv



## MASTERBRODY PASTA

### RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

#### 10.4 Condition à éviter

Éviter le surchauffé, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En l'absence de données toxicologiques expérimentales spécifiques sur le produit lui-même, les éventuels dangers pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances qu'il contient, conformément aux critères établis par la réglementation applicable à la classification. Par conséquent, il convient de prendre en compte la concentration des substances dangereuses éventuellement mentionnées à la section 3 pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au produit.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mécanisme d'action	La molécule de Bromadiolone inhibe l'enzyme époxy-réductase Vitamine K, nécessaire à la biosynthèse de la vitamine K. En considérant que la très longue demi-vie dans le sang de Bromadiolone peut diminuer la concentration sanguine en vitamine K (nécessaire à la synthèse de la prothrombine) même après des jours d'exposition.
Inhalation:	Possible irritation des voies respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).
Ingestion:	Possible irritations, nausée, vomissement, troubles abdominaux.
Contact avec la peau:	Possible irritations
Contact avec les yeux:	Possibles irritations.

#### TOXICITÉ AIGUÈ

ATE (Inhalation - brouillards / poussières) du mélange : 0,10 mg/l

ATE (Oral) du mélange : 13,33 mg/kg

ATE (Cutané) du mélange : 105,33 mg/kg

Pag. 8 de 15

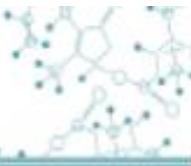
ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax +39 0116804102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



## MASTERBRODY PASTA

Identification chimique	Toxicité aiguë	Valeurs
BRODIFACOUUM	Toxicité orale aiguë	Rat LD50 = 0,4 mg/kg po
	Toxicité Acute cutanée	Rat LD50 = 3,16 mg/kg po
	Toxicité Acute da Inhalation	Rat LC50 = 0,00305 mg/l/4h

**-CORROSION/IRRITATION CUTANÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

**-BLESSURES OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

**-SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

**-MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

**-CANCÉROGÉNICITÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

**-TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Le mélange est classé comme toxique pour la reproduction de catégorie 1B: Il n'y a aucune preuve de la toxicité pour la reproduction du Brodifacoum cependant le groupe fonctionnel de ce produit est le même que celui de la warfarine considérée comme toxique pour la reproduction avec des effets tératogènes. Compte tenu des espèces potentielles spécifiques et de l'activité similaire à celle de la warfarine, l'approche de l'Union européenne est celle de la précaution, donc, de considérer Brodifacouum Toxique pour la reproduction. (Méthode de calcul: limites spécifiques pour la classification harmonisée, voir tableau point 3).

**-STOT SE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

**-STOT RE**

Le mélange est classé comme un mélange STOT RE de catégorie 1 (Méthode de calcul: limites spécifiques pour la classification harmonisée voir tableau point 3).

Une exposition orale répétée au Brodifacoum a entraîné des signes cliniques de toxicité compatibles avec le mode d'action du rodenticide et ses propriétés en tant qu'agent anticoagulant (saignement mortel).

**-RISQUE D'ASPIRATION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
[www.ormatorino.com](http://www.ormatorino.com) - [circcontrol@ormatorino.it](mailto:circcontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.R.E.A: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 i.v.



## MASTERBRODY PASTA

Identification chimique	Toxicité orale aiguë	Toxicité aiguë par voie cutanée	Toxicité aiguë par inhalation
Benzoate de dénatronium	LD50 Rat: 584 mg/kg	LD50 Lapin > 2000 mg/kg	N.D.

### -CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

N.D.

### -BLESSURES OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES

Yeux - Sur lapin

Résultat : Aucune irritation oculaire - (Guide 405 de l'OCDE pour le test)

### -SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Test de sensibilisation : Cobaye

Résultat : négatif - Observations : (Fiche de sécurité externe)

### -MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

Test d'Ames

Résultat : négatif - Guide 474 de l'OCDE pour le test

### -CANCÉROGÉNICITÉ

CIRC : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou présumé par le CIRC.

### -TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

N.D.

### -STOT SE (Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique)

N.D.

### -STOT RE (Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée)

N.D.

### -DANGER EN CAS D'INHALATION

RTECS : BO6650000

Après absorption :

Effets systémiques :

Somnolence, Tremblements, ataxie (altération de la coordination motrice)

Données supplémentaires :

Autres propriétés dangereuses qui ne peuvent pas être exclues.

Manipuler en respectant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité appropriées.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés d'interférence avec le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés d'interférence avec le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59(1) du règlement REACH pour leur capacité à perturber le système endocrinien, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon les critères

Pag. 10 de 15

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499004 - Fax: +39 0116804102 - E-mail: [circcontrol@ormatorino.it](mailto:circcontrol@ormatorino.it)



## MASTERBRODY PASTA

établis par le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

### 11.2.2 Autres informations

Ce mélange contient une substance classée PBT - Règlement REACH, annexe XIII : BRODIFACOUM

### **RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Le principe actif (brodifacoum) est toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

#### 12.1 Toxicité

Substance	Espèce	Temp	Point finale	Toxicité
POISSONS				
BRODIFACOUM	Trota iridea	96h	LC50	0,04 mg/L
BENZOATE DE DÉNATONIUM	Danio rerio	96h	LC50	> 100 mg/l
INVERTÉBRÉS				
BRODIFACOUM	Daphnia magna	48h	LC50	0,25 mg/L
BENZOATE DE DÉNATONIUM	Daphnia magna	48h	LC50	500 mg/kg
ALGAE				
BRODIFACOUM	Scenedesmus subspicatus	72h	EC50	0,04 mg/L
BENZOATE DE DÉNATONIUM	Chlorella vulgaris	72h	EC50	281,56 mg/l

#### 12.2 Persistance et biodégradabilité

Brodifacoum: Il n'est pas facilement dégradable.

Benzoate de dénatonium: aérobiose - Temps d'exposition 28 jours

Résultat : 18,17 % - Non immédiatement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Brodifacoum: BCFfish = 35134 - Conformément aux lignes directrices équivalentes 75, en utilisant log Kow = 4,92 à pH 7 à 20°C.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Brodifacoum: Coefficient de partage sol/eau : 6,12

#### 12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

Brodifacoum: considéré comme un PBT potentiel

P: Selon les données disponibles sur la dégradation marine, d'eau douce ou des sédiments, le Brodifacoum est considéré comme potentiellement persistant.



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10026 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
[www.ormatorino.com](http://www.ormatorino.com) - [alcontrol@ormatorino.it](mailto:alcontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 I.v.



## MASTERBRODY PASTA

B : basé sur le log Kow = 6,12 et le FBC du poisson = 35134 (calculé), le Brodifacoum répond potentiellement aux critères de B.  
Le critère est rempli pour Brodifacoum.

### 12.6 Propriétés d'interférence avec le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes d'interférents endocrini potenti ou suspects ayant des effets sur l'environnement faisant l'objet d'une évaluation.

### 12.7 Autres effets adverses

Ne pas déverser non dilué ou en grande quantité dans les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les égouts.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations généraux: Ne pas jeter le produit avec les déchets ménagers. Ne pas déverser dans les égouts. Éliminer conformément aux réglementations locales. Après la désinfection, éliminer les appâts restants selon la réglementation en vigueur.

Emballages non propres : Conseil : Éliminer conformément aux normes locales.

## RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

N.D.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.D.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.D.

### 14.4. Groupe d'emballage

N.D.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

N.D.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.D.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.D.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Triforello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
[www.ormatorino.com](http://www.ormatorino.com) - [alcontrol@ormatorino.it](mailto:alcontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.R.E.A: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 I.v.



## MASTERBRODY PASTA

Catégorie Seveso : 7b, 9i.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 : aucune.

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs : non applicable.

Substances dans la liste candidate (Art. 59 REACH) : aucune.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH) : aucune.

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 : aucune.

Substances soumises à la Convention de Rotterdam : aucune

Substances soumises à la Convention de Stockholm : aucune

Réglementation de référence: Sont respectés les indications données de la suivante réglementation européen:

- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP);
- Directive 98/24/CE (protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques) transposée par le D.Lgs 81/2008;
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH);
- Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (1er ATP CLP);
- Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen;
- Base de données sur les substances GESTIS – IFA (Institute für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung);
- Règlement (CE) 630/2015 du Parlement européen;
- Règlement (UE) 1179/2016 (9ème ATP CLP);
- Avis du Comité des produits biocides (BPC) de juin 2016 sur la substance active;
- The E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001);
- Directive 2006/8/CE;
- Règlement 1907/2006/CE et ses modifications ultérieures;
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures;
- Règlement (UE) 528/2012;
- Règlement (CE) 790/2009 (1er ATP CLP);
- Règlement (UE) 286/2011 (2ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 618/2012 (3ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 487/2013 (4ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 944/2013 (5ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 605/2014 (6ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 1221/2015 (7ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 918/2016 (8ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 1179/2016 (9ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 776/2017 (10ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2018/669 (11ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2018/521 (12ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2018/1480 (13ème ATP CLP);



## MASTERBRODY PASTA

- Règlement (UE) 2020/217 (14ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2020/1182 (15ème ATP CLP);
- Directive 2012/18/UE (Seveso III);
- Règlement (UE) 521/2019;
- Règlement (UE) 878/2020;
- Directive 2012/18/UE (Seveso III);
- Règlement (UE) 521/2019;
- Règlement (UE) 2021/643 (16ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2021/849 (17ème ATP CLP);
- Rectification des annexes II et VI (TiO<sub>2</sub>);
- Règlement (UE) 2022/692 (18ème ATP CLP).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATION

**Considération générales:** Les informations fournies sur cette fiche de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience du produit, et ne sont pas exhaustives. Sauf indication contraire, elles s'appliquent au produit en tant que tel et sont conformes aux spécifications. En cas de combinaisons ou de mélanges, veillez à ce qu'aucun nouveau danger ne puisse survenir. Il incombe toutefois à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations relatives à l'utilisation particulière qu'il souhaite en faire. Cela n'exonère en aucun cas l'utilisateur du produit de se conformer à l'ensemble des règles législatives, administratives et réglementaires concernant le produit, l'hygiène, la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement. Pour plus d'informations sur le mélange, consultez l'étiquette apposée sur l'emballage.

### Texte des indications de danger (H) cités en section 2-3 de la fiche:

- Acute Toxicity 1:** Toxicité aiguë, par voie orale, par contact cutané, par inhalation, danger de catégorie 1
- Acute Toxicity 4:** Toxicité aiguë, par voie orale, par contact cutané, par inhalation, danger de catégorie 4
- Aquatic Acute 1:** Dangereux pour les organismes aquatiques, toxicité aiguë, danger de catégorie 1
- Aquatic Chronic 1:** Dangereux pour les organismes aquatiques, toxicité chronique, danger de catégorie 1
- Aquatic Chronic 3:** Dangereux pour les organismes aquatiques, toxicité chronique, danger de catégorie 3
- Reproductive Toxicity 1:** Toxique pour la reproduction, danger de catégorie 1
- STOT RE 1:** Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition prolongée ou répétée), danger de catégorie 3
- H300:** Mortel en cas d'ingestion.
- H302:** Nocif en cas d'ingestion.
- H310:** Mortel par contact cutané.



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trifareto (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - fax +39 011 68 04 102  
[www.ormatorino.com](http://www.ormatorino.com) - [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 i.v.



## MASTERBRODY PASTA

- H330: Mortel par inhalation.  
H360D: Peut nuire à la fertilité ou au foetus (préciser l'effet spécifique, si connu) (indiquer la voie d'exposition si elle est établie comme étant seule responsable du même danger).  
H372: Provoque des dommages aux organes (sang) en cas d'exposition prolongée ou répétée (indiquer la voie d'exposition si elle est établie comme étant seule responsable du même danger).  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, effets à long terme.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, effets à long terme.

Section modifiées: 1, 2, 3, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Cette fiche annule et remplace toutes les versions précédentes.



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10026 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - circontrol@ormatorino.it  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.R.E.A: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 i.v.



## MASTERBRODY BLOCK

### Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement 878/2020 – Date d'impression: 8 Mai 2024, Révision 5.0

#### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

##### 1.1 – Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit: MASTERBRODY BLOCK

Le produit ne contient pas de nanoformes

##### 1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Appât rodenticide prêt à utiliser

Ne sont pas pertinentes autres utilisations outre à l'utilisation indiqué.

##### 1.3 – Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORMA, S.r.l. – 10026 TROFARELLO (TO). Tel +39 011 6499064 Fax +39 011 6804102.

Rédacteur technique compétent du FDS: regulatory@ormatorino.it

##### 1.4 – Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Société: +39 011 6499064 (ORMA, heures de bureau)

CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON EN MAROC Tel: 06 01 00 01 80

#### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et modifications et ajustements ultérieurs). Le produit nécessite donc une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions du règlement (CE) 1907/2006 et ses modifications ultérieures. Des informations complémentaires concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont données dans les rubriques. 11 et 12 de cette fiche.

##### 2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et suivantes modifications et ajustements

Classification	Toxiques pour la reproduction; Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée Catégorie 1; Catégorie 2
Pictogrammes GHS	GHS08 
Mention d'avertissement	DANGER

Pag. 1 de 15

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax: +39 0116804102 - E-mail: sircentral@ormatorino.it



## MASTERBRODY BLOCK

Mentions de danger	H360D H373
Informations additionnelles sur les dangers	--

### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

DANGER



### Mentions de danger

H360D Peut nuire au foetus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements nationales.

- **Informations supplémentaires :** ne pas ingérer, conserver le recipient bien ferme. Garder hors de portée des animaux domestiques. Ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les recipients destinés à les contenir pendant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau. En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Les appâts doivent être placés dans des contenants appropriés accessibles uniquement aux rongeurs et correctement fixés pour minimiser le risque d'ingestion par des animaux non cibles. Pendant le traitement, la zone concernée doit être clairement signalée. Pour l'utilisation dans les espaces publics, indiquer à chaque point d'appât les risques d'empoisonnement primaire ou secondaire avec le produit et les mesures de premiers secours. Les rongeurs morts doivent être retirés de la zone de traitement à des intervalles fréquents et les carcasses doivent être éliminées de manière appropriée. Dans certains cas, une inspection quotidienne peut être nécessaire. Une fois la désinfestation terminée, éliminer les appâts restants conformément à la réglementation en vigueur. En cas d'ingestion suspectée, consulter un centre antipoison. N'utilisez pas de rodenticides anticoagulants comme appâts permanents sauf sous la supervision d'opérateurs professionnels ou d'autres personnes compétentes. Dans la plupart des cas, le traitement peut être considéré comme terminé dans les 35 jours suivant son début. Pour contrôler la propagation des résistances, il est conseillé d'alterner les appâts contenant différentes substances actives anticoagulantes, conserver dans un endroit frais et bien ventilé.



## MASTERBRODY BLOCK

### 2.3 – Autres dangers

Ce mélange contient une substance classée PBT - Règlement REACH, annexe XIII : BRODIFACOUUM.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés d'interférence avec le système endocrinien en concentration ≥ 0,1 %, selon les critères établis par le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou par le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou établis conformément à l'Article 59(1) du REACH pour la possession de propriétés d'interférent endocrinien.

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substance non pertinente

#### 3.2 Mélange:

Contient

Nom	N° De Registration	N° CAS	N° EINECS	Classification CLP	%
Brodifacouum	N.D.	56073-10-0	259-980-5	Repr. 1A H360D, Acute Tox. 1 H300, Acute Tox. 1 H310, Acute Tox. 1 H330, STOT RE 1 H372, Aqua. Acute 1 H400, Aqua. Chron. 1 H410	0,005
Benzoate de dénatonium	N.D.	3734-33-6	223-095-2	Ac. Tox. 4 H302 Aq. Chr. 3 H412	0,001

Le texte complet des mentions de danger (H) est indiqué à la section 16 de la fiche.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques générales:** Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui donner les informations contenu dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.

**Contact avec les yeux:** Laver abondamment à l'eau, de préférence courante, paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes ; ensuite protéger les yeux avec une compresse stérile ou un mouchoir propre et sec. CONSULTER UN MÉDECIN. Ne pas utiliser de collyres ou de pommades avant la visite ou l'avis de l'ophtalmologue.

**Contact avec la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver à grande eau courante et avec du savon les parties du corps qui ont été en contact avec le produit.

**Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médecin.



## MASTERBRODY BLOCK

### Ingestion:

Consulter immédiatement le médicament et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissements pour éviter le risque d'aspiration par les voies respiratoires.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être retardés, peuvent inclure : saignement du nez ou des gencives. Dans les cas graves, des hématomes et la présence de sang dans les selles et les urines peuvent apparaître. Antidote : vitamine K1, administrable uniquement par du personnel médical ou vétérinaire.

### Indications pour le médecin :

**MÉCANISME D'ACTION:** la substance active contenue dans le produit est un antagoniste compétitif de la vitamine K et réduit la synthèse hépatique des facteurs dépendants de la vitamine K.

**SYMPTÔMES:** après l'ingestion de quantités importantes du produit capables de provoquer une inhibition massive de la vitamine K, des hémorragies cutanées, des muqueuses et au niveau des organes et parenchymes peuvent se manifester.

**THERAPIE:** en cas d'ingestion de quantités importantes du produit, provoquer le vomissement, effectuer un lavage gastrique ou administrer du charbon actif. L'activité prothrombinique doit être surveillée immédiatement après l'ingestion et dans les jours suivants. Si l'activité prothrombinique est réduite, administrer de la vitamine K. Convenir du protocole thérapeutique avec un Centre Antipoison.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement principal est l'administration de l'antidote plutôt que l'évaluation clinique. Antidote : vitamine K1 (phytomenadione). L'efficacité du traitement devrait être surveillée en mesurant le temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement tant que le temps de coagulation n'est pas revenu à la normale et n'est pas stable.

Consulter un Centre Antipoison.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié:** Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

**Moyen d'extinction inapproprié:** Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposés à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers d'incendie:** En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Peuvent créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

### 5.3 Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

**Équipement de protection:** endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux fermé) et vêtements protectives complets.



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - aircontrol@ormatorino.it  
C.F. P.Iva: IT-110631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 Lv



## MASTERBRODY BLOCK

### Procédures spéciales:

Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.

### RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

#### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des égouts, de eau fluviale et marine pour éviter le pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes).

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

éviter de manger, boire et fumer. Utiliser des vêtements de protection appropriés (voir §8). Après manipulation, se laver avec de l'eau et du savon : assurer une bonne ventilation des lieux de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. À protéger contre les rayons solaires. Où est appliqué, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Ce produit est un appât rodenticide utilisé pour le contrôle des rongeurs.

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Substances limites spécifiques dans un environnement de travail:

Identification chimique internationale	Valeur	Paramètre	Source
BRODIFACOUUM	0,002mg/m <sup>3</sup>	TWA (8h)	ACGIH 2011
	0,008mg/m <sup>3</sup>	OSHA	ACGIH 2011

Niveau dérivé sans effet (DNEL), niveaux d'exposition acceptables (AEL) et concentration prévue sans effet (PNEC):

Pag. 5 de 15

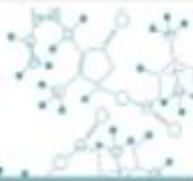
ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax: +39 0116804102 - E-mail: aircontrol@ormatorino.it



## MASTERBRODY BLOCK

Identification chimique internationale	Valeurs
BRODIFACOUUM	<p>Valeur limite seuil : OEL UE 0,002 mg/m<sup>3</sup> (TWA/8h) TLV-ACGIH 0,002 mg/m<sup>3</sup> (TWA/8h)</p> <p>Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC : Valeur de référence pour l'eau douce 0,00004 mg/l Valeur de référence pour les sédiments en eau douce 0,043 mg/kg Valeur de référence pour les micro-organismes STP 0,0058 mg/l Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire) 0,000011 mg/kg Valeur de référence pour le compartiment terrestre 0,86 mg/kg</p>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Précautions généraux:** Utiliser la mélange selon les indications contenu dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiqués dans la présente section.
- Protection respiratoire:** Le mélange est dangereux par inhalation, cependant, étant un solide, il ne pose pas de problème tant que le principe actif n'est pas nébulisé ou ne produit pas d'aérosols. Évitez à tout prix de respirer les particules résultant de la nébulisation du produit. De plus, le produit contient certaines substances avec des limites d'exposition sur les lieux de travail (voir 8.1). En cas de dépassement du seuil d'exposition d'une ou plusieurs substances présentes dans la préparation par rapport à l'exposition quotidienne sur le lieu de travail ou à une fraction définie par le service de prévention et de protection de l'entreprise, et en cas de nébulisation du produit, portez un demi-masque filtrant de type FFP3 (réf. normes EN 141 / EN 143). L'utilisation de moyens de protection respiratoire, tels que les masques mentionnés ci-dessus, est nécessaire en cas de nébulisation du produit, même en présence de mesures techniques pour limiter l'exposition des travailleurs. La protection offerte par les masques est limitée. Dans le cas où la substance en question est inodore ou que son seuil olfactif est supérieur à la limite d'exposition correspondante, ou en cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou que la concentration en oxygène dans l'air de travail est inférieure à 17% en volume, portez un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou à air externe pour une utilisation avec un masque complet, un demi-masque ou un embout buccal (réf. norme EN 138).
- Protection des mains:** Gants pour produits chimiques industriels (non jetables) en nitrile conformes à la norme UNI EN374, au moins de catégorie de risque 3. Assurez-vous de les remplacer en cas de contact évident ou bien il est conseillé de les remplacer périodiquement tous les 15 jours d'utilisation intensive.



## MASTERBRODY BLOCK

### Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique à monture enveloppante avec verres non filtrants : conforme à la norme UNI EN 166.

### Protection de la peau:

Vêtements de protection. Porter des vêtements de travail à manches longues conformes à la norme UNI EN 465 et des chaussures de sécurité de catégorie I pour usage professionnel (réf. Directive 89/686/CEE et norme UNI EN 344). Se laver avec de l'eau et du savon après avoir retiré les vêtements de protection. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés, mais les laver avant de les réutiliser.

### Mesures d'hygiène :

Se laver les mains après le travail. Ne pas manger ni fumer pendant l'utilisation. Tenir éloigné des aliments et des produits de consommation. Toutes les précautions habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être respectées.

### Contrôle de l'exposition environnementale :

Éviter les déversements ou les fuites supplémentaires, si cela peut être fait sans danger. Ne pas laisser pénétrer le produit dans les égouts. L'élimination dans l'environnement doit être évitée.

### Contrôles de l'exposition environnementale :

Les émissions des processus de production, y compris celles des équipements de ventilation, doivent être contrôlées pour respecter la législation environnementale. Les résidus du produit ne doivent pas être déversés sans contrôle dans les eaux usées ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique:	solid
Couleur:	rouge/bleu
Odeur:	caractéristique
pH :	7,11
Point d'inflammation	non déterminé
Température d'allumage	344,3 °C
Danger d'explosion	produit ne pas explosif
Pression de vapeur à 20 °C	43,0 hPa
Densité	non déterminé
Solubilité/miscibilité avec eau	peu solubilité
Teneur du solvant (organique)	non déterminé
Densité relative	1.122 g/ml

### 9.2 Autres informations.

#### 9.2.1. Informations relatives aux classes de dangers physiques

Informations non disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives : non explosif



## MASTERBRODY BLOCK

### RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

#### 10.4 Condition à éviter

Eviter le surchauffé, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En l'absence de données toxicologiques expérimentales spécifiques sur le produit lui-même, les éventuels dangers pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances qu'il contient, conformément aux critères établis par la réglementation applicable à la classification. Par conséquent, il convient de prendre en compte la concentration des substances dangereuses éventuellement mentionnées à la section 3 pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au produit.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Mécanisme d'action

La molécule de Bromadiolone inhibe l'enzyme époxy-réductase Vitamine K, nécessaire à la biosynthèse de la vitamine K. En considérant que la très longue demi-vie dans le sang de Bromadiolone peut diminuer la concentration sanguine en vitamine K (nécessaire à la synthèse de la prothrombine) même après des jours d'exposition.

##### Inhalation:

Possible irritation des voies respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).

##### Ingestion:

Possible irritations, nausée, vomissement, troubles abdominaux.

##### Contact avec la peau:

Possible irritations

##### Contact avec les yeux:

Possibles irritations.

### TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - brouillards / poussières) du mélange : 0,10 mg/l

ATE (Oral) du mélange : 13,33 mg/kg

ATE (Cutané) du mélange : 105,33 mg/kg



## MASTERBRODY BLOCK

Identification chimique	Toxicité aiguë	Valeurs
BRODIFACOUUM	Toxicité orale aiguë	Rat LD50 = 0,4 mg/kg pc
	Toxicité Acute cutanée	Rat LD50 = 3,16 mg/kg pc
	Toxicité Acute da Inhalation	Rat LC50 = 0,00305 mg/l/4h

### -CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

### -BLESSURES OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

### -SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

### -MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

### -CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

### -TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Le mélange est classé comme toxique pour la reproduction de catégorie 1B: Il n'y a aucune preuve de la toxicité pour la reproduction du Brodifacouum cependant le groupe fonctionnel de ce produit est le même que celui de la warfarine considérée comme toxique pour la reproduction avec des effets tératogènes. Compte tenu des espèces potentielles spécifiques et de l'activité similaire à celle de la warfarine, l'approche de l'Union européenne est celle de la précaution, donc, de considérer Brodifacoum Toxique pour la reproduction. (Méthode de calcul: limites spécifiques pour la classification harmonisée, voir tableau point 3).

### -STOT SE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

### -STOT RE

Le mélange est classé comme un mélange STOT RE de catégorie 1 (Méthode de calcul: limites spécifiques pour la classification harmonisée voir tableau point 3).

Une exposition orale répétée au Brodifacoum a entraîné des signes cliniques de toxicité compatibles avec le mode d'action du rodenticide et ses propriétés en tant qu'agent anticoagulant (saignement mortel).

### -RISQUE D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - aircontrol@ormatorino.it  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.R.E.A: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 i.v.



## MASTERBRODY BLOCK

Identification chimique	Toxicité orale aiguë	Toxicité aiguë par voie cutanée	Toxicité aiguë par inhalation
Benzoate de dénatonium	LD50 Rat: 584 mg/kg	LD50 Lapin > 2000 mg/kg	N.D.

### -CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

N.D.

### -BLESSURES OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES

Yeux - Sur lapin

Résultat : Aucune irritation oculaire - (Guide 405 de l'OCDE pour le test)

### -SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Test de sensibilisation : Cobaye

Résultat : négatif - Observations : (Fiche de sécurité externe)

### -MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

Test d'Ames

Résultat : négatif - Guide 474 de l'OCDE pour le test

### -CANCÉROGÉNICITÉ

CIRC : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou présumé par le CIRC.

### -TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

N.D.

### -STOT SE (Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique)

N.D.

### -STOT RE (Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée)

N.D.

### -DANGER EN CAS D'INHALATION

RTECS : BO6650000

Après absorption :

Effets systémiques :

Somnolence, Tremblements, ataxie (altération de la coordination motrice)

Données supplémentaires :

Autres propriétés dangereuses qui ne peuvent pas être exclues.

Manipuler en respectant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité appropriées.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés d'interférence avec le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés d'interférence avec le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59(1) du règlement REACH pour leur capacité à perturber le système endocrinien, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon les critères



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - circontrol@ormatorino.it  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 i.v.



## MASTERBRODY BLOCK

établis par le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

### 11.2.2 Autres informations

Ce mélange contient une substance classée PBT - Règlement REACH, annexe XIII : BRODIFACOUM

### RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le principe actif (brodifacoum) est toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

#### 12.1 Toxicité

Substance	Espèce	Temp	Point finale	Toxicité
POISSONS				
BRODIFACOUM	Trota iridea	96h	LC50	0,04 mg/L
BENZOATE DE DÉNATONIUM	Danio rerio	96h	LC50	> 100 mg/l
INVERTEBRÉS				
BRODIFACOUM	Daphnia magna	48h	LC50	0,25 mg/L
BENZOATE DE DÉNATONIUM	Daphnia magna	48h	LC50	500 mg/kg
ALGAE				
BRODIFACOUM	Scenedesmus subspicatus	72h	EC50	0,04 mg/L
BENZOATE DE DÉNATONIUM	Chlorella vulgaris	72h	EC50	281,56 mg/l

#### 12.2 Persistance et biodégradabilité

Brodifacoum: Il n'est pas facilement dégradable.

Benzoate de dénatonium: aérobio - Temps d'exposition 28 jours

Résultat : 18,17 % - Non immédiatement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Brodifacoum: BCFfish = 35134 - Conformément aux lignes directrices équivalentes 75, en utilisant log Kow = 4,92 à pH 7 à 20°C.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Brodifacoum: Coefficient de partage sol/eau : 6,12

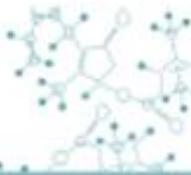
#### 12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

Brodifacoum: considéré comme un PBT potentiel

P: Selon les données disponibles sur la dégradation marine, d'eau douce ou des sédiments, le Brodifacoum est considéré comme potentiellement persistant.



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 Lv



## MASTERBRODY BLOCK

B : basé sur le log Kow = 6,12 et le FBC du poisson = 35134 (calculé), le Brodifacoum répond potentiellement aux critères de B.  
Le critère est rempli pour Brodifacoum.

### 12.6 Propriétés d'interférence avec le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes d'interférents endocrini potenti ou suspects ayant des effets sur l'environnement faisant l'objet d'une évaluation.

### 12.7 Autres effets adverses

Ne pas déverser non dilué ou en grande quantité dans les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les égouts.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'EUMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations généraux: Ne pas jeter le produit avec les déchets ménagers. Ne pas déverser dans les égouts. Éliminer conformément aux réglementations locales. Après la désinfection, éliminer les appâts restants selon la réglementation en vigueur.

Emballages non propres : Conseil : Éliminer conformément aux normes locales.

## RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

N.D.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.D.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.D.

### 14.4. Groupe d'emballage

N.D.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

N.D.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.D.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.D.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trefarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
[www.ormatorino.com](http://www.ormatorino.com) - [alcontrol@ormatorino.it](mailto:alcontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 i.v.



## MASTERBRODY BLOCK

Catégorie Seveso : 7b, 9i.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 : aucune.

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs : non applicable.

Substances dans la liste candidate (Art. 59 REACH) : aucune.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH) : aucune.

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 : aucune.

Substances soumises à la Convention de Rotterdam : aucune

Substances soumises à la Convention de Stockholm : aucune

Réglementation de référence: Sont respectés les indications données de la suivante réglementation européen:

- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP);
- Directive 98/24/CE (protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques) transposée par le D.Lgs 81/2008;
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH);
- Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (1er ATP CLP);
- Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen;
- Base de données sur les substances GESTIS - IFA (Institute für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung);
- Règlement (CE) 830/2015 du Parlement européen;
- Règlement (UE) 1179/2016 (9ème ATP CLP);
- Avis du Comité des produits biocides (BPC) de juin 2016 sur la substance active;
- The E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001);
- Directive 2006/8/CE;
- Règlement 1907/2006/CE et ses modifications ultérieures;
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures;
- Règlement (UE) 528/2012;
- Règlement (CE) 790/2009 (1er ATP CLP);
- Règlement (UE) 286/2011 (2ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 618/2012 (3ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 487/2013 (4ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 944/2013 (5ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 605/2014 (6ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 1221/2015 (7ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 918/2016 (8ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 1179/2016 (9ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 776/2017 (10ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2018/669 (11ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2018/521 (12ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2018/1480 (13ème ATP CLP);



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trofarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - e-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 i.v.



## MASTERBRODY BLOCK

- Règlement (UE) 2020/217 (14ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2020/1182 (15ème ATP CLP);
- Directive 2012/18/UE (Seveso III);
- Règlement (UE) 521/2019;
- Règlement (UE) 878/2020;
- Directive 2012/18/UE (Seveso III);
- Règlement (UE) 521/2019;
- Règlement (UE) 2021/643 (16ème ATP CLP);
- Règlement (UE) 2021/849 (17ème ATP CLP);
- Rectification des annexes II et VI (TiO<sub>2</sub>);
- Règlement (UE) 2022/692 (18ème ATP CLP).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATION

**Considération générales:** Les informations fournies sur cette fiche de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience du produit, et ne sont pas exhaustives. Sauf indication contraire, elles s'appliquent au produit en tant que tel et sont conformes aux spécifications. En cas de combinaisons ou de mélanges, veillez à ce qu'aucun nouveau danger ne puisse survenir. Il incombe toutefois à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations relatives à l'utilisation particulière qu'il souhaite en faire. Cela n'exonère en aucun cas l'utilisateur du produit de se conformer à l'ensemble des règles législatives, administratives et réglementaires concernant le produit, l'hygiène, la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement. Pour plus d'informations sur le mélange, consultez l'étiquette apposée sur l'emballage.

### Texte des indications de danger (H) cités en section 2-3 de la fiche:

<b>Acute Toxicity 1:</b>	Toxicité aiguë, par voie orale, par contact cutané, par inhalation, danger de catégorie 1
<b>Acute Toxicity 4:</b>	Toxicité aiguë, par voie orale, par contact cutané, par inhalation, danger de catégorie 4
<b>Aquatic Acute 1:</b>	Dangereux pour les organismes aquatiques, toxicité aiguë, danger de catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1:</b>	Dangereux pour les organismes aquatiques, toxicité chronique, danger de catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 3:</b>	Dangereux pour les organismes aquatiques, toxicité chronique, danger de catégorie 3
<b>Reproductive Toxicity 1:</b>	Toxique pour la reproduction, danger de catégorie 1
<b>STOT RE 1:</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition prolongée ou répétée), danger de catégorie 3
<b>H300:</b>	Mortel en cas d'ingestion.
<b>H302:</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H310:</b>	Mortel par contact cutané.

Pag. 14 de 15



ORMA S.r.l.  
Sede Legale: C.so Matteotti 57 - 10121 Torino  
Sede Amministrativa e Commerciale: Via A. Chiribiri 2 - 10028 Trefarello (TO)  
tel +39 011 64 99 064 - Fax +39 011 68 04 102  
www.ormatorino.com - [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)  
C.F. P.Iva: IT-10631670014 - N.REA: TO-1150104 - Capitale sociale € 100.000 Lv



## MASTERBRODY BLOCK

- H330: Mortel par inhalation.  
H360D: Peut nuire à la fertilité ou au foetus (préciser l'effet spécifique, si connu) (indiquer la voie d'exposition si elle est établie comme étant seule responsable du même danger).  
H372: Provoque des dommages aux organes (sang) en cas d'exposition prolongée ou répétée (indiquer la voie d'exposition si elle est établie comme étant seule responsable du même danger).  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, effets à long terme.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, effets à long terme.

Section modifiées: 1, 2, 3, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Cette fiche annule et remplace toutes les versions précédentes.

Pag. 15 de 15

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trefarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 011 64 99 064 - Fax: +39 011 68 04 102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

### RUBRIQUE 1: Identification du mélange et de l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit : **FUSION PÂTE**

- Code fds/Révision: 0/19

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Rodenticide prêt à l'emploi (produit biocide TP14)

- Emploi de la substance / de la préparation Rodenticide prêt à l'emploi (produit biocide TP14)

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### - Producteur/fournisseur:

Zapi S.p.A.  
Via Terza Ginostra, 12  
35026 Conselve (PD)  
Italie

Tél. +39 049 9597737 Fax +39 049 9597735

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité : techdept@zapi.it

- Service chargé des renseignements : Département technique

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Zapi Tél. +39 049 9597737 (9:00-12:00/14:00-17:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### - Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Repr. 1B H360D Peut nuire au foetus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

#### - Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

#### - Pictogramme de danger



SGH08

#### - Mention d'avertissement

Danger

#### - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Bromadiolone

Déénacoum

#### - Mentions de danger

H360D Peut nuire au foetus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### - Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise

P405 Garder sous clef.

P501 Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation en vigueur.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

### Nom du produit : **FUSION PÂTE**

(suite de la page 1)

**Indications complémentaires:**  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### - 2.3 Autres dangers

#### - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:	
28772-56-7 Bromadiolone	
PBT   La bromadiolone répond aux critères P, B, T	
56073-07-5 Difénacoum	
PBT   Le difénacoum répond aux critères P, B, T	
- vPvB:	
56073-07-5 Difénacoum	
vPvB   Le difénacoum répond au critère vP	

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### - 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

<b>Composants dangereux:</b>		
CAS: 28772-56-7 CINCOO: 243-200-0 Numéro Index: 607-716-00-6	Bromadiolone Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0.0025%
CAS: 56073-07-5 EINECS: 250-978-4 Numéro Index: 607-157-00-X	Difénacoum Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M = 10); Aquatic Chronic 1, H410 (M = 10)	0.0025%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de dangers citées, se référer à la Rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales : Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des voies d'exposition.

En cas :

- D'inhalation : Respirer de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

#### - d'exposition cutanée:

Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse. Si nécessaire, consulter un médecin.

#### - d'exposition oculaire :

Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes. Si nécessaire, consulter un médecin.

#### - d'exposition orale :

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenu du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des confusion et la présence de sang dans les urines ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION PÂTE**

(suite de la page 2)

Le traitement primaire est la thérapie avec antidote et l'évaluation clinique. Antidote : vitamine K1 (phytomenadione). L'efficacité du traitement doit être surveillée en mesurant le temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement avant que le temps de coagulation soit de nouveau normal et stable.

Contactez un centre antipoison.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants avec de l'eau pulvérisée.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : A notre connaissance, aucun équipement inadapté n'est connu.

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

#### - 5.3 Conseils aux pompiers : Équipements pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

#### - Équipement spécifique de sécurité:

Ne pas inhalez les gaz de combustion ou d'explosion. Équipements pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

#### - Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives officielles.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### - 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Après le nettoyage, assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière polluante conformément aux réglementations en vigueur.

#### - 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la Rubrique 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la Rubrique 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Porter des gants de protection appropriés.

#### - Préventions des incendies et des explosions :

Consulter la Rubrique 6.

Consulter la Rubrique 5.

#### - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de tout exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, chats, animaux domestiques et animaux d'élevage.

#### - Indications concernant le stockage commun:

Conserver le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

**Nom du produit : FUSION PÂTE**

(suite de la page 3)

**- Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

**- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit est un appât rodenticide utilisé pour le contrôle des rongeurs.

**RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**- Indications complémentaires pour l'aménagement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7

**- 8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas d'autres substances ayant des valeurs critiques devant être surveillées sur le lieu de travail.

**- PNECs**

**28772-56-7 Bromadiolone**

PNEC	0.000017 mg/l (eau fraîche) 0.32 mg/l (microorganismes)
PNEC	> 0.0084 mg/kg (sol)
PNEC	0.83 mg/kg pc (sédiment)

**- Autres valeurs limites d'exposition**

**28772-56-7 Bromadiolone**

Oral	AEL - court terme AEL - moyen terme AEL - long terme	0.0000023 mg/kg pc (AEL) 0.0000013 mg/kg pc (AEL) n.a.m.m.a.m.g/kg pc (AEL)
------	--	---

**56073-07-5 Difénacoum**

Niveau d'exposition acceptable de l'opérateur	0.0000011 mg/kg poj (AOEL)
---	----------------------------

**- 8.2 Contrôles de l'exposition**

**- Equipement de protection individuelle:**

**- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité habituelles lors de l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

**- Protection respiratoire :** Non nécessaire au cours de l'utilisation normale du produit

**- Protection des mains:**



Gants de protection

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, cat. III). Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. En raison du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée pour le produit / la préparation / la mélange. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être observé.

**- Protection des yeux :** Non nécessaire pendant l'utilisation normale du produit.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION PÂTE**

(suite de la page 4)

- Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Consulter la Rubrique 6.
- Mesures de gestion des risques Suivre les instructions indiquées ci-dessus.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Informations générales	
- Aspect:	
État physique:	Solide
Couleur :	Rouge
- Odeur :	Caractéristique
- Seuil olfactif :	Non disponible.
- Valeur du pH :	6.90 (CIPAC MT 75.3 - 1% H <sub>2</sub> O)
- Changement d'état	
Point de fusion / Intervalle de fusion:	Non disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition :	Non applicable (solide)
- Point d'éclair :	Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible (le produit ne contient aucun composant classé inflammable)
- Température d'inflammation:	Non disponible
- Température de dé-composition	Non disponible
- Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
- Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif
- Limites d'explosion:	
Inférieure :	Non disponible
Supérieure :	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non disponible
- Pression de vapeur	Non applicable
- Densité :	Non disponible
- Densité relative	1.282 g/mL (CIPAC MT 33 - densité après tassement)
- Densité de vapeur	Non applicable
- Taux d'évaporation	Non applicable
- Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau	Insoluble
- Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
- Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable
Cinématique:	Non applicable
- 9.2 Autres informations	Pas d'autre information importante disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### - 10.1 Réactivité

- Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

### Nom du produit : **FUSION PÂTE**

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante et dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Aucune décomposition n'est attendue si le produit est utilisé selon les spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Dans les conditions normales de manipulation et stockage, le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Compte tenu du manque d'informations sur les éventuelles incompatibilités avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas utiliser le produit en combinaison avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Aucun produit de décomposition dangereux n'a été identifié dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### - 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification

28772-56-7 Bromadiolone		
Oral	DL50	0.56 mg/kg pc (rat - femelle)
Cutanée	DL50	1.71 mg/kg pc (rat)
Inhalation	CL50	0.00043 mg/l (rat)
56073-07-5 Difénacoum		
Oral	LD50	1.8 mg/kg pc (rat - mâle)
Cutanée	LD50	51.54 mg/kg pc (rat - femelle)
Inhalation	CL50/4h	0.003646 mg/l (rat) – tête seulement

#### - Effet primaire d'irritation:

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Toxicité pour la reproduction

28772-56-7 Bromadiolone	
<b>Toxicité pour le développement</b>	Une toxicité développementale n'a pas été clairement observée chez les lapins ou les rats. Toutefois, à titre de précaution, le bromadiolone devrait être considéré comme tératogène pour l'homme puisque celui-ci contient la même fraction chimique responsable de la tératogénicité que la warfarine, un agent connu pour sa tératogénicité humaine, et il possède le même mode d'action, ce dernier étant un mécanisme connu de tératogénicité chez l'homme.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION PÂTE**

(suite de la page 6)

56073-07-5 Difénacoum	
Toxicité pour le développement	Une toxicité développementale n'a pas été clairement observée chez les lapins ou les rats. Toutefois, à titre de précaution, le difénacoum devrait être considéré comme tératogène pour l'homme puisque celui-ci contient la même fraction chimique responsable de la tératogénérité que la warfarine, un agent connu pour sa tératogénérité humaine, et il possède le même mode d'action, ce dernier étant un mécanisme connu de tératogénérité chez l'homme.

Peut nuire au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

56073-07-5 Difénacoum		
Oral	NOAEL	0.03 mg/kg pc (rat) (90 jours) L'étude démontre que l'exposition orale répétée entraîne des effets toxiques : prolongation du temps de prothrombine, prolongation du temps kaolin-caphalin, hémorragie. En se basant sur les résultats des études de toxicité aiguë par voie cutanée et par inhalation et par extrapolation, il est justifié de supposer que des dommages graves pour la santé peuvent apparaître en cas d'exposition prolongée par voie cutanée et par inhalation.
28772-56-7 Bromadiolone		
Oral	NOAEL	0.0005 mg/kg pc (lapin) L'étude démontre que l'exposition orale répétée entraîne des effets toxiques : prolongation du temps de prothrombine, prolongation du temps kaolin-caphalin, hémorragie. En se basant sur les résultats des études de toxicité aiguë par voie cutanée et par inhalation et par extrapolation, il est justifié de supposer que des dommages graves pour la santé peuvent apparaître en cas d'exposition prolongée par voie cutanée et par inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**- Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****- 12.1 Toxicité****- Toxicité aquatique**

28772-56-7 Bromadiolone	
CE50/3h	31.6 mg/l (boue activée)
CE50/14j	> 8.4 mg/kg pp (assurance suédoise)
CEr50/72h	1.14 mg/l (pseudomonas subcapitata)
CEt50/96h	0.17 mg/l (aeromonas sobiacetus)
CL50/96h	2.86 mg/l (oncorhynchus mykiss)
CL50/10h (réglime)	28.9 mg/kg nourriture (colle du Japon)
CL50/48h	2.0 mg/l (daphnia magna)
NOEC (toxicité pour la reproduction)	la 0.1 mg/kg nourriture (colle du Japon) Substance testée: Difénacoum.
DL50	134 mg/kg pc (colle du Japon)
56073-07-5 Difénacoum	
CE50/6h	> 2.3 mg/l (pseudomonas putida)
CEr50/72h	0.51 mg/l (selenastrum capricornutum)
CL50/96h	0.064 mg/l (oncorhynchus mykiss)
CL50 (réglime)	1.4 mg/kg nourriture (colle du Japon)
CL50/48h	0.62 mg/l (daphnia magna)
NOErC/72h	0.13 mg/l (selenastrum capricornutum)
NOEC (toxicité pour la reproduction)	0.1 mg/kg nourriture (colle du Japon)
DL50	56 mg/kg pc (colle de Virginie)
CL50	> 334 mg/kg (folsomia
	foetida)

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION PÂTE**

(suite de la page 7)

### - 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>28772-56-7 Bromadiolone</b>	
Biodégradabilité	Non facilement biodégradable. Aucune hydrolyse n'a été trouvée à pH 7 et 9. La bromadiolone est rapidement dégradée dans le sol dans des conditions sévères avec une valeur estimée de DT50 entre 4 et 53 jours (à 12° C, extrapolée de 20 à 25° C). Mais cette dégradation conduit à la formation de métabolites du sol qui persistent en quantités importantes pendant plus de 1570 jours.
Demi-vie par hydrolyse	La photolyse de la bromadiolone en solution aqueuse est rapide avec une demi-vie de 12 heures ou moins
<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	
Biodégradabilité	Non facilement biodégradable. Le difénacoum, se fractionne probablement en boues d'épuration / sédimenta en raison de son log Kow élevé et de sa faible solubilité dans l'eau.
Demi-vie par hydrolyse	>1 an (1 1/2) Stable à pH 5, 7 et 9.
Demi-vie photolytique	(DT50) Elle varie de 8 heures à 38 minutes (conditions de pH et de température variables).

### -- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

<b>28772-56-7 Bromadiolone</b>	
Facteur de bioconcentration	Le BCF a été calculé à partir de log Kow, ce qui a donné des valeurs de BCF de 339 (log Kow = 3,8) à 575 (log Kow = 4,07).
<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	
Facteur de bioconcentration	BCF = 1100 l/kg. La valeur de BCF est plus faible que la valeur seuil de BCF pour le déclenchement du critère B (2000 l / kg). Cependant, le difénacoum est malgré tout considéré comme satisfaisant au critère B en raison des résidus couramment retrouvés chez les animaux non ciblés.
Coefficient de partage octanol-eau	Dow = 4,78 (pH 7).
<b>- 12.4 Mobilité dans le sol</b>	
<b>28772-56-7 Bromadiolone</b>	Mobilité dans le sol La bromadiolone est considérée comme «légèrement mobile» à «non mobile» dans le sol (les valeurs Koc se situent entre 1563 et 41600 ml / g).
<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	Mobilité dans le sol La demi-vie dans le sol est > 300 jours (TGD, tableau II, Kp 1,34).

### Indications générales:

Dangereux pour la faune.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### -PBT:

<b>28772-56-7 Bromadiolone</b>	
PBT	La bromadiolone répond aux critères P, R, T
<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	
PBT	Le difénacoum répond aux critères P, B, T.

#### -VPVB:

<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	
VPVB	Le difénacoum répond au critère vP

### - 12.6 Autres effets néfastes

<b>28772-56-7 Bromadiolone</b>	
.	Le principal risque environnemental est l'empoisonnement primaire et secondaire des animaux non visés.
<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	
.	Le principal risque environnemental est l'empoisonnement primaire et secondaire des animaux non visés.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

### selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit: **FUSION PÂTE**

(suite de la page 8)

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts.

À la fin du traitement, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage selon la réglementation en vigueur.

Emballages souillés :

Recommandation: Éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable
- "Règlement type" de l'ONU	Non applicable

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive n°2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

- Directive Seveso

Ce produit n'est pas soumis aux dispositions de la directive Seveso

#### **- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Ce produit ne contient aucune substance listée en annexe XIV

- Règlement (CE) n°1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 30

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Aucune information complémentaire disponible.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Aucune.

- Règlement (CE) n° 1005/2009: substances qui appauvrisent la couche d'ozone Aucune.

- Règlement (CE) n° 850/2004: polluants organiques persistants Aucun.

- Substances énumérées dans le règlement (CE) n° 649/2012 (PIC): Aucune.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : aucune donnée n'est non disponible.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donneront pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

### selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

**Nom du produit : FUSION PÂTE**

Date d'impression : 03.06.2019

(suite de la page 9)

- **Mentions de danger :**
  - H300 Mortel en cas d'ingestion.
  - H310 Mortel par contact cutané.
  - H330 Mortel par inhalation.
  - H360D Peut nuire au foetus.
  - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations :**

RD50: Respiratory Decrease, 50 %.

CLD: concentration létale, 0 %

NOEC: No Observed Effect Concentration.

IC50: Concentration inhibitrice 50%

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level

CE50: Concentration effective, 50 %

CE10: Concentration effective, 10 %

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

CL50: Concentration létale, 50 %

DL50: Dose létale, 50 %

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPHM: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: dangereux pour l'environnement aquatique – toxicité aquatique aiguë – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: dangereux pour l'environnement aquatique – toxicité aquatique chronique– Catégorie 1

#### Sources

1. Directive n° 1999/45/EC et ses adaptations
2. Directive n° 67/548/EEC et ses adaptations
3. E-Pesticide Manual 2.1 Version (2001)
4. Directive n° 2000/60/CE
5. Règlement (CE) n°1907/2006 et ses adaptations
6. Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations
7. Règlement (EU) n°2015/830
8. Règlement (EU) n°528/2012
9. Règlement (CE) n° 790/2009 (10ème ATP CLP)
10. Règlement (UE) n° 280/2011 (2ème ATP CLP)
11. Règlement (UE) n° 618/2012 (3ème ATP CLP)
12. Règlement (UE) n° 487/2013 (4ème ATP CLP)
13. Règlement (UE) n° 944/2013 (5ème ATP CLP)
14. Règlement (UE) n° 600/2014 (6ème ATP CLP)
15. Directive n°2012/18/UE (Seveso III)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

### RUBRIQUE 1: Identification du mélange et de l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit : **FUSION BLOC**

- Code fds/Révision: 0/19

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Rodenticide prêt à l'emploi (produit biocide TP14).

- Emploi de la substance / de la préparation Rodenticide prêt à l'emploi (produit biocide TP14)

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Zapi S.p.A.  
via Terza Strada, 12  
35026 Conselvate (Pd)  
Italie

Tél. +39 049 9597737 Fax +39 049 9597735

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité : techdept@zapi.it

- Service chargé des renseignements : Département technique

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Zapi Tél. +39 049 9597737 (9:00-12:00/14:00-17:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Repr. 1B, H360D Peut nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

##### - Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogramme de danger



SGH08

##### - Mention d'avertissement

Danger

##### - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Bromadiolone

Difénacoum

##### - Mentions de danger

H360D Peut nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### - Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvé ou suspecté: consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation en vigueur

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION BLOC**

Date d'impression : 03.06.2019

(suite de la page 1)

**Indications complémentaires :**

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

**- 2.3 Autres dangers****- Résultats des évaluations PBT et vPvB****-PBT:****28772-56-7 Bromadiolone**

PBT Le bromadiolone répond aux critères P, B, T.

**56073-07-5 Difénacoum**

PBT Le difénacoum répond aux critères P, B, T.

**-vPvB:****56073-07-5 Difénacoum**

vPvB Le difénacoum répond au critère vP.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****- 3.2 Mélanges****- Description:** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.**- Composants dangereux:**

N° CAS : 2634-33-5 N° CE : 220-120-9 Numéro index : 613-068-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0.01%
CAS: 28772-56-7 EINECS: 249-205-9 Numéro index: 607-716-00-8	Bromadiolone Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0.0025%
CAS: 56073-07-5 EINECS: 269-978-1 Numéro Index: 607-157-00-X	Difénacoum Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400 (M = 10); Aquatic Chronic 1, H410 (M = 10)	0.0025%

**- Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de dangers citées, se référer à la Rubrique 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****- 4.1 Description des premiers secours****- Remarques générales :** Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des voies d'exposition.**En cas :****- D' inhalation :** Respirer de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.**- d' exposition cutanée :**

Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse. Si nécessaire, consulter un médecin.

**- d' exposition oculaire :**

Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes. Si nécessaire, consulter un médecin.

**- d' exposition orale :**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenu du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

**- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingiviques. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

**Nom du produit :** FUSION BLOC

Date d'impression : 03.06.2019

(suite de la page 2)

#### **- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Le traitement primaire est la thérapie avec antidote et l'évaluation clinique. Antidote : vitamine K1 (phytomenadione). L'efficacité du traitement doit être surveillée en mesurant le temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement avant que le temps de coagulation soit de nouveau normal et stable.

Contactez un centre antipoison.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **- 5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants avec de l'eau pulvérisée.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** A notre connaissance, aucun équipement inadapté n'est connu.

**- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

**- 5.3 Conseils aux pompiers :** Équipements pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

##### **- Équipement spécifique de sécurité:**

Ne pas inhalez les gaz de combustion ou d'explosion. Équipements pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

##### **- Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives officielles.

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### **- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

##### **- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

##### **- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Après le nettoyage, assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément aux réglementations en vigueur.

##### **- 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la Rubrique 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnelle, consulter la Rubrique 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Rubrique 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

##### **- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Porter des gants de protection appropriés.

##### **- Préventions des incendies et des explosions :**

Consulter la Rubrique 0.

Consulter la Rubrique 5.

##### **- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de tout exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, ciseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

##### **- Indications concernant le stockage commun:**

Conserver le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

**Nom du produit : FUSION BLOC**

Date d'impression : 03.06.2019

(suite de la page 3)

- Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger contre le gel. Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est un appât rodenticide utilisé pour le contrôle des rongeurs

#### RUBRIQUE 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'aménagement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7

##### 8.1 Paramètres de contrôle

###### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas d'autres substances ayant des valeurs critiques devant être surveillées sur le lieu de travail.

##### PNECs

###### 28772-56-7 Bromadiolone

PNEL	0.000017 mg/L (eau douce) 0.32 mg/L (microorganismes)
PNEC	> 0.0084 mg/kg (sol)
PNEC	0.83 mg/kg pc (sédiment)

##### Autres valeurs limites d'exposition

###### 28772-56-7 Bromadiolone

Oral	AEL - court terme AEL - moyen terme AEL - long terme	0.0000023 mg/kg pc (AEL) 0.0000013 mg/kg pc (AEL) 0.0000013 mg/kg pc (AEL)
------	--	--

###### 56073-07-5 Difénacoum

Niveau d'exposition acceptable de l'opérateur	0.0000011 mg/kg poj (AOEL)
---	----------------------------

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

###### Équipement de protection individuelle:

###### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité habituelles lors de l'utilisation de produits chimiques.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

À travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

###### Protection respiratoire : Non nécessaire au cours de l'utilisation normale du produit

###### Protection des mains:



Gants de protection

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, cat. III). Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. En raison du manque de tests, une recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

###### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.

###### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être observé.

###### Protection des yeux : Non nécessaire pendant l'utilisation normale du produit.

###### Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Consulter la Rubrique 6.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION BLOC**

Date d'impression : 03.06.2019

(suite de la page 4)

- Mesures de gestion des risques Suivre les instructions indiquées ci-dessus.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### -9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

###### -Informations générales

###### -Aspect:

État physique:	Solide
----------------	--------

Couleur :	Rouge
-----------	-------

-Odeur :	Caractéristique
----------	-----------------

-Seuil olfactif :	Non disponible.
-------------------	-----------------

-Valeur du pH :	6.54 (CIPAC MT 75.3 - 1% H <sub>2</sub> O)
-----------------	--

###### -Changement d'état

Point de fusion / intervalle de fusion:	Non disponible
---	----------------

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition :	Non applicable (solide)
--	-------------------------

- Point d'éclair :	Non applicable
--------------------	----------------

-Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible (le produit ne contient aucun composant classé inflammable)
--------------------------------	--

-Température d'inflammation:	Non disponible
------------------------------	----------------

-Température de décomposition	Non disponible
-------------------------------	----------------

-Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
----------------------	---

-Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
-----------------------	-------------------------------

###### -Limites d'explosion:

Inférieure :	Non disponible
--------------	----------------

Supérieure :	Non disponible
--------------	----------------

###### Propriétés oxydantes

-Pression de vapeur	Non applicable
---------------------	----------------

-Densité :	Non disponible
------------	----------------

-Densité relative	1.106 g/mL (CIPAC MT 33 - densité après tassemement)
-------------------	--

-Densité de vapeur	Non applicable
--------------------	----------------

-Taux d'évaporation	Non applicable
---------------------	----------------

###### -Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau	Insoluble
-------	-----------

-Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
---------------------------------------	----------------

###### -Viscosité:

Dynamique:	Non applicable
------------	----------------

Cinématique:	Non applicable
--------------	----------------

-9.2 Autres informations	Pas d'autre information importante disponible
--------------------------	---

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION BLOC**

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### - 10.1 Réactivité

- Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.

#### - 10.2 Stabilité chimique Stable à température ambiante et dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

- Décomposition thermique/conditions à éviter : Aucune décomposition n'est attendue si le produit est utilisé selon les spécifications.

#### - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

#### - 10.4 Conditions à éviter

Dans les conditions normales de manipulation et stockage, le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.

#### - 10.5 Matières incompatibles:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Compte tenu du manque d'informations sur les éventuelles incompatibilités avec l'autres substances, il est recommandé de ne pas utiliser le produit en combinaison avec d'autres produits.

#### - 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux connu dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### - 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification

##### 28772-56-7 Bromadiolone

Oral	DL50	0.56 mg/kg pc (rat - femelle)
Cutanée	DL50	1.71 mg/kg pc (rat)
Inhalation	CL50	0.00043 mg/L (rat)

##### 56073-07-6 Difénacoum

Oral	LD50	1.8 mg/kg pc (rat - mâle)
Cutanée	LD50	51.54 mg/kg pc (rat - femelle)
Inhalation	CL50/4h	0.003648 mg/L (rat)

#### - Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Toxicité pour la reproduction

##### 28772-56-7 Bromadiolone

#### Toxicité pour le développement

Une toxicité développementale n'a pas été clairement observée chez les lapins ou les rats. Toutefois, à titre de précaution, le bromadiolone devrait être considéré comme tératogène pour l'homme puisque celui-ci contient la même fraction chimique responsable de la tératogénicité que la warfarine, un agent connu pour sa tératogénicité humaine, et il possède le même mode d'action, ce qui fait qu'il est un inhibiteur clé de l'enzymatique clé de l'hématoïdine.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION BLOC**

(suite de la page 6)

56073-07-5 Difénacoum	
Toxicité pour le développement	Une toxicité développementale n'a pas été clairement observée chez les lapins ou les rats. Toutefois, à titre de précaution, le difénacoum devrait être considéré comme tératogène pour l'homme puisque celui-ci contient la même fraction chimique responsable de la tératogénérité que la warfarine, un agent connu pour sa tératogénérité humaine, et il possède le même mode d'action, ce dernier étant un mécanisme connu de tératogénérité chez l'homme.

Peut nuire au fœtus.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

56073-07-5 Difénacoum		
Oral	NOAEL	0.03 mg/kg pc (rat) (90 jours) L'étude démontre que l'exposition orale répétée entraîne des effets toxiques: prolongation du temps de prothrombine, prolongation du temps kaolin-caphalin, hémorragie. En se basant sur les résultats des études de toxicités aiguës par voie cutanée et par inhalation et par extrapolation, il est justifié de supposer que des dommages graves pour la santé peuvent apparaître en cas d'exposition prolongée par voie cutanée et par inhalation.
28772-56-7 Bromadiolone	Oral	NOAEL 0.0005 mg/kg pc (lapin) L'étude démontre que l'exposition orale répétée entraîne des effets toxiques: prolongation du temps de prothrombine, prolongation du temps kaolin-caphalin, hémorragie. En se basant sur les résultats des études de toxicités aiguës par voie cutanée et par inhalation et par extrapolation, il est justifié de supposer que des dommages graves pour la santé peuvent apparaître en cas d'exposition prolongée par voie cutanée et par inhalation.

Risque présumé d'effets avers pour le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### - 12.1 Toxicité

#### - Toxicité aquatique

2634-33-5 1,2-benziso-thiazol-3(2H)-one	
CE10/72h	0.04 mg/L ( <i>selenastrum capricornutum</i> ) (OECD 201)
NOEC (21)	1.2 mg/L ( <i>daphnia magna</i> ) (OECD 211)
NOEC	0.21 mg/L ( <i>oncorhynchus mykiss</i> ) (OECD 215)
28772-56-7 Bromadiolone	
CE50/3h	31.8 mg/L (boue activée)
CE50/14j	> 8.4 mg/kg p/p ( <i>eisenia fetida</i> )
CEr50/72h	1.14 mg/L ( <i>pseudodircheta ericetorum subcapitata</i> )
CEb50/96h	0.17 mg/L ( <i>acanthoecus aubepicatus</i> )
CL50/96h	2.86 mg/L ( <i>oncorhynchus mykiss</i> )
CL50/10j (régime)	28.9 mg/kg nourriture (caille)
CL50/48h	2.0 mg/L ( <i>daphnia magna</i> )
NOEC (toxicité pour la reproduction)	0.1 mg/kg nourriture (caille du Japon) Substance testée: Difénacoum.
DL50	134 mg/kg pc (caille du Japon)
56073-07-5 Difénacoum	
CE50/6h	> 2.3 mg/L ( <i>pseudomonas putida</i> )
CEr50/72h	0.51 mg/L ( <i>selenastrum capricornutum</i> )
CL50/96h	0.084 mg/L ( <i>oncorhynchus mykiss</i> )
CL50 (régime)	1.4 mg/kg nourriture (caille du Japon)
CL50/48h	0.52 mg/L ( <i>daphnia magna</i> )
NOEc/72h	0.13 mg/L ( <i>selenastrum capricornutum</i> )
NOEC (toxicité pour la reproduction)	0.1 mg/kg nourriture (caille du Japon)
DL50	56 mg/kg pc (coïn de Virginie)
CL50	> 694 mg/kg ( <i>eisenia fetida</i> )

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

**Nom du produit : FUSION BLOC**

(suite de la page 7)

<b>- 12.2 Persistance et dégradabilité</b>	
<b>28772-56-7 Bromadiolone</b>	
Biodégradabilité	Non facilement biodégradable. Aucune hydrolyse n'a été trouvée à pH 7 et 9. La bromadiolone est rapidement dégradée dans le sol dans des conditions aérobie avec une valeur estimée de DT50 entre 4 et 53 jours (à 12° C. extrapolée de 20 à 25° C). Mais cette dégradation conduit à la formation de métabolites du sol qui persistent en quantités importantes pendant plus de 1570 jours.
Demi-vie par hydrolyse	La photolyse de la bromadiolone en solution aqueuse est rapide avec une demi-vie de 12 heures ou moins.
<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	
Biodégradabilité	Non facilement biodégradable. Le difénacoum, se fractionne probablement en boues d'épuration / sédiments en raison de son log Kow élevé et de sa faible solubilité dans l'eau.
Demi-vie par hydrolyse	> 1 an (1 1/2)
Demi-vie photolytique	Stable à pH 5, 7 et 9.
(DT50)	Elle varie de 8 heures à 38 minutes (conditions de pH et de température variables).

<b>-- 12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>28772-56-7 Bromadiolone</b>	
Facteur de bioconcentration	Le BCF a été calculé à partir de log Kow, ce qui a donné des valeurs de BCF de 339 (log Kow = 3.8) à 575 (log Kow = 4.07).
<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	
Facteur de bioconcentration	BCF = 1100 l/kg. La valeur de BCF est plus faible que la valeur seuil de BCF pour le déclenchement du critère B (2000 l / kg). Cependant, le difénacoum est malgré tout considéré comme satisfaisant au critère B en raison des résidus couramment retrouvés chez les animaux non ciblés.
Coefficient de partage octanol-eau	Dow = 4.79 (pH 7).
<b>- 12.4 Mobilité dans le sol</b>	
<b>28772-56-7 Bromadiolone</b>	
Mobilité dans le sol	La bromadiolone est considérée comme « légèrement mobile » à « non mobile » dans le sol (les valeurs Koc se situent entre 1563 et 41600 ml / g).
<b>56073-07-5 Difénacoum</b>	
Mobilité dans le sol	La demi-vie dans le sol est > 300 jours (TGD tableau 8, Kp 1,34).

**Indications générales:**

Dangereux pour la faune.

- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****- PBT:****28772-56-7 Bromadiolone**

PBT | La bromadiolone répond aux critères P, B, T.

**56073-07-5 Difénacoum**

PBT | Le difénacoum répond aux critères P, B, T.

**- vPvB:****56073-07-5 Difénacoum**

vPvB | Le difénacoum répond au critère vP

**- 12.6 Autres effets néfastes****28772-56-7 Bromadiolone**

. Le principal risque environnemental est l'empoisonnement primaire et secondaire des animaux non visés.

**56073-07-5 Difénacoum**

. Le principal risque environnemental est l'empoisonnement primaire et secondaire des animaux non visés.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

### selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

Nom du produit : **FUSION BLOC**

(suite de la page 8)

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

###### Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts.

À la fin du traitement, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage selon la réglementation en vigueur.

###### Emballages souillés :

Recommandation: Éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- Classe	Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable
- "Règlement type" de l'ONU	Non applicable

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
    - Directive n°2012/18/EU
    - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.
    - Directive SEVESO
 

Ce produit n'est pas soumis aux dispositions de la directive Seveso
  - LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)
 

Ce produit ne contient aucune substance listée en annexe XIV
  - Règlement (CE) n°1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 30
  - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
 

Aucune information supplémentaire disponible.
  - Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Aucune.
  - Règlement (CE) n° 1905/2009: substances qui appauvrisent la couche d'ozone Aucune.
  - Règlement (CE) n° 850/2004: polluants organiques persistants Aucun.
  - Substances énumérées dans le règlement (CE) n° 649/2012 (PIC): Aucune.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : aucune donnée n'est non disponible.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 03.06.2019

Date d'impression : 03.06.2019

**Nom du produit : FUSION BLOC**

(suite de la page 9)

**Mentions de danger :**

- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H360D Peut nuire au foetus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Acronymes et abréviations :**

RD50: Respiratory Decrease, 50 %

CL0: concentration létale, 0 %

NOEC: No Observed Effect Concentration

IO50: Gonocontrôle inhibiteur 50%

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level

CE50: Concentration effective, 50 %

CE10: Concentration effective, 10 %

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

CL50: Concentration létale, 50 %

DL50: Dose létale, 50 %

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - Catégorie 1

Skin Irrit. 2: irritation cutanée - catégorie 2

Eye Dam. 1: irritation/corrosion oculaire - catégorie 1

Skin Sens. 1 : Skin sensitisation - Catégorie 1

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Aquatic Acute 1: dangereux pour l'environnement aquatique - toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: dangereux pour l'environnement aquatique - toxicité aquatique chronique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: dangereux pour l'environnement aquatique - toxicité aquatique chronique - Catégorie 1

**Sources**

1. Directive n° 1999/45/EC et ses adaptations
2. Directive n° 87/618/EEC et ses adaptations
3. E-Pesticide Manual 2.1 Version (2001)
4. Directive n° 2006/6/CE
5. Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses adaptations
6. Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations
7. Règlement (EU) n° 2015/830
8. Règlement (EU) n° 528/2012
9. Règlement (CE) n° 790/2009 (1ère ATP CLP)
10. Règlement (UE) n° 288/2011 (2ème ATP CLP)
11. Règlement (UE) n° 618/2012 (3ème ATP CLP)
12. Règlement (UE) n° 457/2013 (4ème ATP CLP)
13. Règlement (UE) n° 944/2013 (5ème ATP CLP)
14. Règlement (UE) n° 605/2014 (6ème ATP CLP)
15. Directive n° 2012/18/UE (Seveso III)



Membre de l'association AM3D

# DESINSECTISATION

## MATERIELS ET METHODES UTILISES

Nébulisateur	
Pulvérisateur	
Fumigateur	
Désinsectiseur et AIRSOL Automatique	
Camera d'inspection	
Torche LED des insectes	

Pistolet à gel



Membre de l'association AM3D

## ANTI-NUISIBLES

### PRODUITS INSECTICIDES

#### PERME PLUS



#### MASTERCIDE MICRO



#### ACTIBIOL FOGGING



#### DELTA SUPER



**AIR CONTROL**



Membre de l'association AM3D

**ANTI-NUISIBLES**

# Fiches Techniques (F.T)



PRODUITS ANTI NUISIBLES

Le choix des professionnels

FICHE TECHNIQUE 1/1

## MASTERCID MICRO

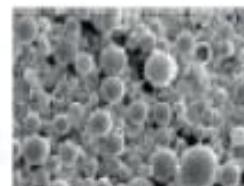
Formulation hybride et polyvalente

### EMULSION MICRO-ENCAPSULÉ RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS 3D

- Insecticide à large spectre (rampants/volants)
- Formule hybride (choc+rémanence)!
- Ne laisse aucunes tâches après application
- Insecticide et Acaricide inodore
- Micro-encapsulé dédié à la pulvérisation de surface

#### COMPOSITION :

Cyperméthrine micro-encapsulée	8,00%
Tétraméthrine pure	2,00%
Pipéronyl Butoxyde (synergisant)	6,00%



Vue sous microscope  
des capsules pulvérisées



#### DESCRIPTION :

MASTERCID MICRO est adapté à la lutte contre un large spectre d'insectes nuisibles : les fourmis, les cafards, les tiques, les acariens, les insectes infestant les meubles, et aussi les moustiques, les mouches, les phlébotomes, les mites...

La particularité de MASTERCID MICRO réside dans sa formulation : contrairement aux produits chocs classiques qui libèrent l'insecticide immédiatement, la technologie hybride de MASTERCID MICRO permet un effet rapide (Tétraméthrine synergisée est libérée immédiatement) ainsi qu'un effet rémanent (Cyperméthrine micro-encapsulée) qui délivre progressivement la matière active, assurant ainsi une longue durée d'action (effet barrière durable jusqu'à 3 mois!). Les insectes s'intoxiquent au contact de ces micro-capsules, et contaminent leurs semblables dans les refuges.

La formulation très spécifique de MASTERCID MICRO ne détruit pas la végétation. Il peut donc également s'appliquer en extérieur dans les espaces verts (pelouses, buissons, jardins, parcs publics...) notamment contre les fourmis nuisibles.

Il s'agit d'un insecticide polyvalent d'usage et très apprécié de professionnels 3D.

#### UTILISATION :

Pulvérisation de surface à basse pression 2 bars maxi (ne convient pas pour la fumigation et la nébulisation très fine, ou la pulvérisation haute pression).

#### DOSAGE :

Insectes rampants : diluer à 2% (20 ml pour 1 litre d'eau pour 20m<sup>2</sup> de surface)

Insectes volants : diluer à 1% (10 ml pour 1 litre d'eau pour 20m<sup>2</sup> de surface)

Utilisable dans de nombreux domaines tels que dans et aux alentours des bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux, ainsi que les administrations publiques, les industries agro-alimentaires, et les espaces verts environnants.



Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles



INSECTICIDES



## PERME PLUS Insecticide spécial Cafards

*Insecticide concentré réservé aux professionnels 3D*



- ✓ Micro-émulsion concentrée inodore
- ✓ Action foudroyante et débusquante
- ✓ Agit sur tous les types de cafards
- ✓ Ne tâche pas les surfaces traitées
- ✓ Pour Pulvérisation/Nébulisation/Fumigation

### DESCRIPTION :

PERME PLUS est un insecticide concentré combinant 3 principes actifs pour un effet choc sur les insectes nuisibles, notamment tous les types de cafards, ainsi qu'une rémanence de plusieurs semaines. Au contact de PERME PLUS, les insectes montrent des signes d'intoxication (paralysie) et meurent rapidement grâce à l'action sur le système nerveux.

PERME PLUS est inodore, non-inflammable et ne tâche pas les surfaces après traitement. Il peut être appliqué dans les domaines des zones civiles et industrielles (villas, logements, écoles, hôtels, restaurants, cuisines, entrepôts, campings, décharges, égouts). La formulation très spécifique de PERME PLUS ne détruit pas la végétation. Il peut donc également s'appliquer en extérieur dans les espaces verts contre d'autres insectes (tiques, guêpes, moustiques...)

### COMPOSITION :

Perméthrine 15,20%  
Tétraméthrine 2,50%  
Pipéronyl Butoxyde (synergisant) 5,20%

### UTILISATION :

Pulvérisation ou Nébulisation sur les murs, sols, coins refuges, crevasses, égouts... :

- Blattes et autres insectes rampants : diluer à 2 à 3% (20 à 30ml pour 1L d'eau)
- Insectes volants : diluer 1% (10ml pour 1L d'eau)

Fumigation (Thermo-nébulisation) : diluer 100 à 150ml dans 1 litre de base huileuse (ou notre solvant spécial GMPI)



Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles



INSECTICIDES



## ADVION GEL BLATTES

### Un mode d'action révolutionnaire

*Gel insecticide attractif réservé aux professionnels 3D*

#### SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE MATIERE ACTIVE:



#### LE TRANSFERT HORIZONTAL :

L'indoxacarbe contenu dans ADVION GEL BLATTES provoque la mort de l'insecte avec un léger retard, ce qui laisse suffisamment de temps aux blattes pour consommer l'appât et retourner ensuite à leur refuge afin de contaminer l'ensemble du nid par un transfert horizontal exclusif car c'est le seul produit à mortalité secondaire ET tertiaire.

Une action ciblée et en profondeur pour lutter efficacement et durablement contre les blattes!

#### DOSAGE :

ADVION GEL BLATTES possède une viscosité parfaite afin de faciliter le travail de l'applyateur lors du dosage. Appliquer de 0,2g/m<sup>2</sup> à 0,4g/m<sup>2</sup>, soit 2 à 4 gouttes par m<sup>2</sup> de surface. Le nombre de gouttes doit être adapté à la cible et la situation.

Dans des conditions normales ADVION GEL BLATTES a une durée d'action de trois mois.



Faire des traitements localisés (dépôts de points de gels) dans les zones passages des cofards, dans les endroits chauds et humides en proximité des éviers, des conduites d'eau, derrière les moteurs d'équipements électriques tels que les réfrigérateurs, des ordinateurs, des enregistreurs, des boîtes électriques, derrière les cuisines, meubles, fours...

*En cas de forte infestation, répéter le traitement après 10 jours. Ne pas pulvériser d'insecticide durant le traitement gel.*



Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles



INSECTICIDES



## ADVION GEL BLATTES

### Un mode d'action révolutionnaire

*Gel insecticide attractif réservé aux professionnels 3D*

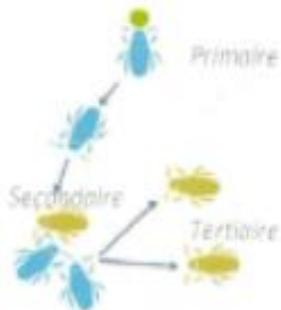


- ✓ Un gel unique avec une efficacité durable
- ✓ Toute nouvelle famille chimique BIO-ACTIVÉE
- ✓ Agit sur TOUS les cafards, larves comme adultes
- ✓ Innovation : le Transfert horizontal ADVION
- ✓ Gel clair et stable fabriqué aux USA.

#### DESCRIPTION :

ADVION GEL BLATTES (Advion Cockroach Gel Bait) est la combinaison parfaite et ultra-performante contre les blattes :

- ✓ Une formulation innovante et brevetée à l'appétence exceptionnelle, et une matière active unique l'**Indoxacarbe**, non-répulsive, qui est bio-activée à l'intérieur des blattes vers sa forme active et agit ensuite par un phénomène de transfert horizontal pour un contrôle en profondeur des populations de cafards.
- ✓ Une recette alimentaire extrêmement attractive et stable pour une appétence durable. De nombreux tests terrain montrent que ADVION GEL BLATTES attire immédiatement les blattes germaniques, américaines et orientales, même dans des situations de saleté ou de compétition alimentaire.



L'efficacité du gel ADVION BLATTES est incomparable à celle des autres insecticides car il agit sur le processus d'activation métabolique à l'intérieur de l'insecte cible. Ce processus présente une meilleure maîtrise des risques car le gel différencie l'insecte nuisible des autres organismes non cibles, tels que enfants ou les mammifères (chiens et chats) qui ne peuvent pas activer le gel en cas d'ingestion accidentelle!

Advion Gel Appât Blattes peut être utilisé dans un nombre varié de sites et sur les espèces :

**Blatte orientale (*Blatta orientalis*)**

**Blatte germanique (*Blatella germanica*)**

**Blatte américaine (*Periplaneta americana*)**





Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles



INSECTICIDES



## ADVION WDG

### le 1<sup>er</sup> insecticide liquide bio-actif

*Concentré insecticide mono-dosé réservé aux professionnels 3D*



- ✓ Une méthode de lutte unique et inodore
- ✓ Une toxicité quasi-nulle pour les humains et animaux
- ✓ Une nouvelle matière active avec effet cascade
- ✓ Liquide non-répulsif : compatible avec la pose de gel !
- ✓ Sachet mono-dose : fini le gaspillage et le surdosage

#### DESCRIPTION :

ADVION WDG est unique car il agit sur d'autres points sensibles pour combattre la résistance des nuisibles. Il n'est pas détectable par les insectes pour favoriser considérablement le contact et permet pour la première fois de combiner la pose de gel cafards ou fourmis avec une pulvérisation ciblée de ADVION WDG dès le 1<sup>er</sup> passage !

C'est le seul liquide qui agit par effet cascade avec transmission en profondeur dans les nids de l'insecticide activé. Son effet démarre au bout de 2 à 3 heures après application et reste actif durant 30 jours MINIMUM sur les surfaces (y compris les sols porteurs).

ADVION WDG est un insecticide aux nombreux avantages :

- Non-répulsif pour favoriser le contact et éviter la fuite des insectes lors de la pulvérisation
- Bio activation par les enzymes des insectes nuisibles : lutte ciblée
- Liquide non-tâchant, non-odorant, et non-colmatant pour les appareils de pulvérisation
- Formulation en granulés solubles qui assure une meilleure rémanence sur les surfaces
- Combat la résistance des insectes (l'un des rares insecticides non-pyréthrinoides)
- Toxicité très réduite (dilué, ADVION WDG est quasiment non-toxique pour les humains et les mammifères!)



#### LE TRANSFERT HORIZONTAL :

L'indoxacarbe contenu dans ADVION WDG provoque la mort de l'insecte avec un léger retard, ce qui laisse suffisamment de temps aux nuisibles pour transporter les molécules vers faire ce contact avec les zones pulvérizées.



Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles



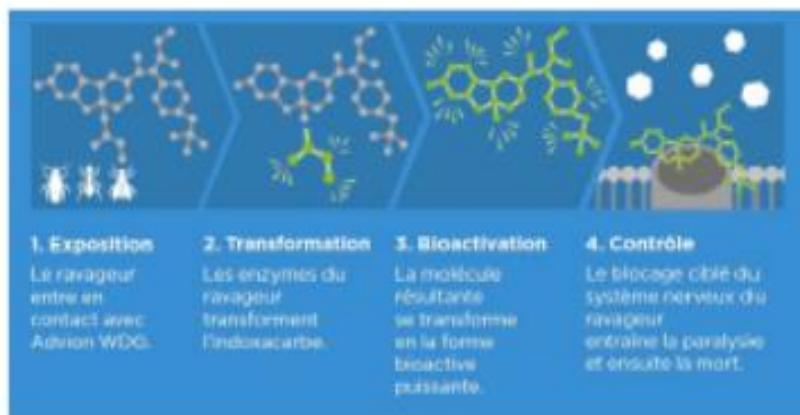
INSECTICIDES



## ADVION WDG

**le 1<sup>er</sup> insecticide liquide bio-actif**

*Concentré insecticide mono-dosé réservé aux professionnels 3D*



### DOSAGES :

**Blettes :** 1 sachet de 10g à verser dans 4 litres d'eau (2 sachets si forte infestation)

*Pulvériser de manière localisée dans les zones passages, les endroits chauds et humides en proximité des évier, des conduites d'eau, sous les appareils, derrière les meubles, dans les fissures des maçonneries*

**Fourmis :** 1 sachet de 10g à verser dans 4 litres d'eau (2 sachets si fortes infestations dans les sols extérieurs)

*Pulvériser le long des lignes de fourmis (chemins) en intérieur ou extérieur et autour des maisons et portes/fenêtres*

**Mouches (environnement domestique ou étables) :**

1 à 2 sachets de 10g à verser dans 2 à 4 litres d'eau (+ 10g d'attractif sucre glace à ajouter à la dilution)

*Pulvériser de manière localisée dans les murs extérieurs des bâtiments (en interception avant entrée des mouches, les zones ensoleillées et végétation immédiates près des entrées). Réaliser des « carrés attractifs » de 30x30cm.*

**ADVION WDG est conditionné en sachet mono-dosé très astucieux : travail facilité pour l'applicateur, meilleur gestion des utilisations de produits, plus de gaspillage ou de sous-dosage, ainsi qu'une réduction des déchets d'emballages.**

### NOTE POUR LA LUTTE CAFARDS ET FOURMIS :

**ADVION WDG est LE SEUL insecticide liquide pouvant être utilisé en même temps que le gel appât pour un contrôle étendu ainsi qu'une action différée au cœur des nids. Cette approche permet de révolutionner le traitement classique au seul gel et de toucher plus largement les refuges grâce à une répartition intelligente de la matière bio-active.**

- Phase 1 avec ADVION WDG : pulvérisation des zones de passages des insectes, fissures et dessous meubles et appareils

- Phase 2 : Gels appâts à déclencher (à déclencher au bout de 24h) dans les zones de nidification des cafards et fourmis



# DOBOL MICROCYP (CYPER 90 CS)

- ✓ Contrôle à large spectre des insectes rampants et volants
- ✓ 10% de l'actif est libre pour un effet pour un contrôle immédiat des insectes
- ✓ 90% de l'actif est en microcapsules pour un effet de contrôle résiduel des insectes jusqu'à 6 mois
- ✓ dosage facile, ne tâche pas, peu odorant

## SPECIFICATIONS

- **Composition:**
  - 90 g/l Cyperméthrine (CAS n°52315-07-8)
- **Formulation:** Suspension de capsule à base aqueuse (>67%)
- **Utilisateurs:** professionnels de l'application
- **Cibles:** Pour le contrôle des insectes volants (Moustiques, mouches, mites des vêtements) et les insectes rampants (cafards, fourmis, puces, araignées, punaises de lits et acariens).
- **Utilisations:** secteur de l'hygiène publique, y compris les bureaux, les magasins, les usines, les musées, les cinémas, les hôpitaux (dans les services non occupés), les

installations militaires, les navires et les zones de stockage de déchets.

Utilisable en traitement des fissures et crevasses dans les zones de manipulation des aliments, y compris les cantines, restaurants, usines agroalimentaires et cambuses de navires.

Utilisable dans des locaux domestiques - y compris les cuisines, en traitement des fissures et crevasses seulement. Ne pas utiliser sur les tissus d'ameublement, literies ou matelas.

Utilisable pour le matériel, le matériel de transport et les locaux en contact avec les aliments emballés d'origine végétale ou animale.

Utilisable en tant que traitement pour le matériel, le matériel de transport et les locaux utilisés pour le stockage et le transport des ordures.

## DOSES ET INSTRUCTIONS

- **Dosage:** Pour protéger 100m<sup>2</sup>: 25 ml dans 1 litre d'eau à appliquer pour 20 m<sup>2</sup> (aire réellement traitée).
- **Instruction d'utilisation:** Appliquer le produit sur le chemin des insectes et / ou dans les coins, recoins, fissures, crevasses, le long des plinthes, derrière les appareils ménagers;

Pour les cafards et Autres rampants: Tous les endroits chauds, humides ou sombres favorables à la prolifération des cafards.

Pour les Tiques et les puces: sur les tapis, autour du lit de animaux de compagnie, en placard à balais et tous les dispositifs de nettoyage qui ont été en contact avec les parasites.

Pour les moustiques: autour des sources de lumière, sous les lits, sur les rideaux et voilages.

Pour les mouches: autour de la fenêtre et des portes.

Pour les araignées: dans les fissures et les crevasses et autour des fenêtres.

Pour les mites à vêtements et alimentaires: Vaporiser autour et à l'intérieur des placards, des cadres de portes, portes et tiroirs après le retrait de la nourriture et des vêtements. (Attendre le séchage complet avant de

Pour les punaises de lits: Vaporiser autour et sous le lit et le long des plinthes près du lit. Après avoir retiré les tiroirs du meuble, doit être pulvérisée à l'intérieur du meuble jusqu'au fond et les côtés des tiroirs. Si nécessaire les vêtements dans les tiroirs doivent être enlevés et lavés. Vaporiser autour et à l'intérieur des placards, des cadres de portes et de portes. Sur les moulures par pulvérisation en haut et en bas de la chambre et autour des fenêtres. Vaporiser les joints de tiroirs, à la fois en haut et en bas. Vaporiser sur le bas des commodes si elles sont en contact avec le sol. Vaporiser où le lit est en contact avec le sol, pulvérisation sur et sous les chaises. Vaporiser toutes les plinthes, plâtre lâche, derrière les cadres de lit et têtes de lit, sous les lits et les meubles, et la base de lit et les cadres de lit. Ne pas appliquer sur des surfaces ou des matelas, meubles où les gens seront allongés ou assis. Le produit n'est pas adapté pour traiter la literie infestée.

▪ **Début de l'effet biocide:** Quelques minutes après l'application.

▪ **Effet résiduel:** Après contact avec les surfaces traitées une mortalité de 100%:

moins de 1 heure jusqu'à 3 mois après l'application.



# DOBOL MICROCYP (CYPER 90 CS)

Si les surfaces traitées sont nettoyées ou exposées aux intempéries (porches d'entrée, terrasses ...); renouveler l'application, si nécessaire tous les mois.  
6 applications par an au maximum.

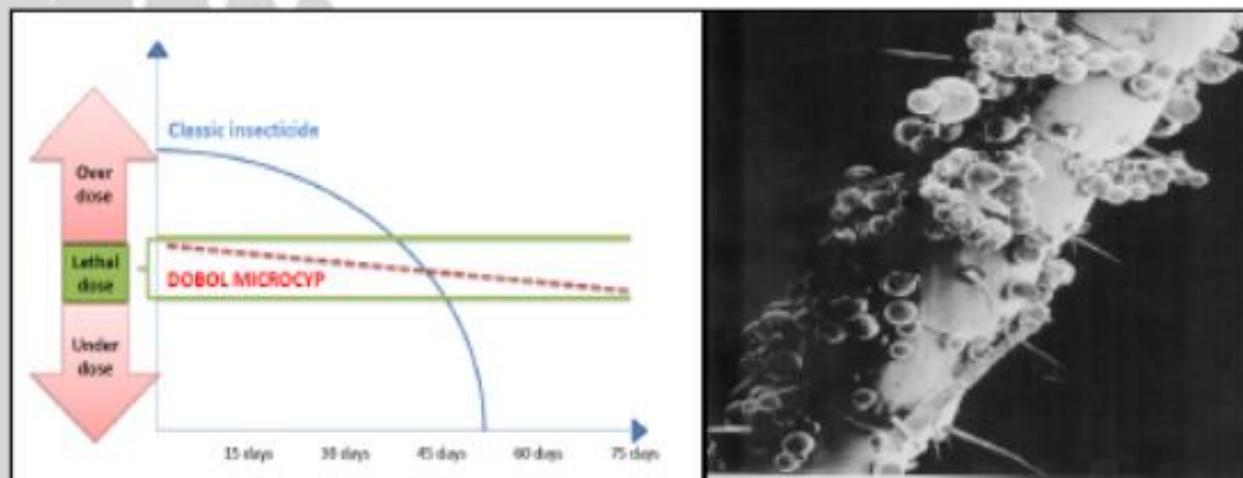
- Instructions de nettoyage:** Ne pas nettoyer les surfaces traitées: pour arrêter l'effet biocide, nettoyer avec un détergent et de l'eau chaude.
- Période d'utilisation:** toute l'année.

## MODE D'ACTION

L'ingrédient actif insecticide est enfermé dans des polymères. Micro encapsulation augmente la durée de l'action insecticide, régule l'action qui ne dépend plus du support traité (PH, porosité ...), les conditions climatiques ou la luminosité. Les microcapsules sont transportées par des insectes et contaminer la colonie au cours des échanges sociaux imperméables au milieu aqueux, qui deviennent poreuses pendant le séchage, la libération de l'insecticide de manière régulière et prolongée.

La solution aqueuse de Dobol MICROCYP contient des millions de microcapsules dans la suspension (1 à 2 millions de microcapsules par ml.) Contenant le principe actif insecticide.

La Micro encapsulation augmente la durée de l'action insecticide, et régule l'action qui ne dépend plus du support traité (PH, porosité ...), les conditions climatiques ou la luminosité. Les microcapsules sont transportées par des insectes et contaminer la colonie au cours des échanges sociaux.



## TEST RESULTS

DOBOL MICROCYP 25 ml/1L/20 m <sup>2</sup> (100 m <sup>2</sup> protégé)	Surfaces non poreuses				Surfaces poreuses			
	Dose 50ml/m <sup>2</sup>	T0	T+30 jours	T+90 jours	T+180 jours	T0	T+30 jours	T+90 jours
<i>Blattella germanica</i> (blattes germaniques)	< 1h	< 1h	< 1h	< 4h	< 1h	< 1h	< 1h	< 4h
<i>Blatta orientalis</i> (blattes oriental)	< 1h	< 1h	< 1h	< 24h	< 1h	< 1h	< 2h	< 24h
<i>Periplaneta americana</i>	< 1h	< 1h	< 1h	< 24h	< 1h	< 1h	< 2h	< 24h
<i>Musca domestica</i> (mouches domestiques)	< 1h	< 1h	< 1h	< 4h	< 1h	< 1h	< 1h	< 4h
<i>Culex pipiens</i> (moustiques)	< 1h	< 1h	< 1h	< 24h	< 1h	< 1h	< 2h	< 24h
<i>Aedes aegypti</i> (moustiques)	< 1h	< 1h	< 1h	< 24h	< 1h	< 1h	< 2h	< 24h
<i>Aedes albopictus</i> (moustiques tigres)	< 1h	< 1h	< 1h	< 24h	< 1h	< 1h	< 2h	< 24h



# DOBOL MICROCYP (CYPER 90 CS)

Ctenocephalides felis Larvae (puces)	< 1h	< 1h	< 2h	< 24h	< 2h	< 4h	< 8h	< 24h
Tegeneraria doemstica (araignées)	< 1h	< 2h	< 4h	< 24h	< 2h	< 2h	< 8h	< 24h
Lasius niger (fourmis noires)	< 1h	< 1h	< 1h	< 24h	< 1h	< 1h	< 2h	< 24h
Cimex lectularius (punaises de lit)	< 1h	< 2h	< 2h	< 24h	< 1h	< 4h	< 4h	< 24h

## SPECIFICATIONS TECHNIQUE

Parametres	Normal Value	Reference/method
Aspect	suspension blanche microencapsulée	
Tolérance cyperméthrine	81-99 g/kg	FAO
Densité	1,03-1,06 g/ml	A3 Method and OECD No. 109
pH	4-8 (1%, 500 ppm)	Dilution 1% in CIPAC MT 75.3
résidu de tamis humide 75 µm	< 1%	
La taille des particules d,0,50 µm	6 - 14 µm	
viscosité Brookfield	300-800 mPas	Spindle #63@50 U/min

## PACKAGING

code article	description	volume	pictogramme	caisse américaine	palettisation
A801321	flacon COEK	200ml		x6 unités	x243 cartons

## CLASSIFICATION

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme

EUH208 contient de 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut déclencher une réaction allergique

P280 Porter des lunettes de protection

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un centre d'élimination des déchets.



Danger

## PRODUITS BIOCIDE ORDRE DU JOUR POUR LA CYPERMETHRINE





Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles



INSECTICIDES



## MAGNUM GEL FOURMIS IGR PLUS

### Contrôle total des colonies

Gel insecticide exclusivement réservé aux professionnels 3D



- ✓ Un texture spéciale favorisant l'ingestion par les fourmis
- ✓ Attractivité immédiate sur la plupart des espèces
- ✓ Régulateur de croissance intégré (IGR) : effet larvicide
- ✓ Effet cascade au sein de la colonie : contrôle total
- ✓ Assimilation rapide pour un résultat visible

#### DESCRIPTION :

L'étonnante combinaison d'attrayants alimentaires rend le MAGNUM GEL Fourmis IGR Plus irrésistible pour les fourmis éclaireuses, responsables de trouver l'alimentation et, au moyen de la trophallaxie, de la faire parvenir à l'intérieur de la fourmilière (transfert de l'appât).

✓ **Grande attraction** : la texture complexe du Magnum GEL Fourmis IGR Plus combine une relation parfaite entre les sucres et les protéines qui donnent à l'appât une attraction immédiate pour les principales espèces de fourmis nuisibles.

✓ **Parfaite adhésion** : MAGNUM GEL Fourmis IGR Plus a été formulé de façon à ce qu'il conserve une texture appropriée pour une ingestion facile tout en facilitant l'application, même sur des surfaces verticales (excellente tenue).

✓ **Mortalité retardée** : le contenu du gel et son mode d'incorporation ont été soigneusement conçus pour fournir une mortalité retardée chez les fourmis et permettre ainsi aux éclaireuses (fourmis ouvrières) qui ingèrent le gel de rejoindre la fourmilière et contaminer le reste de la colonie.

✓ **Contrôle total** : l'efficacité du MAGNUM GEL Fourmis IGR Plus a été renforcée et améliorée par la présence du S-méthoprène (Régulateur de la Croissance, IGR), en évitant la transformation larves/nymphes ou nymphes/adultes et en réduisant la fécondité de la reine permettant ainsi de garantir l'éradication de la colonie.



#### COMPOSITION :

Imidaclopride 0,01%

S-Méthoprène 0,08%

Bitrex (agent amerisant de sécurité) 0,008%

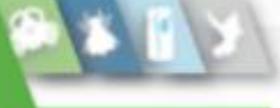




Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles



INSECTICIDES



## MAGNUM GEL FOURMIS IGR PLUS

### Contrôle total des colonies

*Gel insecticide exclusivement réservé aux professionnels 3D*

#### UN EFFET COMBINE :

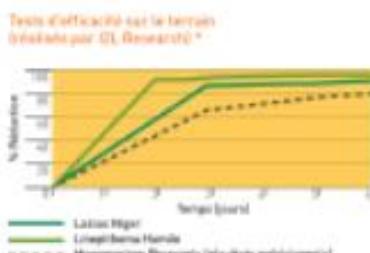
L'efficacité du produit MAGNUM GEL Fourmis IGR Plus combine:

- L'action insecticide du néonicotinoïde Imidaclopride qui agit sur le système nerveux en provoquant une paralysie suivie de la mort de l'insecte.
- L'action du S-méthopréne, actif analogue de l'hormone juvénile des insectes, ayant une action sur la dynamique des naissances chez la reine tout en limitant la mue des larves vers le stade adulte.

#### DOSAGE :

Application par dose de 0,2g /m<sup>2</sup>

MAGNUM GEL Fourmis IGR PLUS est un gel insecticide destiné à l'application localisée dans les fissures et crevasses, et dans les zones de transit et/ou de prolifération de fourmis. Application sous forme de lignes ou gouttes



*En intérieurs, placer le gel en forme de gouttes ou de traits fins près des files des fourmis, près de leurs points d'accès aux locaux et de la fourmilière. Appliquer là où les fourmis sont présentes, ou dans les zones où l'on soupçonne leur présence.*

*En extérieurs, placer le gel en forme de gouttes ou de traits fins près des files des fourmis et des fourmilières.*

*Il ne peut pas être appliqué sur des surfaces où les aliments sont manipulés, préparés ou destinés à être servis ou consommés. Utiliser seulement dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux.*



% Restant de fourmis ingérant Magnum gel Fourmis en présence de deux gels concurrents



Caractéristiques	Cible(s)	N° Homologation	Référence(s)
<b>MAGNUM GEL Fourmis IGR en cartouche de 40g</b>	Fourmis Tous types	INS-III-25-20	<b>MHO-IGR</b> Blisters de 4 cartouches
Pistolet GEL GUN	Pour dosage précis		605 - L'unité



PRODUITS ANTI NUISIBLES

Le choix des professionnels

FICHE TECHNIQUE 1/1

## CIFUM 7.2

Le fumigène des pros

### INSECTICIDE FUMIGATEUR RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS 3D

- Insecticide et Acaricide fumigène foudroyant
- Efficace sur tous insectes, y compris les cafards
- Action choc complémentaire et redoutable
- Forme une fumée insecticide dense
- Déclenchement automatique (avec mèche)

#### COMPOSITION :

Cyphénothrine

7,20%



#### DESCRIPTION :

CIFUM 7.2 est un boîtier fumigène de 30g qui produit une épaisse fumée insecticide blanche, sans chaleur intense ou flammes ou gaz propulseur. Les très fines particules insecticides qui s'en échappent sont non-mouillantes et ont un fort pouvoir pénétrant dans les espaces traités (idéal pour les lieux contenant tissus, tapis, objets précieux et surfaces sensibles). Tous les nuisibles au contact de la fumée meurent (acariens, cafards, mouches, moustiques, puces,...).

Cet insecticide prêt à l'emploi est parfaitement utilisable pour les espaces non-confinés (capables d'être aérés après traitement) : villas, appartements, hôtels, transports, entrepôts, greniers, conteneurs, etc...). Il ne laisse aucune tâche et ne dégrade pas les tissus et surfaces.

CIFUM 7.2 peut aussi s'utiliser après une pulvérisation pour compléter l'effet choc et atteindre les zones difficiles d'accès ou sensibles à l'eau (vêtements, circuit électrique, faux plafonds).

#### UTILISATION :

Insectes volants : 1 boîtier pour 450m<sup>3</sup> - Insectes rampants : 1 boîtier pour 200m<sup>3</sup>

Evacuer les personnes et animaux, protéger les aliments, couper les détecteurs incendie et rendre la pièce hermétique au maximum. Si présence d'aquarium, recouvrir et couper la pompe filtrante.

Secouer puis poser le boîtier sur une brique, ou carreau de céramique, et allumer la mèche puis sortir de suite.

Laisser agir 4 à 6 heures, puis aérer 1 à 2 heures après. Consulter l'étiquette pour plus d'informations sur les précautions d'usage.

Caractéristiques	Cible(s)	N° Homologation	Référence(s)
CIFUM 7.2 Boîtier fumigène insecticide	Insectes volants Insectes rampants	INS-II-22-20	089-30 Carton de 6 boîtiers de 30g



Produits et matériels pour la maîtrise des nuisibles



INSECTICIDES



## TOXOLIN SUPER

### Prêt à l'emploi spécial fumigation CHOC

*Insecticide professionnel en base solvant non-agressif*



- ✓ Insecticide professionnel prêt à l'emploi
- ✓ Formulé à base de Pyrèthre naturel
- ✓ Spécial Fumigation contre tous les insectes
- ✓ Très haut niveau d'effet CHOC instantané
- ✓ Contient un solvant spécifique non-tâchant

#### DESCRIPTION :

TOXOLIN SUPER est un insecticide prêt à l'emploi formulé à base de Pyrèthre naturel synergisé (matière active d'origine végétale extraite de fleurs) et de Tétraméthrine. Il est particulièrement recommandé pour les opérations de thermo-nébulisation (fumigation) et forme une fumée épaisse et uniforme sans ajouter le moindre solvant ou huile supplémentaire. Il n'est ni agressif, ni corrosif pour les supports.

TOXOLIN SUPER possède un très haut pouvoir abattant (CHOC) associé à une forte capacité de débusquage. Il est efficace sur les nuisibles volants et rampants (plus particulièrement les mouches, moustiques, cafards, mites....)

TOXOLIN SUPER est utilisable à l'intérieur et autour des locaux infestés tels que : regards des réseaux d'égouts, maisons, hôtels, bâtiments administratifs, bureaux, entrepôts, fermes, industries agro-alimentaires et restaurants (hors contact direct sur les aliments).

#### COMPOSITION :

Extrait de Pyrèthre	1,20%
Tétraméthrine pure	0,60%
Pipéronyl Butoxyde (synergisant)	5,00%

#### UTILISATION :

TOXOLIN SUPER peut être appliqué à l'aide du fumigateur Mini-Fog (petit modèle) ou BEST FOG 150 (grand modèle)

Dosage en traitement spatial contre les insectes rampants et volants : 1 litre de produit suffit pour 1500 m<sup>3</sup>.



Membre de l'association AM3D

## ANTI-NUISIBLES

# Autorisation Mis sur Marche (A.M.M)

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

Le Ministre



30 SEP. 2024

المملكة المغربية  
المملکة المغربية

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
وَالصَّحَّةُ وَالْجَمَاعَةُ اِلَيْهَا

الوزير  
الوزیر

**AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT INSECTICIDE  
MASTERCID MICRO**

Valable pour 4 ans du 30/09/2024 au 29/09/2028

N.Réf.N°: 1917 DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénimeuses

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA SRL - Italie

FOURNI A TITRE INFORMATIF

Nom commercial :

Mastercid Micro

LE : 08/11/2024

Matière active :

Cyperméthrine 8%

Tetraméthrine 2%

Piperonyl Butoxide 6%

Concentré micro-encapsulé

III – légèrement dangereux

INS-III-159-24

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE contre les insectes volants et rampants - Usage professionnel : Ne peut pas être vendu aux particuliers

Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Ne pas laisser à la portée des enfants ;
- Ne pas pulvériser sur l'homme ou les animaux domestiques ;
- Ecartez de tout aliment ou ustensile de cuisine ;
- Evitez d'aspirer le produit ou le mettre au contact avec la peau, les yeux et les muqueuses ;
- En cas de contact se laver abondamment avec de l'eau et du savon ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale

Le Ministre



المملكة المغربية  
MARRAKECH I MEKNÈS

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

الوزير  
SAADOUNO

04 AOUT 2022

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT INSECTICIDE  
PERME PLUS

Valable pour quatre ans du 02/08/2022 au 01/08/2026

1486

N.Réf.N°: .....DELM/13

*Fu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénimeuses*

*Fu la décision ministérielle N°58 du 29 avril 2010 portant création du Comité Technique d'évaluation des Pesticides*

*Fu le règlement intérieur du Comité Technique d'évaluation des Pesticides*

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA - Italie

Nom commercial :

Perme Plus

Matière active :

Permethrine 15,2%

Tetramethrine 2,5%

Piperonyl butoxide 5,2%

Concentré émulsionnable

II – modérément dangereux

INS-II-03-22

FOURNI A TITRE INFORMATIF

LE: 26/09/2022

FORCE DISTRIBUTION  
SERVICES

Formulation :

Classification toxicologique (OMS) :

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE contre les insectes – Usage professionnel : Ne peut pas être vendu aux particuliers

Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Ne pas laisser à la portée des enfants ;
- Ne pas pulvériser sur l'homme ou les animaux domestiques ;
- Ecartez de tout aliment ou ustensile de cuisine ;
- Evitez d'aspirer le produit ou le mettre au contact avec la peau, les yeux et les muqueuses ;
- En cas de contact se laver abondamment avec de l'eau et du savon ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurantes sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.IbnSina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

Le Ministre



08 MAI 2024

المملكة المغربية  
+XHAZ+HEYOZO

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+C+O+H+L+O+X+O+X+O

الوزير  
+C+U+O+O

**AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT INSECTICIDE  
ADVION COCKROACH GEL BAIT**

Valable pour 4 ans du 06/05/2024 au 05/05/2028

952 -

Réf.N°: .....DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances volatiles.

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides.

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides.

Demandeur :

Syngenta Maroc

Société mère :

Syngenta - Suisse

FOURNI A TITRE INFORMATIF

Nom commercial :

Advion Cockroach Gel Bait

LE 13/09/2024

Matière active :

Indoxacarbe 0,6%

Formulation :

Gel

Classification toxicologique (OMS) :

III – légèrement dangereux

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

INS-III-62-24

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les cafards

**Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :**

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Ne pas laisser à la portée des enfants ;
- Eviter d'aspirer le produit ou le mettre au contact avec la peau, les yeux et les muqueuses ;
- Ecartez de tout aliment ou ustensile de cuisine ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir éminent informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal - Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

Ministre de la Santé  
et de la Protection Sociale

Khalid AIT TALEB

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale

Le Ministre



08 MARS 2024

المملكة المغربية  
+212 524 1 864 00

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+212 524 1 864 00

الوزير  
+212 524 1 864 00

**541 AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DU PRODUIT INSECTICIDE  
ADVION WDG**

Valable pour 4 ans du 11/03/2024 au 10/03/2028

N.Réf.N°: .....DELM/13

*Pu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses*

*Pu la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides*

*Pu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides*

Demandeur :

Syngenta

Société mère :

Syngenta - Suisse

Nom commercial :

Advion WDG

Matière active :

Indoxacarbe 20%

Formulation :

Granules

Classification toxicologique (OMS) :

III – légèrement dangereux

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

INS-III-61-24

FOURNI A TITRE INFORMATIF

**13/09/2024**

**FORCE DISTRIBUTION**

**SERVICES**

**DÉPARTEMENT  
DU MAROC**

**POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE :** Lutte contre les fourmis, cafards et punaises de lits - Usage professionnel : Ne peut pas être vendu aux particuliers.

**Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :**

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Conserver hors de la portée des enfants ;
- Conserver à l'écart des aliments, y compris ceux pour animaux ;
- Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation ;
- Ne pas se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage ;
- Conserver uniquement dans son emballage d'origine ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dément informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

Le Ministre 28 FEV. 2025



المملكة المغربية  
+XHΛΣ+ΗΙCΥΡΩΘ  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+Σ.ΟΗ+ΛΙΩΣΛΙΣΚΟ.Χαλεπί<sup>ο</sup>  
الوزير  
Σ.Ο.Ο.

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT INSECTICIDE  
DOBOL MICROCYP

Valable pour 4 ans du 03/03/2024 au 02/03/2028

N.Réf.N°: 362 DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénimeuses

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides.

Demandeur :	Laboratoire Marocain d'Hygiène
Société mère :	Kwizda - France
Nom commercial :	Dobol Microcyp
Matière active :	Cypermethrine 9%
Formulation :	Suspension concentrée
Classification toxicologique (OMS) :	II – modérément dangereux
Autorisation de Mise sur le Marché N° :	INS-II-01-25

POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les insectes - Usage professionnel : Ne peut pas être vendu aux particuliers

**Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :**

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Ne pas laisser à la portée des enfants ;
- Ne pas pulvériser sur l'homme ou les animaux domestiques ;
- Ecartez de tout aliment ou ustensile de cuisine ;
- Evitez d'aspirer le produit ou le mettre au contact avec la peau, les yeux et les muqueuses ;
- En cas de contact se laver abondamment avec de l'eau et du savon ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av Ibn Sina, Agdal-Rabat Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

Le Ministre



المملكة المغربية  
+XHΛΣ+ΗΙΣCΟΣ

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+C=O+Η+ΛΞΟΞΕΞΟοΧε=ΕΞ

الوزير  
+C=UO+O

30 SEP. 2024

**AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT INSECTICIDE  
CIFUM 7.2**

Valable pour 4 ans du 30/09/2024 au 29/09/2028

1918

N.Réf.N°: .....DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia H 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénérées

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'évaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA SRL, Italie

Nom commercial :

Cifam 7.2

Matière active :

Cyphenothrine 7,2%

Formulation :

Fumigène

Classification toxicologique (OMS) :

III - légèrement dangereux

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

INS-III-160-24

FOURNI A TITRE INFORMATIF

LE: 07/08/2025

**A FORCE DISTRIBUTION  
SERVICES**

**POUR USAGE DU PRODUIT EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les insectes volants et rampants Usage professionnel : Ne peut pas être vendu aux particuliers**

**Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :**

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Ne pas laisser à la portée des enfants ;
- Ne pas pulvériser sur l'homme ou les animaux domestiques ;
- Ecartez de tout aliment ou ustensile de cuisine ;
- Evitez d'aspirer le produit ou le mettre au contact avec la peau, les yeux et les muqueuses ;
- En cas de contact se laver abondamment avec de l'eau et du savon ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurant sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dûment informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.Ibn Sina, Agdal-Rabat,Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.

Ministre de la Santé  
et de la Protection Sociale

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale

Le Ministre



المملكة المغربية  
المملكة المغربية

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

الوزير  
الوزير

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DU PRODUIT INSECTICIDE  
TOXOLIN SUPER

Valable pour quatre ans du 28/03/2022 au 27/03/2026

N.Réf.N°: 512-20 DELM/13

Vu le Dahir de 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénenuses

Vue la décision ministérielle N°758 du 20 avril 2010 portant création d'un Comité Technique d'Evaluation des Pesticides

Vu le règlement intérieur du Comité Technique d'Evaluation des Pesticides.

Demandeur :

Produits Anti Nuisibles

Société mère :

ORMA - Italie

Nom commercial :

Toxolin Super

Matière active :

Tetramethrine 0,6%

Pyretre naturel 1,20%

Piperonyl Butoxide 5%

Liquide prêt à l'emploi

Formulation :

III – légèrement dangereux

Classification toxicologique (OMS) :

INS-III-14-22

Autorisation de Mise sur le Marché N° :

PRODUITS ANTI NUISIBLES  
FOURNI A TITRE INFORMATIF  
LE: 19/04/2022

FORCE DISTRIBUTION

SERVICES  
POUR USAGE EN HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre les insectes – Usage professionnel : Ne peut pas être vendu aux particuliers.

Précautions à prendre (doivent figurer sur l'étiquette) :

- Ne pas utiliser dans le domaine agricole ;
- Ne pas laisser à la portée des enfants ;
- Ne pas pulvériser sur l'homme ou les animaux domestiques ;
- Ecarter de tout aliment ou ustensile de cuisine ;
- Eviter d'aspirer le produit ou le mettre au contact avec la peau, les yeux et les muqueuses ;
- En cas de contact se laver abondement avec de l'eau et du savon ;
- En cas d'intoxication, appeler le Centre Antipoison au : 08 01 00 01 80.

Il appartient à la société de respecter toutes les informations figurantes sur cette autorisation de mise sur le marché (AMM) et de tenir dément informé le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, (Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service de Lutte Antivectorielle, 71, Av.IbnSina, Agdal-Rabat, Tél : 05-37-67-11-85) des quantités importées annuellement.



Membre de l'association AM3D

## **ANTI-NUISIBLES**

# **FICHE DE DONNEES DE SECURITE (F.D.S)**



AIR  
CONTROL

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

### Fiche de données de sécurité conformément au règlement 830/2015, annexe II

#### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

##### 1.1 - Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit: MASTERCID MICRO

##### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Insecticide-Acaricide concentré micro-encapsulé.

Ne sont pas pertinentes autres utilisations outre à l'utilisation indiqué.

##### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORMA S.r.l. - via U. Saba 4 - 10028 TROFARELLO (TO). Tel +39/011/6499064 Fax +39/011/6804102. Le courriel de la personne compétente: [regulatory@ormatorino.it](mailto:regulatory@ormatorino.it)

##### 1.4 - Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Société: +39.011.6499064 (ORMA, heures de bureau)

Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central

#### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classification	Dangereux pour le milieu aquatique. Catégorie 1;
Pictogrammes GHS	GHS09 
Mention d'avertissement	ATTENTION
Mentions de danger	H400 H410
Informations additionnelles sur les dangers	--

##### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

ATTENTION



Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**AIR  
CONTROL**

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P302 EN CAS D'INGESTION: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

P301 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/récipient en accord avec la législation nationale existante.

### 2.3 - Autres dangers

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance: non pertinent

3.2 Mélange:

Nom	N° Di Registration	N° CAS	N° EINECS	N° INDEX	Classification CLP	%
CIPERMETHRIN (CIS/TRANS 40/60)	N.D.	52315-07-8	257-042-9	607-421-00-4	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H332 STOT SE 3 H335 Aquat. Ac. 1 H400 Aquatic Chr. 1 H410	3,0
PBO	N.D.	51-03-6	200-076-7	N.D.	Aquatic Acu. 1 H400 Aquatic Chr. 1 H410	6,0
TETRAMETHRIN TECNIQUE	05-2116382403-40-XXXX	7696-12-0	231-711-6	N.D.	Aquat. Acute 1 H400 Aquatic Chr. 1 H410	2,0
1,2-BENZOISOTIAZOLI N-3-ONE	N.D.	2634-35-5	220-120-9	613-000-00-6	Acute Tox. 4 H302 Skin corr. 2 H315 Sens. Skin 1 H317 Eye dam. 1 H318 Aquatic Acu. 1 H400	< 0,5

Le texte intégral de danger (H) figure à la section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui donner les informations contenues dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau, si possible courant, avec les paupières ouvertes, pendant 10 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver immédiatement à grande eau courant.



AIR  
CONTROL

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

- Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médicin.
- Ingestion:** Consulter immédiatement le médicin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissement.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour symptômes dus à les substances contenu voir la section 11. Les symptômes de empoisonnement peuvent paraître après beaucoup de heures, pour ce motif il peut être nécessaire la surveillance médique pour les 48 heures suivantes à l'accident.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques et contrôle des fonctions vitales.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction appropriés: Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

Moyen d'extinction inappropriés: Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposé à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie: En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Peuvent être créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

### 5.3 Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

Équipement de protection: endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux fermé) et vêtements protectives complets.

Procédures spéciales: Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.

## RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des l'égouts, de eau fluviale et marine pour éviter le pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



AIR  
CONTROL

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

Recueille à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux. Éviter de manger, boire et fumer. Employer équipement protectives (voir la section 8). Après la manipulation laver les mains avec eau et savon: assurer une bonne ventilation des lieux de travail. Ne pas fumer et ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. Récipient sou pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, pour exemple de lampes à incandescences. Ne pas percer et brûler même après l'usage.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la porté des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliquée, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

### 7.3 Utilisations finales particulières

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

ND.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Précautions généraux Utiliser la mélange selon les indications contenu dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiquées dans la présente section.

Protection respiratoire: environnement peu ventilés dans le quel est possible la présence de haute concentration de produit protéger les voies respiratoires (masque avec filtre approprié pour gaz et solvants).

Protection des mains: Utiliser gants imperméables résistants à les produits chimiques (EN 374).

Protection des yeux: Utiliser lunettes protectives hermétiques avec protection latérales en cas de possible contacts avec les yeux.

Protection de la peau: Utiliser vêtement de protection.



AIR  
CONTROL

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

### RUBRIQUE 9 : PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique:	aérosol
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique
pH:	5,0
Densité	1,050 kg/l
Solubilité/miscibilité avec eau	miscible
Teneur du solvant (organique)	N.D.

#### 9.2 Autres informations.

Informations non disponibles.

### RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

#### 10.4 Condition à éviter

Éviter le surchauffé, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mécanisme d'action	Cyperméthrin et Tetraméthrin arrêtent l'ouverture des canaux de membranes pour le sodium, il provoque un augmentation du flux du sodium à l'intérieur de la cellule maintenant en un état de hyperexcitabilité.
--------------------	---



AIR  
CONTROL

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

Inhalation:	Possible irritation des voies respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).
Ingestion:	Possible irritations, nausée, vomissement, troubles abdominaux.
Contact avec la peau:	Possible irritations
Contact avec les yeux:	Possibles irritations.
Données toxicologiques:	Cyperméthrin: LD <sub>50</sub> rat 250-4123 mg/kg (oral); LD <sub>50</sub> >1600 rat; 2460 lapin mg/kg (dermique). Peut être irritante pour la peau et les yeux. Tetraméthrin: LD <sub>50</sub> (Oral): > 5000 mg/kg rat; LD <sub>50</sub> (Dermique): > 2000 mg/kg rat; LC <sub>50</sub> (Inhalé): > 5,63 mg/kg rat (4 h). Lapin irritation cutanée aiguë: non irritant; Lapin Irritation aiguë des yeux: non irritant; sensibilisation de la peau: non sensibilisant. Butoxyde de pipéronyle :LD <sub>50</sub> rat: 4570 mg/kg (oral); LD <sub>50</sub> lapin > 2000 mg/kg (dermique); LC <sub>50</sub> rat (4h) 5,9 mg/l inhalé. Non irritant pour la peau et les yeux. Non sensibilisant pour la peau. 1,2-Benzoisotiazolin-3-one: DL <sub>50</sub> oral rat: 1020 mg/kg. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

### RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La mélange est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatiques.

#### 12.1 Toxicité

Cyperméthrin: EC<sub>50</sub> 0.00027 mg/l daphnia magna (48h); LC<sub>50</sub> 0.00317 mg/l poissons (96h); LC<sub>50</sub> 1.2-12 ug/l salmo salar (96h).

Tetraméthrin: LC<sub>50</sub> poissons 0,004 mg/l (96h); EC<sub>50</sub> Daphnia magna 0,11mg/l (48h).

Butoxyde de pipéronyle: LC<sub>50</sub> poissons 3,94 mg/l (96h) ; EC<sub>50</sub> Daphnia magna: 0,51 mg/l (48h); EC<sub>50</sub> fruits de mer: 3,89 mg/l (72h).

1,2-Benzoisotiazolin-3-one: CL<sub>50</sub> poissons: 0,8 mg/l (96h); CE<sub>50</sub> daphnia magna: 4,4 mg/l (48h)

#### 12.2 Persistance et biodégradabilité

Butoxyde de pipéronyle: pas facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Butoxyde de pipéronyle: BCF 91-260-380.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Butoxyde de pipéronyle: faible mobilité du sol.

#### 12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

Non déterminé.

#### 12.6 Autres effets adverses

Non déterminé.



AIR  
CONTROL

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

### RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations généraux: Récupérer si est possible. Agir selon les prescriptions administratives locales et national. Récipient, même si est vide, il ne devient être pas dispersent dans l'environnement. Si ils contient résidus il devient classifiés, stockés et envoyé chez un approprié système de traitements. Pour un utilisation pas professionnelle le récipient vide peut être éliminé avec les ordures domestiques selon les prescriptions locales pour la collecte sélectives.

### RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Matière liquide dangereuse (Cyperméthrin et Tétraméthrin et PBO)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9  

#### 14.4 Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A97, A158, A197

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC N.D.

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances en Candidate List (Art. 59 REACH): rien.

Restrictions relatives au produit ou à la substance contenues selon l'annexe XVII Règlementation (CE) 1907/2006: rien.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH): rien.



AIR  
CONTROL

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

Réglementation de référence: Sont respectés les indications données de la suivante réglementation européen:

- réglementation (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP);
- directive 98/24/CE (concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques) accueilli de le D.Lgs 81/2008;
- réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)
- réglementation (CE) 790/2009 du Parlement Européen (I Atp. CLP)
- réglementation (CE) 453/2010 du Parlement Européen
- Base de données des substances GESTIS - IFA (Institute für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)
- réglementation (CE) 830/2015 du Parlement Européen
- réglementation (UE) 1179/2016 (9° ATP CLP);
- Biocidal Products Committee (BPC) opinion Juin 2016 sur la substance active ;
- The E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)
- Directive 2006/8/CE
- Réglementation 1907/2006/CE et modifications ultérieures
- Réglementation (CE) 1272/2008 et modifications ultérieures
- Réglementation (CE) 2016/918
- Réglementation (UE) 528/2012
- Réglementation (CE) 790/2009 (1° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 286/2011 (2° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 618/2012 (3° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 487/2013 (4° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 944/2013 (5° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 605/2014 (6° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 1221/2015 (7° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 918/2016 (8° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 1179/2016 (9° ATP CLP)
- Réglementation (UE) 776/2017 (10° ATP CLP)
- Directive 2012/18/UE (Seveso III)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATION

Considération générales: Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute la responsabilité est exclue.

Texte des indications de danger (H) cités en section 2-3 de la fiche:

STOT SE 3: Asp. 1 Toxicité Nocif en cas d'inhalation, catégorie 1.



AIR  
CONTROL

## MASTERCID MICRO

Date d'impression: 26 Août 2019, Révision 3.0

Aquatic Acute 1: dangereux pour l'ambient aquatique, catégorie 1.

Aquatic Chronic 1: Dangereux pour la l'ambient aquatique, catégorie 1.

Sens. Peau 1: Sensibilisant à la peau, catégorie 1.

Corr./irrit 2 Peau: Irritation de la peau, catégorie 2.

Les lésions oculaires 1: irritation des yeux, catégorie 1.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Note (section 8): TLV-TWA (Threshold Limit Value-Time Weighted Average): valeurs limites pondérées dans les 8 heures. TLV-STEL (Threshold Limit Value-Short Term Exposure Level): valeurs limites pour bref temps d'exposition (15 minutes). Les données referant à l' ACGIH (American Conference of Governmental Industries Hygienists) sont traité da le supplément à le Vol. 31, Issue 1 du Journal des hygiénistes industrielles (AIDII) publié en avril 2010 et se réfèrent à les valeurs ACGIH du 2010.

Section modifiées: 2,3,11,12,16

AIR  
CONTROL

## PERME PLUS

Date d'impression: 07/03/2018, Révision 7.0

Fiche de données de sécurité  
conformément au règlement 830/2015, annexe II

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 - Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : PERME PLUS

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Insecticide concentré micro-émulsion aqueuse avec action résiduelle pour un usage professionnel, domestique et civile

Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser dans l'agriculture.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORMA, S.r.l. - via U. Saba 4 - 10028 TROFARELLO (TO) Tel +39/011/6499064 Fax +39/011/6804102

Le courriel de la personne compétente: aircontrol@ormatorino.it

#### 1.4 - Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Société: +39.011.6499064 (ORMA, heures de bureau)

CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON EN MAROC Tel: 06 01 00 01 60

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classification	Sensibilisation cutanée; lésions oculaires graves et l'irritation oculaire; dangereux pour le milieu aquatique Category 1; Category 2A; Category 2
Pictogramme SGH	GHS07 GHS09  
Mention d'avertissement	ATTENTION
Mention de danger	H317 H319 H400 H410
Supplemental hazard information	--

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger:

GHS07



GHS09





# PERME PLUS

AIR  
CONTROL

Date d'impression: 07/03/2018, Révision 7.0

## Attention

### PHRASES H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### PHRASES P:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit renversé.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Eliminer le produit ou le récipient en conformité avec la réglementation sur les déchets dangereux.

### 2.5 - Autres dangers

Informations pas disponibles

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substance: non pertinent

### 3.2 Mélange: Contient

Nom	N° De Registration	N° CAS	N° EINECS	N° INDEX	Classification CLP	%
PERMETHRIN	N.D.	52645-53-1	258-067-9	613-058-00-2	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H332 Skin Sens. 1 H317 Aqu. Acut. 1 H400 Aqu. Chro. 1 H410	15,2
TETRAMETHRIN	05-2116382403-48-XXXX	7696-12-0	231-711-6	N.D.	Aqu. Acute 1 H400 Aq. Chro. 1 H410	2,5
FBO	N.D.	51-03-6	200-076-7	N.D.	Aqu. Acute 1 H400 Aq. Chro. 1 H410	5,53
MIXTURE OF ETOXYLATED POLYARYLPHENOL	N.D.	99734-09-5	N.D.	N.D.	Aq. Chro. 3 H412	< 15
DIOCTYL SULFOSUCCINATE	01-2119491296-29-XXXX	577-11-7	209-406-4	N.D.	Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318	< 3

Texte des indication de dangers H cf. section 16.

AIR  
CONTROL

## PERME PLUS

Date d'impression: 07/03/2018, Révision 7.0

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:** Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médicin et lui donner les informations contenues dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.
- Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau, si possible courant, avec les paupières ouverts, pendant 10 minutes et consulter un médicin.
- Contact avec la peau:** Laver immédiatement à grande eau courant.
- Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médicin.
- Ingestion:** Consulter immédiatement le médicin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour symptômes dus à les substances contenu voir la section 11.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques et contrôle des fonctions vitales.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié:** Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

**Moyen d'extinction inapproprié:** Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposés à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers d'incendie:** En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Peuvent être créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

#### 5.3 Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

**Équipement de protection:** endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux fermé) et vêtements protectives complets.

**Procédures spéciaux:** Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.

### SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

#### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des égouts, de eau fluviale et marine pour éviter le pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.



# PERME PLUS

AIR  
CONTROL

Date d'impression: 07/03/2018, Révision 7.0

## 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux. Éviter de manger, boire et fumer. Employer équipement protectives (voir la section 8). Après la manipulation laver les mains avec eau et savon; assurer une bonne ventilation des lieux de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliquée, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

### 7.3 Utilisations finales particulières

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### PERMETHRIN

AOEL (short-term) AEL acute (operator exposure) 0.5 mg/kg bw/day.

AOEL / AEL average : 0.05 mg/kg bw/day.

AEL long term : 0.5 mg/kg bw/day.

#### DIOCTYL SULPOSUCCINATE

#### DNEL

Industrial worker: 313 mg/kg - Exposure: Human Oral - Frequency: Long term, systemic effects. Industrial worker: 44.1 mg/m<sup>3</sup> - Consumer: 15 mg/m<sup>3</sup> - Exposure: Inhalation

Human - Frequency: Long term, systemic effects. Consumer: 18.6 mg / kg - Exposure: Human Dermal - Frequency: Long term, systemic effects.

#### DIOCTYL SULPOSUCCINATE

#### PNEC

Target: Fresh water - value: 0.0066 mg/l.

Target: Sea water - value: 0.00066 mg/l.

Target: Sediment freshwater - value: 0.0653 mg/kg.

Target: Sediment seawater - value: 0.0653 mg/kg.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Precautions générales:

Utiliser la mélange selon les indications contenu dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiquées dans la présente section.

#### Protection respiratoire:

environnement peu ventilés dans lequel est possible la présence de haute concentration de produit protéger les voies respiratoires (masque avec filtre approprié pour gaz et solvants).

#### Protection des mains:

Utiliser gants imperméables résistants à les produits chimiques (EN 374).

#### Protection des yeux:

Utiliser lunettes protectives hermétiques avec protection latérales en cas de possible contacts avec les yeux.

#### Protection de la peau:

Utiliser vêtement de protection.



## PERME PLUS

AIR  
CONTROL

Date d'impression: 07/03/2018, Révision 7.0

### SECTION 9 : PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
Point d'inflammation	> 100°C
Densité	1,05 g/l

#### 9.2 Autres informations.

Informations non disponibles.

### SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Reactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

#### 10.4 Condition à éviter

Éviter le surchauffe, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mécanisme d'action: Permethrine et tétraméthrine (pyréthrinoïde) agissent sur le système nerveux central et périphérique niveau des membranes neuronales conduisant à une fermeture des canaux sodiques.

Inhalation: Possible irritation des voies respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).

Ingestion: Peut causer une irritation de la muqueuse digestive, salivation, nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, dépression du système nerveux central, des spasmes musculaires, des convulsions, la dyspnée; avaler le liquide peut provoquer la formation de gouttelettes, en entrant dans les poumons, ils peuvent causer une pneumonie chimique.

Contact avec la peau: Contacts fréquentes et prolongées, irritation persistante et la dermatite, gercures et la sécheresse de la peau.

Contact avec les yeux: Rougeur de la conjonctive et de l'irritation.

Données toxicologiques: Permethrine: LD<sub>50</sub> aigüe rat 4570 mg/kg (oral); LD<sub>50</sub> rat > 2000 mg/kg (aiguë dermique); LC<sub>50</sub> rat (4h, inhale) 0,45 mg/l. Alcool isobutylique: LD<sub>50</sub> (Oral): 2460 mg/kg Ratto; LC<sub>50</sub> (inhale): 19,2 mg/l/4h Ratto; LD<sub>50</sub> (Dermique): 2460 mg/kg lupin. Tétraméthrine: LD<sub>50</sub> (Oral): > 2000 mg/kg rat; LD<sub>50</sub> (Dermal): > 2000 mg/kg rat; LC<sub>50</sub> (inhale): > 5,63 mg/kg rat (4 h).



AIR  
CONTROL

## PERME PLUS

Date d'impression: 07/03/2018, Révision 7.0

Butoxide de pyperonil: LD50 (Oral): 6150 mg/kg rat; LD50 (Dermique): > 7950 mg/kg rat.

### SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La mélange est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatiques.

#### 12.1 Toxicité

Pennmethrine: LC50 poisson 2,5 mg/l (96h); EC50 Daphnia magna > 0,0006 mg/l (48h). Tetrannethrine: LC50 poisson 0,0033 mg/l (96h); EC50 Daphnia magna 0,47 mg/l (48h). Butoxide de pyperonil (synergique): LC50 poisson 5,37 mg/l (96h); EC50 Daphnia magna > 0,51 mg/l (48h).

#### 12.2 Persistance et biodegradabilité

Non déterminé.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé.

#### 12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

Non déterminé.

#### 12.6 Autres effets adverses

Non déterminé.

### SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations générales: Récupérer si est possible. Agir selon les prescriptions administratives locales et national. Récipient, même si est vide, il ne devient pas disperser dans l'environnement. Si ils contient résidus il devient classifiés, stockés et envoyé chez un approprié système de traitements. Pour un utilisation pas professionnelle le récipient vide peut être éliminé avec les ordures domestiques selon les prescriptions locales pour la collecte sélectives.

Classification: La classification du ordure est un obligation du producteur. Possible codes CER: 07 04 13 (déchets solides contenant des substances dangereuses), 16 03 05 (déchets organiques contenant des substances dangereuses).

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

N. ONU 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

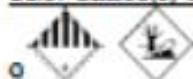


## PERME PLUS

AIR  
CONTROL

Date d'impression: 07/03/2018, Révision 7.0

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport



### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Réglementations particulières 190, 327, 344, 625

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.D.

## SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances en Candidate List (Art. 59 REACH): rien.

Restrictions relatives au produit ou à la substance contenues selon l'annexe XVII Reglementation (CE) 1907/2006: rien.

Substances sujets à autorisation (Annexe XIV REACH): rien.

Catégorie Seveso: 9i.

Réglementation de référence: Sont respectées les indications données de la suivante réglementation européenne:

- directive 99/45/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses) accueilli de le D.Lgs n° 65/2003;
- directive 67/548/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses);
- réglementation (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP)
- directive 98/24/CE (concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques) accueilli de le D.Lgs 81/2008;
- réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)
- réglementation (CE) 790/2009 du Parlement Européen (I Atip. CLP)
- réglementation (CE) 453/2010 du Parlement Européen
- réglementation (CE) 830/2015 du Parlement Européen

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.



AIR  
CONTROL

## PERME PLUS

Date d'impression: 07/03/2018, Révision 7.0

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATION

Considération générales:	Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute responsabilité est exclue.
Section modifiées:	2,3,14,16

Texte des indications de danger (H) cités en section 3 de la fiche:

Acute Tox. 4	Toxicité acute, catégorie 4
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement marin, toxicité chronique catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement marin, toxicité chronique catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement marin, toxicité acute catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation de la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Note (section 3): TLV-TWA (Threshold Limit Value-Time Weighted Average): valeurs limites pondérées dans les 8 heures. TLV-STEL (Threshold Limit Value-Short Term Exposure Level): valeurs limites pour bref temps d'exposition (15 minutes). Les données referant à l' ACGIH (American Conference of Governmental Industries Hygienists) sont traité da le supplément à le Vol. 31, Issue 1 du Journal des hygiénistes industrielles (AIDII) publié en avril 2010 et se r

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT (GEL APPAT BLATTES)

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1498027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ADVION COCKROACH GEL BAIT (ADVION GEL APPAT BLATTES)  
Design code : A20379A

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta USA  
Post Office Box 18300  
Greensboro NC 27419  
United States of America (USA)

Téléphone : 1 800 334 9481

Télécopie : 1 336 632 2192

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds.ame@syngenta.com

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +212 5 37 68 64 64

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :   
**Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**Elimination:**  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
indoxacarb

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
	No.-Index Numéro d'assermentation		

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

	200-441-0		
acide acétique	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30	Flam. Liq.3; H226 Skin Corr.1A; H314	>= 3 - < 5
indoxacarb	173584-44-6 607-700-00-0	Acute Tox.3; H301 Acute Tox.4; H332 Skin Sens.1B; H317 STOT RE1; H372 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vousappelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Non spécifique  
Aucun symptôme connu ou attendu.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,  
de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Eviter la formation de poussière.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).  
Eviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	91/322/EEC

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

		STEL	20 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU
indoxacarb	173584-44-6	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> (Poussière respirable)	Fournisseur

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide acétique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur s	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide acétique	Eau douce	3,058 mg/l
	Sol	0,478 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	85 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 min  
Epaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Porter selon besoins:  
Tenue de protection étanche à la poussière
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

---

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : solide
- Couleur : brun clair
- Odeur : faible
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : > 100 °C
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité(s)  
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matéries à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

#### Composants:

**3,4-Pyridinedimethanol, 5-hydroxy-6-methyl-, hydrochloride:**  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

**Pyridine-3-carboxylic acid:**  
Résultat : Irritation des yeux

**acide acétique:**  
Evaluation : Corrosif

**indoxacarb:**  
Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:**  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Composants:

**indoxacarb:**  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

**acide acétique:**  
Mutagénicité sur les cellules : Les tests *in vivo* n'ont pas montré d'effets mutagènes germinales- Evaluation

**indoxacarb:**  
Mutagénicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. germinales- Evaluation

#### Cancérogénicité

#### Composants:

**acide acétique:**  
Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

##### Composants:

###### indoxacarb:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 407 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### Composants:

###### acide acétique:

Evaluation : Corrosif

###### indoxacarb:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

**indoxacarb:**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

**Composants:**

**acide acétique:**

Toxicité pour la reproduction : Pas d'information disponible.  
- Evaluation

**indoxacarb:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

Information supplémentaire

**Composants:**

**acide acétique:**

Remarques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**indoxacarb:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite aro-en-ciel)): 0,65 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 0,6 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (*Lemna gibba* (Lentille d'eau bossue )): > 84,3 mg/l Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,15 mg/l Durée d'exposition: 90 jr Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite aro-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 0,09 mg/l

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions pré précédentes.

chronique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Composants:

indoxacarb:  
Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Composants:

indoxacarb:  
Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 21 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 950,3

#### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Composants:

indoxacarb:  
Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Pour la mesure du possible la emballage est préférable à

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

##### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations:

Aucun(e) à notre connaissance.

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiques.

## ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tax. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- Skin Corr. : Corrosion cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- 2017/104/EU : Directive (UE) 2017/104 de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
- 91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif
- 2017/104/EU / STEL : Valeur limite à courte terme
- 2017/104/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ADVION COCKROACH GEL BAIT

Version 1.0 Date de révision: 28.05.2018 Numéro de la FDS: S1496027184 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoc - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (Etats-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

MA / FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**syngenta.**

**ADVION WDG**

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ADVION WDG  
Design code : A20382A

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Syngenta Crop Protection AG  
Postfach  
CH-4002 Basel  
Suisse  
Téléphone : +41 61 323 11 11  
Télifax : +41 61 323 12 12  
Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +44 1484 538444

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers	:	EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 Contient Indoxacarb. Peut déclencher une réaction allergique.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. <b>Intervention:</b> P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. <b>Elimination:</b> P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Indoxacarb

### Etiquetage supplémentaire

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 5 %

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Indoxacarb	173584-44-6 607-700-00-0	Skin Sens. 1B; H317 Acute Tax. 3; H301 Acute Tax. 4; H332 Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;	>= 20 - < 25

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

H410

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vousappelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Eviter la formation de poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Eviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Equipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

#### Protection des mains

Remarques : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

#### Protection respiratoire

: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Appareils de protection respiratoires adéquats:

Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aerosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Filtre de type	: Type de particules (P)
Mesures de protection	: L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: solide
Couleur	: Donnée non disponible
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 8.1 - 9.1
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

#### Réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

#### Conditions à éviter

: Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

#### Matières à éviter

: Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

#### Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 (Rat, femelle): 1,972 mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: Le composant/mélange est moins毒ique après une inhalation de courte durée.

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

##### Composants:

#### indoxacarb:

#### Toxicité aiguë par voie orale

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00038494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): 407 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### Composants:

indoxacarb:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

#### Composants:

indoxacarb:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Type de Test: Cellules de lymphome de souris

Espèce: Souris

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### Composants:

indoxacarb:

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

indoxacarb:

Mutagénicité sur les cellules germinales : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.  
germinales- Evaluation

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Cancérogénicité

#### Composants:

indoxacarb:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

indoxacarb:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction - Evaluation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour les algues : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.. La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

#### Composants:

indoxacarb:

Toxicité pour les poissons :

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.65 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0.6 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues

: CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): > 84.3 mg/l

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0.15 mg/l Durée d'exposition: 90 jr Espèce: <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0.09 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

indoxacarb:

Biodégradabilité

:

Résultat: Difficilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

indoxacarb:

Bioaccumulation

:

Espèce: *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 21 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 950.3

### 12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

indoxacarb:

Répartition entre les compartiments environnementaux

:

Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

Produit:

## **ADVION WDG**

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Récipients à rinçer 3 fois.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

- ADN : UN 3077  
ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(INDOXACARB)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(INDOXACARB)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(INDOXACARB)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(INDOXACARB)
- IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(INDOXACARB)

## ADVION WDG

Version      Date de révision:      Numéro de la FDS:      Cette version remplace toutes les éditions  
4.0            25.07.2017            S00036494899            précédentes.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Etiquettes	: 9
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Etiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Etiquettes	: 9
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Etiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Etiquettes	: Miscellaneous
IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Etiquettes	: Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR Dangereux pour l'environnement : oui

RID Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG Polluant marin : oui

IATA (Passager) Polluant marin : oui

IATA (Cargo) Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t

Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, SR 822.115): les adolescents n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne sont pas autorisés à être en contact ou à être exposés à ce produit sur leur lieu de travail, sauf si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont accordé une dérogation.

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- |      |  |
|------|--|
| H301 | : Toxicité en cas d'ingestion.   |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H332 | : Nocif par inhalation.  |
| H372 | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                        |

#### Texte complet pour autres abréviations

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Acute Tax.      | : Toxicité aiguë  |
| Aquatic Acute   | : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique                               |
| Aquatic Chronic | : Toxicité chronique pour le milieu aquatique                           |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée   |
| STOT RE         | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de

## ADVION WDG

Version 4.0 Date de révision: 25.07.2017 Numéro de la FDS: S00036494899 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (Etats-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4 H302

STOT RE 2 H373

Aquatic Chronic 2 H411

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MAGNUM GEL FOURMIS IGR

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPÉRATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

## Identification de la préparation

Nom du produit: MAGNUM GEL FOURMIS IGR  
Type de biocide: Insecticide appât  
Type de substance: Gel

## Utilisation de la substance ou préparation

Insecticide

## Identification de la compagnie

Compagnie mettant le produit sur le marché: MYLVA S.A.  
Via Augusta, 48  
08006 - BARCELONA  
Téléphone: +34 93 415 32 26  
Fax: +34 93 415 63 44  
e-Mail: mylva@mylva.eu

## Numéro d'appel d'urgence:

+ 33 (0)1.45.42.59.59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément aux Règlement (CE) 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Éléments d'étiquetage conformément aux Règlement (CE) 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

## Éléments d'étiquetage

Aquatique chronique. Catégorie 3

## Phrase(s) H:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Phrases de sécurité:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer les résidus du produit et de son récipient avec toutes les précautions possibles.

## Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition	Imidaclopride	0,01 %
	S-méthoprene	0,08 %
	Bitrex®	0,008 %
	Excipients	c.s.p. 100%

## Composants Dangereux

CAS N°	Nom	Classification R1272/2008 (CLP)
138261-41-3	Imidaclopride	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, H400, H410

65733-16-6	S-méthoprene	Classification R1272/2008 (CLP) Aquatic Acute 1, H400
------------	--------------	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
MAGNUM GEL FOURMIS IGR

4. PREMIERS SECOURS

**Measures générales de premiers soins**

Eloigner immédiatement la personne de la zone contaminée et retirer les vêtements souillés ou contaminés. Laver les yeux avec de l'eau abondante pendant au moins 15 minutes. Veuillez à retirer les lentilles de contact.

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau, sans frotter. Vérifiez la respiration. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Prenez le patient à un centre de santé et mettre si possible l'étiquette ou l'emballage.

NE JAMAIS LAISSER UNE PERSONNE SANS LUI PORTER SECOURS.

Mesures thérapeutiques: Traitement symptomatique.

EN CAS D'EMPOISONNEMENT APPELER ORFILA: + 33 (0)1.45.42.59.59

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité Non

**Agents d'extinction appropriés**

Pulvérisation d'eau (ne pas utiliser de jet d'eau direct), mousse, poudre chimique et CO<sub>2</sub>.

**Risques particuliers pendant l'extinction du feu**

Les produits chimiques en combustion peuvent être toxiques et/ou irritants. Des mesures doivent être prises pour prévenir la filtration dans le sol et la propagation incontrôlable des agents d'extinction contaminants.

**Équipement de protection contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome pour se protéger de la fumée ainsi que des vêtements de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Assurer une ventilation adéquate

**Measures de protection de l'environnement**

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface ou souterraines aussi bien que du sol.

**Méthode de nettoyage**

Récupérer le produit de la surface affectée et ramasser l'eau de l'opération de nettoyage. En cas de déversement dans l'eau, éviter sa propagation en utilisant des dispositifs de retenue appropriés. Le produit recueilli doit être éliminé conformément à la réglementation locale. Avertir les autorités compétentes si on ne peut pas contrôler la situation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION**

éviter le contact avec les yeux et la peau.

**STOCKAGE**

**Instructions particulières de stockage:**

Tenir le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien aéré.

Nous vous conseillons de conserver le produit à une température de préférence comprise entre 5°C et 45°C.

**APPLICATIONS SPÉCIFIQUES**

Insecticide



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### MAGNUM GEL FOURMIS IGR

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

##### LIMITES D'EXPOSITION

**Limites maximales d'exposition pour les professionnels:** Non déterminé.

##### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

###### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire Non nécessaire

Protection des mains Gants protecteurs pour manipuler des produits chimiques, s'il y a manipulation directe et possible contact avec le produit

Protection des yeux Non nécessaire.

Protection de la peau Porter un équipement de protection approprié.

###### Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Le produit doit être manipulé et stocké conformément à la réglementation locale.

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### Informations générales

Apparence:	Gel
Couleur:	Blanc - Translucide
Odeur:	Caractéristique

##### Importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	Non applicable
Solubilité dans l'eau:	Dispersable
Propriétés explosives:	Non applicable
Intervalle de distillation:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Point de congélation:	< 0°C
Densité relative à 20 °C :	1,30 – 1,40 g/ml
pH :	5,0 – 9,0
Viscosité:	>20.000 mPa.s (20 r.p.m.T-E y 20 °C)

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.

**Conditions à éviter** Eviter des changements extrêmes de température.

**Matériel à éviter** Bases solide.

**Produits de décomposition dangereux:** Non applicable

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

##### TOXICITÉ AIGUE

Orale	DL <sub>50</sub> >4.000 mg/kg. (rats)
Cutanée	DL <sub>50</sub> >25.000 mg/kg. (rats)
Inhalation	donnée non disponible.

##### EFFETS DANGEREUX SUR LA SANTÉ

###### Yeux et peau

Imidaclopride: Non irritant pour les yeux et la peau (lapins).  
S-méthopréne: Irritant légère



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MAGNUM GEL FOURMIS IGR

## ÉTUDES A COURT ET LONG TERME

## Sensibilisation

Imidaclopride : Pas d'agent de sensibilisation cutanée  
S-méthoprène: Pas d'agent de sensibilisation cutanée.

## Cancérogénicité

Imidaclopride: L'agent actif n'est pas cancérogène  
S-méthoprène: L'agent actif n'est pas cancérogène.

## Mutagénicité

Imidaclopride: L'agent actif n'est pas mutagène.  
S-méthoprène: L'agent actif n'est pas mutagène.

## Toxicité pour la Reproduction

Imidaclopride: Non tératogène en expérimentation animale  
S-méthoprène: Non tératogène en expérimentation animale

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité Le produit n'est pas considéré comme nocif pour l'environnement.

Mobilité Le produit est dispersible dans l'eau.

Persistante et dégradabilité: Le produit est biodégradable.

Bio-Accumulation Pas de données disponibles.

Résultats des évaluations PBT Non applicable.

Autres effets Indésirables Non décrits

## 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

## Mise au rebut du produit

Observer la réglementation sur les vêtements et les mesures de protection.

Utiliser de l'eau carbonatée ou savonneuse pour nettoyer le sol et les objets contaminés. Ne pas jeter les eaux de rinçage dans les égouts ou dans l'environnement. Recouvrir le produit avec un matériel absorbant tel que du sable, de la terre ou de la terre diatomique pour empêcher sa propagation. Utiliser un conteneur de sécurité approprié afin de prévenir la contamination de l'environnement. Le produit ne doit pas être éliminé dans les réseaux municipaux d'assainissement, ni dans les égouts ou rivières. Le traitement ou la mise au rebut doit être effectué conformément aux lois en vigueur. Il doit être éliminé dans un centre de collecte des déchets autorisé. Le produit répandu ne peut pas être réutilisé et doit être éliminé.

## Mise au rebut des récipients

Les récipients vides doivent être éliminés auprès d'un distributeur autorisé. "Le propriétaire final de résidus de récipients et de récipients à usage industriel et commercial, doit les conserver conformément aux conditions établies à l'article 12 de la loi sur les récipients et résidus 11/1997"

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## Considérations particulières pour le transport

Utiliser des récipients incassables, en s'assurant qu'ils soient sécurisés et étiquetés selon la réglementation en vigueur.

Miscibilité à l'eau Dispersible.

Classification pour le transport par voie ferroviaire RID/ADR:

Non classé comme dangereux

Classification pour le transport maritime, code-IMDG:

Cette marchandise est prise en charge par la mer, en conformité avec les dispositions de la IMDG, sans présenter aucun danger dans le chargement, le transport et le déchargement.

Classification pour le transport aérien IACOMATA:

Non classé comme dangereux



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### MAGNUM GEL FOURMIS IGR

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les Informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases-R- citées au paragraphe 3

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R22 Nocif en cas d'ingestion.

Classification conformément aux Reglamento (CE) 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Utilisation recommandée

Lire soigneusement l'étiquette avant utilisation. Ne pas mélanger avec un autre produit chimique. Lire soigneusement l'étiquette avant d'utiliser ce produit. Instructions d'utilisation: application localisée.

Suivre les instructions d'utilisation afin de prévenir les risques sur les personnes et l'environnement.

#### Informations supplémentaires

Les Informations énoncées ci dessus sont fondées sur les connaissances et sur la bonne exécution des fiches signalétiques de sécurité de produit des fabricants de matières premières. Néanmoins, elles ne peuvent être interprétées comme une garantie pour toute propriété particulière du produit. Par conséquent, seul l'usager est responsable de décider de la convenance ou de l'utilité des Informations fournies.



AIR  
CONTROL

## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

### Fiche de données de sécurité conformément au règlement 830/2015, annexe II

#### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

##### 1.1 - Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit: CIFUM 7.2

##### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Fumigène insecticide pour un usage professionnel

Ne sont pas pertinentes autres utilisations outre à l'utilisation indiquée.

##### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORMA S.r.l. - via U. Saba 4 - 10028 TROFARELLO (TO). Tel +39/011/6499064 Fax +39/011/6804102. Le courriel de la personne compétente: [regulatory@ormatorino.it](mailto:regulatory@ormatorino.it)

##### 1.4 - Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Société: +39.011.6499064 (ORMA, heures de bureau)

Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base

#### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classification	Liquides comburants Toxicité aiguë Sensibilisants respiratoires ou cutanés Dangereux pour le milieu aquatique
Pictogrammes GHS	GHS03    GHS07    GHS09 
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger	H271 H302+H332 H317 H411
Informations additionnelles sur les dangers	EUH208

Pag. 1 de 10

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax: +39 0116804102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



**AIR  
CONTROL**

## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

DANGER



### Mentions de danger

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P221: Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P371+P380+P375: En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

P501: Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements nationales.

### 2.3 - Autres dangers

EUH 208: Contient p-mentha-1,8-diene (D-limonene). Peut produire une réaction allergique; pine

China: (-)-pin-2(3)-ene; Eucaliptus globulus oil, clophane (CAS 8050-09-7); potassium chlorate (CAS 3811-04-9).

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substance non pertinent

### 3.2 Mélange:

Nom	N° De Registration	N° CAS	N° EINECS	Classification CLP	%
CIFENOTRIN	N.D.	39515-40-7	254-484-5	Aq. Acute 1 H400 Aq. Chron 1 H410 Acute Tox. 4 H302	7,2
TURPENTINE OIL	N.D.	8006-64-2	232-350-7	Asp. Tox 1 H304 Flam. Liq. 3 H226 Skin Sens. 1 H317 Acute Tox. 1 H400 Aq. Chron 1 H410	< 1,0

Pag. 2 de 10

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499064 - Fax: +39 0116604102 - E-mail: [airstcontrol@ormatessino.it](mailto:airstcontrol@ormatessino.it)



AIR  
CONTROL

## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

P-MENTHA-1,8-DIENE (D-LIMONENE)	N.D.	5909-27-5	227-613-5	Flam. Liq. 3 H226 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Aq. Acute 1 H400 Aq. Chron 1 H410	< 1,0
(-)-PIN-2(3)-ENE	N.D.	7785-26-4	232-077-3	Asp. Tox. 1 H304 Flam. Liq. 3 H226 Skin Sens. 1 H317 Aq. Acute 1 H400 Aq. Chron 1 H410	< 1,0
EUCALIPTUS GLOBULUS OIL	N.D.	84625-32-1	203-406-2	Asp. Tox. 1 H304 Flam. Liq. 3 H226 Skin Sens. 1 H317 Aq. Acute 1 H400 Aq. Chron 1 H410	< 1,0
CLOPHANE	N.D.	0050-09-7	232-475-7	Skin Sens. 1 H317	< 10,0
POTASSIUM CHLORATE	N.D.	3011-04-9	223-289-7	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H332	< 20,0

Le texte intégral de danger (H) figure à la section 16

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques générales:** Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médicin et lui donner les informations contenu dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.

**Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau, si possible courant, avec les paupières ouverts, pendant 10 minutes et consulter un médicin.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement à grande eau courant.

**Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médicin.

**Ingestion:** Consulter immédiatement le médicin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour symptômes dus à les substances contenu voir la section 11. Les symptômes de empoisonnement peuvent paraître après beaucoup de heures, pour ce motif il peut être nécessaire la surveillance médique pour les 48 heures suivantes à l'accident.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et contrôle des fonctions vitales.

Pag. 3 de 10

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trivero (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0110499004 - Fax: +39 0110604102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)

## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction appropriés: Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

Moyen d'extinction inappropriés: Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposé à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie: En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants.

Peuvent être créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

#### 5.3 Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

Equipement de protection: endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux ferme) et vêtements protectives complets.

Procédures spéciales: Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.

### RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

#### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des l'égouts, de eau fluviale et marine pour éviter le pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbent pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux. Éviter de manger, boire et fumer. Employer équipement protectives (voir la section 8). Après la manipulation laver les mains avec eau et savon: assurer une bonne ventilation des lieux de travaille. Ne pas fumer et ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas percer et brûler même après l'usage.



## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la porté des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliquée, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

7.3 Utilisations finales particulières

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôleTurpentine Oil VLA-ED: 20 ppm/113 mg/m<sup>3</sup>8.2 Contrôles de l'exposition

Précautions généraux:	Utiliser la mélange selon les indications contenu dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiqués dans la présente section.
Protection respiratoire:	environnement peu ventilés dans le quel est possible la présence de haute concentration de produit protéger les voies respiratoires (masque avec filtre approprié pour gaz et solvants).
Protection des mains:	Utiliser gants imperméables résistants à les produits chimiques (EN 374).
Protection des yeux:	Utiliser lunettes protectives hermétiques avec protection latérales en cas de possible contacts avec les yeux.
Protection de la peau:	Utiliser vêtement de protection.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉ PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique:	poudre
Couleur:	caractéristique
Odeur:	caractéristique
Densité	non déterminé
Solubilité/miscibilité avec eau	non déterminé
Teneur du solvant (organique)	non déterminé
Contenu solide	non déterminé

9.2 Autres informations.

Informations non disponibles.

## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

### RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

#### 10.4 Condition à éviter

Éviter le surchauffé, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation: En cas d'exposition prolongée, une irritation des voies respiratoires et des maux de tête, nausées, somnolence et vertiges.

Ingestion: Peut provoquer une irritation des muqueuses digestives, salivation, nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, la dépression du système nerveux central, des spasmes musculaires, des convulsions, dyspnée; l'ingestion de liquide peut provoquer la formation de gouttelettes, en entrant dans les poumons, ils peuvent provoquer une pneumonie chimique.

Contact avec la peau: En cas de contact fréquent et prolongé, une irritation persistante et de la dermatite, les gercures et le dessèchement de la peau.

Contact avec les yeux: Possibles irritations.

Données toxicologiques: P-MENTHA-1,8-DIENE (D-LIMONENE): LD50 oral Rat: 5300 mg/kg, LD50 Dermique lapin > 5000 mg/kg

CIFENOTRIN: LD50 oral Rat: 318 mg/kg, LC50 Dermique Rat: 5000 mg/kg, LC50 Inhalée Rat: 1,85 mg/l



AIR  
CONTROL

## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

### RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La mélange est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatiques.

#### 12.1 Toxicité

-P-MENTHA-1,8-DIENE (D-LIMONENE): LC50 poissons (96h): 17,9 mg/kg, EC50 crustacés 48h > 17,9 mg/l.  
-CIFENOTRIN: LC50 algae (96h): 0,37 ug/l

#### 12.2 Persistance et biodégradabilité

Non déterminé.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé.

#### 12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

Non déterminé.

#### 12.6 Autres effets adverses

Non déterminé.

### RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations généraux: Récupérer si est possible. Agir selon les prescriptions administratives locales et national. Récipient, même si est vide, il ne devient pas disperser dans l'environnement. Si ils contient résidus il devient classifiés, stockés et envoyé chez un approprié système de traitements. Pour un utilisation pas professionnelle le récipient vide peut être éliminé avec les ordures domestiques selon les prescriptions locales pour la collecte sélectives.

### RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

1479

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Oxidizing solid (Contain Potassium Chlorate).

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

5.1

Pag. 7 de 10

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0116499004 - Fax: +39 0116304102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Labels: 5.1

Hazard number: 50

ADR LQ: 5 kg

Transport by ship, FEm - Emergency sheets (F - Fire, S - Spills): F-A,S-Q

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.D.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances en Candidate List (Art. 59 REACH): rien.

Restrictions relatives au produit ou à la substance contenues selon l'annexe XVII Regolamentation (CE) 1907/2006: rien.

Substances sujets à autorisation (Annexe XIV REACH): rien.

Réglementation de référence: Sont respectées les indications données de la suivante réglementation européen:

- réglementation (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP);
- directive 98/24/CE (concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques) accueilli de le D.Lgs 81/2008;
- réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)
- réglementation (CE) 790/2009 du Parlement Européen (I Atp. CLP)
- réglementation (CE) 453/2010 du Parlement Européen
- Base de données des substances GESTIS - IFA (Institute für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)
- réglementation (CE) 830/2015 du Parlement Européen
- réglementation (UE) 1179/2016 (9° ATP CLP);

## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

- Biocidal Products Committee (BPC) opinion Juin 2016 sur la substance active ;
- The E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)
- Directive 2006/8/CE
- Réglementation 1907/2006/CE et modifications ultérieures
- Réglementation (CE) 1272/2008 et modifications ultérieures
- Réglementation (CE) 2016/918
- Réglementation (UE) 528/2012
- Réglementation (CE) 790/2009 (1<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 286/2011 (2<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 618/2012 (3<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 487/2013 (4<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 944/2013 (5<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 605/2014 (6<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 1221/2015 (7<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 918/2016 (8<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 1179/2016 (9<sup>o</sup> ATP CLP)
- Réglementation (UE) 776/2017 (10<sup>o</sup> ATP CLP)
- Directive 2012/18/UE (Seveso III)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATION

Considération générales: Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute la responsabilité est exclue.

Texte des indications de danger (H) cités en section 2-3 de la fiche:

Flam. Liquid 3:	Liquide inflammable, catégorie 3
Aquatic Acute 1:	Danger pour l'environnement marin, toxicité acute catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement marin, toxicité chronique catégorie 1



## CIFUM 7.2

Date d'impression: 3 Juin 2019, Révision 2.0

Asp. Toxicity 1:	Danger en cas d'aspiration, catégorie 1
Acute Toxicity 4:	Toxicité acute, catégorie 4.
Skin Irrit. 2:	Irritant pour la peau, catégorie 2.
Skin Sens. 1:	Sensibilisante pour la peau, catégorie 1.
H226:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302:	Nocif en cas d'ingestion.
H304:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315:	Provoque une irritation cutanée.
H317:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332:	Nocif par inhalation.
H400:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Note (section 8):

TLV-TWA (Threshold Limit Value-Time Weighted Average): valeurs limites pondérées dans les 8 heures. TLV-STEL (Threshold Limit Value-Short Term Exposure Level): valeurs limites pour bref temps d'exposition (15 minutes). Les données referant à l'ACGIH (American Conference of Governmental Industries Hygienists) sont traité da le supplément à le Vol. 31, Issue 1 du Journal des hygiénistes industrielles (AIDII) publié en avril 2010 et se réfèrent à les valeurs ACGIH du 2010.



# TOXOLIN SUPER

Date d'impression: 5/4/2019 - Révision 5.0

AIR  
CONTROL

## Fiche de données de sécurité conformément au règlement 453/2010, l'annexe II

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 - Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : TOXOLIN SUPER

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Insecticide concentré avec action résiduelle pour un usage professionnel, domestique et civile

Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser dans l'agriculture.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORMA S.r.l. - via U. Saba 4 - 10028 TROFARELLO (TO). Tel +39/011/6499064 Fax +39/011/6004102

Le courriel de la personne compétente: [regulatory@ormatorino.it](mailto:regulatory@ormatorino.it)

#### 1.4 - Numéro de téléphone d'appel d'urgence

De la Société: +39.011.6499064 (ORMA, heures de bureau)

CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON EN MAROC Tel: 06 01 00 01 80

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: DANGER

Mention de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Pag. 1 de 7

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0110499064 - Fax +39 0110604102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)



## TOXOLIN SUPER

Date d'impression: 5/4/2019 - Révision 5.0

**AIR  
CONTROL**

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Eliminer le produit ou le récipient en conformité avec la réglementation sur les déchets dangereux.

### 2.3 - Autres dangers

EUH206: Contient Tridecane. Peut produire une réaction allergique.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substance: non pertinent

### 3.2 Mélange: Contient

NOM	CONC.	CLASSIFICATIONS 1272/2008 (CLP)
EXTRAIT DE PYRETHRUM 50%		Acute Tox. 4 H302, H312; H332
EINECS 232-319-8	1,2 %	Aquatic Acute 1 H400
CAS 8003-34-7		Aquatic Chronic 1 H410
BUTOXIDE DE PYPERONIL		Aquatic Acute 1 H400
CAS 51-03-6	5,0%	Aquatic Chronic 1 H410
EINECS 200-076-7		
TRAMETHRIN		AQUATIC ACUTE 1 H400
CAS: 7696-12-0	0,60%	AQUATIC CHRONIC 1 H410
EC: 231-711-6		
TRIDECANE		Flam. Liq. 3 H226
CAS: 124-18-5	> 50%	Asp. Tox 1 H304
EC: 204-606-4		

Texte des indication de dangers H cf. section 16.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui donner les informations contenu dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau, si possible courant, avec les paupières ouverts, pendant 10 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver immédiatement à grande eau courant.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médecin.

Ingestion: Consulter immédiatement le médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissement.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour symptômes dus à les substances contenu voir la section 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et contrôle des fonctions vitales.

Pag. 2 de 7

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10025 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0110499004 - Fax: +39 0110604102 - E-mail: aircontrol@ormatoscano.it



## TOXOLIN SUPER

Date d'impression: 5/4/2019 - Révision 5.0

AIR  
CONTROL

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

Moyen d'extinction inapproprié: Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposé à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie: En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Peuvent être créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

#### 5.3 Conseils à qui est proposé à l'extinction des incendies

Équipement de protection: endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux fermé) et vêtements protectives complets.

Procédures spéciales: Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.

### SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser approprié équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

#### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des égouts, de eau fluviale et marine pour éviter le pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux. Éviter de manger, boire et fumer. Employer équipement protectives (voir la section 8). Après la manipulation laver les mains avec eau et savon: assurer une bonne ventilation des lieux de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliquée, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aerosols.

#### 7.3 Utilisations finales particulières

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Pyrethrume Extract TLV-TWA: Pyréthrins 5 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Précautions générales:	Utiliser les mélanges selon les indications contenues dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiquées dans la présente section.
Protection respiratoire:	environnement peu ventilé dans lequel est possible la présence de haute concentration de produit protéger les voies respiratoires (masque avec filtre approprié pour gaz et solvants).
Protection des mains:	Utiliser gants imperméables résistants à les produits chimiques (EN 374).
Protection des yeux:	Utiliser lunettes protectives hermétiques avec protection latérale en cas de possible contacts avec les yeux.
Protection de la peau:	Utiliser vêtement de protection.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉ PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique:	liquide
Couleur:	clair
Odeur:	caractéristique
Point d'inflammation	95°C
Point d'ébullition	250°C

### 9.2 Autres informations.

Informations non disponibles.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriée.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

### 10.4 Condition à éviter

Eviter le surchauffe, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.



## TOXOLIN SUPER

Date d'impression: 5/4/2019 - Révision 5.0

AIR  
CONTROL

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mécanisme d'action	Tetraméthrine et pyréthrines (pyréthrinoïde) agissent sur le système nerveux central et périphérique niveau des membranes neuronales conduisant à une fermeture des canaux sodiques.
Inhalation:	Possible irritation des voies respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).
Ingestion:	Peut causer une irritation de la muqueuse digestive, salivation, nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, dépression du système nerveux central, des spasmes musculaires, des convulsions, la dyspnée; avaler le liquide peut provoquer la formation de gouttelettes, en entrant dans les poumons, ils peuvent causer une pneumonie chimique.
Contact avec la peau:	Contacts fréquentes et prolongées, irritation persistante et la dermatite, gercures et la sécheresse de la peau.
Contact avec les yeux:	Rougeur de la conjonctive et de l'irritation.
Données toxicologiques:	Tridecane: LD50 rat > 2000 mg/kg orale; LC50 rat (8h) > 5 mg/l respiratoire; LD50 cutanée > 2000 mg/kg. Extrait de Pyréthre: Oral rat LD50 ≥ 2,000 mg/kg; Peau rat LD50 > 5,000 mg/kg; Inhalation rat LD50 > 2.02 mg/L (4h) Butoxide de piperonil: LD50 (Oral): 6150 mg/kg rat; LD50 (Dermique): > 7950 mg/kg rat. Tetraméthrine: DL50 orale rat aiguë > 5000 mg / kg; DL50 dermatite de lapin > 2000 mg / kg; Irritation oculaire aiguë de lapin: non irritant; irritation aiguë des yeux lapin: pas irritant; Sensibilisation cutanée: non sensibilisant.

### SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La mélange est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 12.1 Toxicité

Tridecane: CE50 Daphnia h: 48 mg / l: 0.5- EC50 Algues h: 24 mg / l: 0.045.  
Pyrétrine: CL50 poissons 0.01 mg / l (96h); CE50 Daphnia magna > 0.012 mg / l (48h).  
Piperonylbutoxyde: CL50 poisson 5,37 mg / l (96h); CE50 Daphnia magna > 0,51 mg / l (48h).  
Tetraméthrine CL50 Espèce: Poisson Durée h: 96 mg / l: 0.004; CE50 Espèce: Daphnia Durée h: 48 mg / l: 0.11

#### 12.2 Persistance et biodégradabilité

Non déterminé.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

PBO : BCF 91-260-300

Extrait de Pyréthre : BCF 471

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé.

Pag. 5 de 7

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0110499004 - Fax: +39 0110804102 - E-mail: [aircontrol@ormatorino.it](mailto:aircontrol@ormatorino.it)

## 12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

Non déterminé.

## 12.6 Autres effets avérés

Non déterminé.

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations généraux:

Récupérer si est possible. Agir selon les prescriptions administratives locales et national. Récipient, même si est vide, il ne devient être pas dispersent dans l'environnement. Si ils contient résidus il devient classifiés, stockés et envoyé chez un approprié système de traitements. Pour un utilisation pas professionnelle le récipient vide peut être éliminé avec les ordures domestiques selon les prescriptions locales pour la collecte sélectives.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Matière dangereuse pour l'environnement, liquide

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport



### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N.A.

## SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances en Candidate List (Art. 59 REACH): rien.



## TOXOLIN SUPER

AIR  
CONTROL

Date d'impression: 5/4/2019 - Révision 5.0

Restrictions relatives au produit ou à la substance contenues selon l'annexe XVII Réglementation (CE) 1907/2006: rien.

Substances sujets à autorisation (Annexe XIV REACH): rien.

Catégorie Seveso: 9.

Réglementation de référence: Sont respectées les indications données de la suivante réglementation européen:

- directive 99/45/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses) accueilli de le D.Lgs n° 65/2003;
- directive 67/548/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses);
- réglementation (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP)
- directive 98/24/CE (concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques) accueilli de le D.Lgs 81/2008;
- réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)
- réglementation (CE) 790/2009 du Parlement Européen (I Atp. CLP)
- réglementation (CE) 453/2010 du Parlement Européen

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATION

Considération générales: Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute responsabilité est exclue.

Texte des indications de danger (H) cités en section 3 de la fiche:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

Pag. 7 de 7

ORMA S.r.l.

Sede legale: Corso Matteotti n. 57, 10121 Torino

Sede amministrativa e commerciale

Via Saba, 4 - 10028 Trefurello (TO) - (ITALIA)

Tel. +39 0110499004 - Fax: +39 0110304102 - E-mail: aircontrol@ormatuning.it

